

POUR... SUIVRE SON RÉGIME

DOCUMENT D'INFORMATION SUR LES ARTICLES
DU *RÉGIME PÉDAGOGIQUE APPLICABLE*
AUX SERVICES ÉDUCATIFS POUR LES ADULTES
EN FORMATION GÉNÉRALE

Septembre 1997

Direction de la formation
générale des adultes
Ministère de l'Éducation

POUR... SUIVRE SON RÉGIME

DOCUMENT D'INFORMATION SUR LES ARTICLES
DU *RÉGIME PÉDAGOGIQUE APPLICABLE*
AUX SERVICES ÉDUCATIFS POUR LES ADULTES
EN FORMATION GÉNÉRALE

Septembre 1997

Direction de la formation
générale des adultes
Ministère de l'Éducation

Rédaction

Andrée Racine

Consultante pour la Direction de la formation générale des adultes du ministère de l'Éducation

Supervision

Claude Girard

Agent de développement pédagogique en prêt de services par la Commission scolaire Beauport pour la Direction de la formation générale des adultes du ministère de l'Éducation

Marc Leduc, coordonnateur des services des programmes d'études du secondaire et de l'évaluation des acquis de la Direction de la formation générale des adultes du ministère de l'Éducation.

Coordination de l'ensemble

Alain Mercier

Directeur de la Direction de la formation générale des adultes du ministère de l'Éducation

Nous tenons à remercier les personnes suivantes pour leur précieuse collaboration :

- tous les professionnelles et les professionnels responsables de dossiers à la Direction de la formation générale des adultes du ministère de l'Éducation;
- Françoise La Roche, secrétaire pigiste, pour le traitement de texte de la mise à jour

Avant-propos

La mise en vigueur, le 1^{er} juillet 1994, du règlement sur le *Régime pédagogique applicable aux services éducatifs pour les adultes en formation générale* est une manifestation concrète de l'évolution, de la maturation et de la reconnaissance du secteur de l'éducation des adultes en tant que secteur distinct. Ce règlement particulier à l'éducation des adultes peut, en quelque sorte, être considéré comme un des acquis du système d'éducation québécois. Il renforce la volonté étatique ainsi que celle des partenaires interpellés par l'éducation des adultes de fournir des services pouvant répondre aux différents besoins des Québécoises et des Québécois.

Le présent document a été conçu dans le but de fournir des renseignements relatifs à l'application du régime pédagogique. Les 50 articles que contient celui-ci sont présentés dans le document de façon à démontrer les multiples avenues offertes par le régime. De l'alphabétisation au second cycle du secondaire, en passant par les différents autres services éducatifs, on est à même de constater que le régime pédagogique permet d'offrir aux adultes québécois de nombreuses réponses pour les soutenir dans l'exercice de leurs multiples rôles.

Le présent document rejoindra donc les préoccupations de toute personne intéressée par l'éducation des adultes, plus particulièrement le personnel des commissions scolaires et celui des directions régionales du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ). La Direction de la formation générale des adultes (DFGA) du MEQ est persuadée que la lectrice et le lecteur y trouveront des renseignements très utiles à la compréhension, à la gestion et à l'application du régime pédagogique.

Le directeur,

Alain Mercier

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos

Liste des tableaux

Liste des sigles

Vocabulaire

Présentation

Chapitre 1 : Champ d'application) Article 1	1.1
Chapitre 2 : Nature et objectifs des services éducatifs	2.1
Section 1 : Services éducatifs) Article 2	2.1
Section 2 : Services de formation) Article 3	3.1
Section 2 : Services de formation) Article 4	4.1
Section 2 : Services de formation) Article 5	5.1
Section 2 : Services de formation) Article 6	6.1
Section 2 : Services de formation) Article 7	7.1
Section 2 : Services de formation) Article 8	8.1
Section 2 : Services de formation) Article 9	9.1
Section 2 : Services de formation) Article 10	10.1
Section 2 : Services de formation) Article 11	11.1
Section 2 : Services de formation) Article 12	12.1
Section 2 : Services de formation) Article 13	13.1
Section 2 : Services de formation) Article 14	14.1
Section 2 : Services de formation) Article 15	15.1
Section 2 : Services de formation) Article 16	16.1
Section 2 : Services de formation) Article 17	17.1
Section 2 : Services de formation) Article 18	18.1
Section 2 : Services de formation) Article 19	19.1
Section 2 : Services de formation) Article 20	20.1

	Section 3 : Services complémentaires) Articles 21-22-23	21, 22, 23.1
	Section 4 : Services d'éducation populaire) Articles 24-25-26	24, 25, 26. 1
Chapitre 3 :	Admission et inscription) Articles 27-28-29-30-31	27, 28, 29.1
Chapitre 4 :	Gratuité des services) Article 32	32.1
Chapitre 5 :	Cadre d'organisation des services de formation	33.1
	Section 1 : Cycles d'enseignement du secondaire) Article 33	33.1
	Section 2 : Étapes de formation) Article 34	34.1
	Section 2 : Étapes de formation) Article 35	35.1
	Section 2 : Étapes de formation) Article 36	36.1
	Section 2 : Étapes de formation) Article 37	37.1
	Section 3 : Temps prescrit et calendrier scolaire) Article 38	38.1
	Section 3 : Temps prescrit et calendrier scolaire) Article 39	39.1
	Section 4 : Manuels scolaires et matériel didactique) Article 40	40.1
Chapitre 6 :	Évaluation des apprentissages et sanction des acquis	41.1
	Section 1 : Objectifs) Article 41	41.1
	Section 1 : Objectifs) Article 42	42.1
	Section 2 : Sanction) Article 43	43.1
	Section 2 : Sanction) Article 44	44.1
	Section 2 : Sanction) Article 45	45.1
	Section 2 : Sanction) Article 46	46.1
	Section 2 : Sanction) Article 47	47.1
Chapitre 7 :	Dispositions diverses) Article 48	48.1
	Dispositions diverses) Article 49	49.1
	Dispositions diverses) Article 50	50.1

Annexe A : *Calendrier d'implantation des nouveaux programmes d'études et des nouveaux cours de certains services d'enseignement*

Annexe B : *Recueil de fiches informatives sur les services d'enseignement et les matières*

Alphabétisation (Services d')	B - 1.1
Anglais, langue seconde	B - 2.1
Biologie	B - 3.1
Chimie	B - 4.1
Développement personnel et social	B - 5.1
English Language Arts	B - 6.1
Entrée en formation (Services d')	B - 7.1
Formation à l'intégration sociale (Services de)	B - 8.1
Français, langue d'enseignement	B - 9.1
Francisation (Services de)	B - 10.1
French, Second Language	B - 11.1
Géographie	B - 12.1
Histoire	B - 13.1
Intégration socioprofessionnelle (Services d')	B - 14.1
Langues étrangères	B - 15.1
Mathématiques	B - 16.1
Micro-informatique	B - 17.1
Physique	B - 18.1
Sciences humaines et vie politique	B - 19.1
Sciences physiques	B - 20.1
Vie économique	B - 21.1

Annexe C : *Liste des cours et des documents publiés pour les services d'enseignement et les matières*

Alphabétisation (Services d')	C - 2.1
Anglais, langue seconde	C - 3.1
Arts	C - 4.1
Biologie	C - 5.1
Chimie	C - 6.1

Crie	C - 7.1
Développement personnel et social	C - 8.1
Éducation physique	C - 9.1
English Language Arts	C - 10.1
Entrée en formation (Services d')	C - 11.1
Formation à l'intégration sociale (Services de)	C - 12.1
Français, langue d'enseignement	C - 13.1
Francisation (Services de)	C - 14.1
French, Second Language	C - 15.1
Général	C - 16.1
Géographie	C - 17.1
Histoire	C - 18.1
Intégration socioprofessionnelle (Services d')	C - 19.1
Inuktitut, langue d'enseignement	C - 20.1
Langues étrangères	C - 21.1
Mathématiques	C - 22.1
Micro-informatique	C - 23.1
Physique	C - 24.1
Préparation à la formation professionnelle (Services de)	C - 25.1
Préparation aux études postsecondaires (Services de)	C - 26.1
Sciences humaines et vie politique	C - 27.1
Sciences physiques	C - 28.1
Vie économique	C - 29.1

Annexe D : Liste partielle des documents administratifs publiés par le ministère de l'Éducation du Québec

Annexe E : Liste des responsables de l'éducation des adultes dans les directions régionales du ministère de l'Éducation du Québec

Bibliographie générale

Index

LISTE DES TABLEAUX

Tableau relatif au vocabulaire	Voc. - 2
Tableau 1 Services prévus dans le <i>Régime pédagogique applicable aux services éducatifs pour les adultes en formation générale</i>	iv
Tableau 2 Comparaison des services d'appui à la formation et des services complémentaires	7.3
Tableau 3 Processus d'accueil	19.4
Tableau 4 Synthèse des éléments du processus d'accueil	19.5
Tableau 5 Synthèse des termes généraux employés dans les programmes d'études des services d'enseignement et des matières	36.1
Tableau 6 Résumé des définitions des termes relatifs aux programmes d'études des services d'enseignement et des matières	36.2

LISTE DES SIGLES

AENS	Attestation d'équivalence de niveau de scolarité
CAPAV	Centre d'animation et de productions audiovisuelles
CLSC	Centre local de services communautaires
DES	Diplôme d'études secondaire
DFD	Direction de la formation à distance
DFGA	Direction de la formation générale des adultes
DGEA	Direction générale de l'éducation des adultes
DPS	Développement personnel et social
LIP	Loi sur l'instruction publique
MEQ	Ministère de l'Éducation du Québec
PIVC	Programme d'insertion à la vie communautaire
PSAPA	Programme de soutien à l'alphabétisation populaire autonome
PSEPA	Programme de soutien à l'éducation populaire autonome
RGPAQ	Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec
RP	Régime pédagogique
SAGE	Sanction des études des adultes en formation générale
SEF	Services d'entrée en formation
SFIS	Services de formation à l'intégration sociale
SIFCA	Système d'information sur le financement des effectifs scolaires adultes en formation générale
SIS	Services d'intégration socioprofessionnelle
SOFAD	Société de formation à distance
SQDM	Société québécoise de développement de la main-d'œuvre
TDG	Test de développement général
TENS	Test d'équivalence de niveau de scolarité

Vocabulaire

Le présent vocabulaire comprend les expressions et les termes les plus fréquemment employés à l'éducation des adultes ainsi que le vocabulaire clé du régime pédagogique et, conséquemment, celui du présent document. Toutefois, ce n'est pas une liste exhaustive de tous les termes de l'éducation. Le document est disposé en tableau où sont inscrits : dans la première colonne le terme, dans la seconde sa définition, tirée de différentes sources ou encore, selon le cas, établie par la DFGA et dans la troisième, s'il y a lieu, des commentaires permettant d'illustrer davantage le régime pédagogique et sa mise en œuvre dans les centres d'éducation des adultes. Les sources utilisées pour sa conception sont les suivantes :

LEGENDRE, Ronald. *Dictionnaire actuel de l'éducation*, Montréal, Guérin, 1993.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Loi sur l'instruction publique*, Québec, Les Publications du Québec, 1988, articles 97, 459, 472 et 475.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Règlement sur le régime pédagogique applicable aux services éducatifs pour les adultes en formation générale*, extrait de la Gazette officielle du Québec, Décret 732-94, Québec, Les Publications du Québec, 1994, p. 2828-2832.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Vocabulaire de l'éducation*, 2^e éd. rev. et corr., Québec, Les Publications du Québec, 1990.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Vocabulaire relatif à l'évaluation des apprentissages*, Québec, Direction de la formation générale des adultes, Service de l'évaluation, 20 octobre 1993 (document inédit).

Différents documents administratifs du MEQ ont aussi été utilisés : *La formation générale des adultes, Instruction 1995-1996, Règles budgétaires pour l'année scolaire 1995-1996*, etc. On peut trouver les références en bibliographie.

TABLEAU RELATIF AU VOCABULAIRE

Terme	Définition	Commentaire
Admission	Acte administratif par lequel un établissement d'enseignement accorde, à une personne ayant satisfait à certaines conditions, le droit de s'inscrire à un programme ou à des cours. (<i>Vocabulaire de l'éducation</i> , p. 31, n° 6.)	
Andragogie	Science et pratique de l'aide éducative à l'apprentissage pour des adultes dont la formation générale a été de courte durée. (<i>Vocabulaire de l'éducation</i> , p. 36, n° 15.)	Science et pratique éducatives auprès des adultes autant en milieu scolaire qu'en milieux connexes à celui-ci (communautaire, d'entreprise, etc.). Le contenu de formation et les processus d'apprentissage sont en rapport avec le développement de l'adulte et les éléments qui le caractérisent ainsi que les situations de sa vie sociale, familiale, économique, professionnelle et personnelle.
Apprentissage	Activité ou ensemble d'activités qui permettent à une personne d'acquérir ou d'approfondir des connaissances, ou de développer des aptitudes. (<i>Vocabulaire de l'éducation</i> , p. 41, n° 22.)	
Attitude	État d'esprit (sensation, perception, idée, conviction, sentiment, etc.), disposition intérieure acquise d'une personne à l'égard d'elle-même ou de tout élément de son environnement (personne, chose, situation, idéologie, mode d'expression, etc.) qui incite à une manière d'être ou d'agir favorable ou défavorable. (<i>Dictionnaire actuel de l'éducation</i> , p. 112.)	Façon d'être de l'adulte dans ses différents rôles sociaux, familiaux, politiques, professionnels, économiques et culturels.

TABLEAU RELATIF AU VOCABULAIRE

Terme	Définition	Commentaire
Autodidaxie	Fait d'être son propre éducateur en planifiant soi-même son apprentissage. (<i>Dictionnaire actuel de l'éducation</i> , p, 117.)	Démarche de formation où l'adulte est la principale source tout en bénéficiant de soutien extérieur (une conseillère ou un conseiller, du matériel didactique, etc.).
Centre d'éducation des adultes	Établissement d'enseignement destiné à assurer la formation de l'élève inscrit aux services éducatifs prévus pour les adultes. Il est aussi destiné à collaborer au développement social et culturel de la communauté. Il réalise sa mission dans le cadre des dispositions qui régissent le centre. (<i>Loi sur l'instruction publique (LIP)</i> , art. 97.)	Établissement d'enseignement destiné à assurer la formation de l'adulte inscrit aux services éducatifs prévus pour les adultes. Il est aussi destiné à collaborer au développement social et culturel de la communauté. Il réalise sa mission dans le cadre des dispositions qui régissent le centre.
Champ de formation	Branche du savoir pouvant faire l'objet d'un enseignement et d'un apprentissage. Le champ de formation rejoint la notion de discipline. (DFGA)	
Compétence	Ensemble de connaissances, d'habiletés et d'attitudes. (<i>Régime pédagogique</i> , article 4.)	
Connaissances	Faits, informations, notions, données, principes qu'on acquiert grâce à l'étude, à l'observation ou à l'expérience, [...]. (<i>Dictionnaire actuel de l'éducation</i> , p. 240.)	
Cours	Ensemble d'activités d'apprentissage auquel est attribué un nombre d'unités. (<i>Régime pédagogique</i> , article 36.)	
Démarche de formation	Cheminement d'un adulte dans un cadre d'enseignement-apprentissage visant à réaliser un projet de formation. (DFGA)	

TABLEAU RELATIF AU VOCABULAIRE		
Terme	Définition	Commentaire
Dérogation	Fait de permettre d'appliquer en partie ou différemment une règle, ou de ne pas l'appliquer. (DFGA)	
Discipline	Branche du savoir pouvant faire l'objet d'un enseignement. (<i>Vocabulaire de l'éducation</i> , p. 90, n° 95.)	Branche du savoir pouvant faire l'objet d'un enseignement et d'un apprentissage. La discipline est associée au champ de formation.
Éducation permanente	Projet d'éducation des adultes qui a pour but d'assurer, à toutes les étapes de la vie, la formation et le développement de la personne, en lui permettant d'acquérir les connaissances, les habiletés ou les comportements ou de développer l'ensemble des aptitudes intellectuelles, manuelles, etc., qui répondront à ses aspirations d'ordre éducatif, social et culturel. (<i>Vocabulaire de l'éducation</i> , p. 102, n° 117.)	
Enseignement	Activité visant à transmettre des connaissances théoriques ou pratiques, à développer ou à faire acquérir des capacités ou des habiletés, ou à développer des aptitudes. (<i>Vocabulaire de l'éducation</i> , p. 113, n° 129.)	Activité visant à transmettre des connaissances théoriques ou pratiques, à développer ou à faire acquérir des capacités ou des habiletés, ou à développer des aptitudes et ce, dans un contexte andragogique.
Enseignement-apprentissage	Dialectique entre enseignement et apprentissage, donc entre enseignante ou enseignant et adulte. (DFGA)	

TABLEAU RELATIF AU VOCABULAIRE		
Terme	Définition	Commentaire
Étape de formation	Regroupement séquentiel de certains services du régime pédagogique menant à l'obtention du diplôme d'études secondaires (DES). Il s'agit des services d'alphabétisation, d'enseignement au présecondaire et aux premier et second cycles du secondaire. (DFGA)	
Évaluation	Activité consistant à accorder une valeur aux résultats provenant d'une mesure en les situant par rapport à un critère ou à une norme. (<i>Vocabulaire de l'éducation</i> , p. 124, n° 143.)	
Évaluation des apprentissages	Appréciation des connaissances, des habiletés ou des aptitudes d'un élève ayant pour objet de déterminer dans quelle mesure des objectifs éducatifs ont été atteints. (<i>Vocabulaire de l'éducation</i> , p. 125, n° 146.)	Appréciation des connaissances, des habiletés ou des aptitudes d'un adulte ayant pour objet de déterminer dans quelle mesure des objectifs éducatifs ont été atteints.
Évaluation formative	Évaluation, effectuée en cours d'apprentissage, ayant pour objet d'informer l'élève et l'enseignant du degré de maîtrise atteint par l'élève afin que soit adoptée, le cas échéant, une action pédagogique immédiate lui permettant de progresser. (<i>Vocabulaire de l'éducation</i> , p. 126, n° 148.)	Évaluation, effectuée en cours d'apprentissage, ayant pour objet d'informer l'adulte et l'enseignante ou l'enseignant du degré de maîtrise atteint par l'adulte afin que soit adoptée, le cas échéant, une action andragogique immédiate lui permettant de progresser.

TABLEAU RELATIF AU VOCABULAIRE

Terme	Définition	Commentaire
Évaluation sommative	Évaluation effectuée à la fin d'un cycle ou d'un programme d'études ou encore à la suite d'apprentissages extrascolaires, ayant pour objet de connaître le degré d'acquisition de connaissances ou d'habiletés d'un élève afin de permettre la prise de décisions relatives, entre autres, au passage dans la classe supérieure, à la sanction des études et à la reconnaissance des acquis expérientiels. (Vocabulaire de l'éducation, p. 127, n° 149.)	Évaluation effectuée à la fin d'un cours, d'une étape de formation ou d'un programme d'études ou encore à la suite d'apprentissage extrascolaires, ayant pour but de connaître le degré d'acquisition de connaissances ou d'habiletés d'un adulte afin de permettre la prise de décisions relatives, entre autres, au passage dans la classe supérieure, à la sanction des études, à la reconnaissance des acquis scolaires et extrascolaires.
Expérimentation	Voir «mise à l'essai».	
Formation continue	Programme de formation axé sur l'acquisition, l'approfondissement ou la mise à jour des connaissances, et destiné à toute personne ayant déjà quitté l'école. (Vocabulaire de l'éducation, p. 131, n° 156.)	Toute formation axée sur l'acquisition, l'approfondissement ou la mise à jour de connaissances, et destinée à toute personne ayant déjà quitté l'école. Elle peut donc permettre d'atteindre un degré plus élevé d'éducation formelle ou d'acquérir des connaissances ou des compétences de divers ordres déjà acquises.
Guide andragogique	Document à l'intention du personnel enseignant conçu comme complément à un programme d'études afin d'en faciliter la compréhension, d'en favoriser l'application et de susciter l'innovation andragogique. (DFGA)	
Guide d'apprentissage	Document à l'intention de l'adulte comprenant des activités et des exercices liés à un programme d'études. (DFGA)	

TABLEAU RELATIF AU VOCABULAIRE

Terme	Définition	Commentaire
Guide d'évaluation	Document qui précise les orientations et les concepts de l'évaluation formative ou sommative dans un contexte particulier. (<i>Vocabulaire relatif à l'évaluation des apprentissages</i> , p. 15.)	
Habileté	Maîtrise d'une activité physique ou intellectuelle. (<i>Vocabulaire de l'éducation</i> , p. 137, n° 168.)	
Instruction annuelle	Document par lequel, chaque année, la ou «le ministre de l'Éducation établit notamment des modalités d'application des dispositions des régimes pédagogiques». (<i>La formation générale des adultes, Instruction 1995-1996</i> , p. 1, article n° 1.)	
Matière	Partie d'une discipline, circonscrite par un programme d'études, faisant l'objet d'un enseignement scolaire. (<i>Vocabulaire de l'éducation</i> , p. 150, n° 190.)	Ensemble de cours dans un champ de formation donné et traduit dans un programme d'études.
Matière à option	Matière que le sujet peut choisir au nombre de quelques autres matières offertes en fonction de ses intérêts et de ses acquis. (<i>Dictionnaire actuel de l'éducation</i> , p. 820.)	
Matière obligatoire	Matière qu'un adulte doit suivre avec succès pour répondre aux exigences relatives à la voie de sortie qu'il a choisie. (DFGA)	
Mise à l'essai (période de)	Période qui précède l'application facultative d'un programme d'études auprès d'un nombre limité de commissions scolaires. (DFGA)	

TABLEAU RELATIF AU VOCABULAIRE		
Terme	Définition	Commentaire
Profil de formation	Ensemble des composantes «techniques» d'une démarche de formation. (DFGA)	
Programme d'études	Ensemble structuré d'objectifs, d'éléments d'apprentissage ou d'activités pédagogiques constituant un enseignement. (<i>Vocabulaire de l'éducation</i> , p. 173, n° 227.)	Ensemble des orientations, des finalités, des buts ainsi que des objectifs des cours pour un service d'enseignement ou une matière.
Projet de formation	Ensemble d'intentions propres à chaque adulte qui découlent de sa situation personnelle, familiale, sociale, économique, professionnelle et culturelle ainsi que de ses aptitudes et de ses champs d'intérêt. Ces intentions sont liées au déroulement des différents cycles de vie de toute personne et aux facteurs tant intrinsèques qu'extrinsèques qui les composent. Elles permettront aux adultes de se donner une trajectoire utilisant différentes voies, parmi lesquelles peut se trouver celle de l'éducation des adultes. (DFGA)	
Règles budgétaires	Document par lequel, la ou le ministre détermine, après approbation du Conseil du trésor «le montant des dépenses de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette qui est admissible aux subventions allouées aux commissions scolaires. [...] la ministre doit prévoir dans les règles budgétaires le versement de subventions de péréquation aux commissions scolaires». (<i>Règles budgétaires pour l'année 1997-1998</i> , p. 11.)	

TABLEAU RELATIF AU VOCABULAIRE		
Terme	Définition	Commentaire
Secteur des adultes	Ensemble des lieux et des activités de formation à l'intention des adultes. (DFGA)	
Secteur des jeunes	Ensemble des lieux et des activités de formation à l'intention des jeunes. (DFGA)	
Unité	Étalon servant à exprimer la valeur de chacune des composantes (cours, stages, recherches, etc.) d'un programme d'études en attribuant à ces composantes, en vertu d'une convention, un certain nombre de points pouvant s'accumuler jusqu'à ce qu'ils atteignent le total fixé pour la délivrance d'un diplôme. (<i>Vocabulaire de l'éducation</i> , p. 201, n° 273.)	Étalon servant à exprimer la valeur de chacune des composantes d'un programme d'études en attribuant à ces composantes, en vertu d'une convention, un certain nombre de points pouvant s'accumuler jusqu'à ce qu'ils atteignent le total fixé pour la délivrance d'un diplôme.

Présentation

Le présent document a été rédigé principalement à partir du *Document sur les modalités du régime pédagogique applicable aux services éducatifs pour les adultes en formation générale*¹ paru à l'automne 1994. On remarquera cependant que la facture diffère sensiblement du premier. En effet, bien que la majeure partie du contenu ait été reprise, il est apparu nécessaire de concevoir une version qui se rapprochait davantage du régime pédagogique. Ainsi, chaque article du régime pédagogique est reproduit ici et les renseignements pertinents s'y rattachant sont groupés dans les pages portant sur l'article en question, ce qui permet de fournir toutes les modalités d'application du régime et d'en avoir un portrait complet.

La grille de lecture qui suit permet d'utiliser le présent document de façon optimale :

- Le document est paginé à partir du numéro de chaque article et sous forme décimale pour chacune des pages suivantes portant sur l'article en question, et ce, pour faciliter les mises à jour du document, qui sont faites de façon périodique.
- Selon le contenu de l'article, on peut trouver trois types de renseignements :
 - des thématiques propres à expliquer l'article en question. Celles-ci sont repérables par leur titre placé dans un encadré;
 - des renseignements d'appoint repérables par le pictogramme :  ;
 - des éléments d'ordre organisationnel importants à retenir et repérables par le pictogramme :  .
- Un vocabulaire a été placé au début du document. Il comprend la définition des principaux termes employés dans le présent document et qui correspondent à la pratique de l'éducation des adultes.
- Une bibliographie générale rappelle, d'une part, les ouvrages cités tout au long du présent document et, d'autre part, elle comprend une liste de publications permettant d'en connaître davantage sur les sujets traités dans les pages qui suivent.

1. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Document sur les modalités du régime pédagogique applicable aux services éducatifs pour les adultes en formation générale*, Québec, Direction de la formation générale des adultes, 1994, 190 p.

- L'annexe A contient le calendrier d'implantation des nouveaux programmes d'études et des nouveaux cours de certains services d'enseignement.
- L'annexe B comprend le *Recueil de fiches informatives sur les services d'enseignement et les matières*. Celui-ci permet de prendre connaissance des grandes lignes des programmes d'études desdits services et matières. On remarquera que certains renseignements compris dans les rubriques des fiches du recueil peuvent se trouver également dans le document. Le recueil étant aussi un document autonome, la répétition est nécessaire.
- L'annexe C comporte les codes alphanumériques SAGE, la liste des documents publiés par la DFGA ou par d'autres sources et les définitions du domaine d'examen pour chaque matière ainsi que des fiches informatives portant sur les services d'enseignement.
- Dans l'annexe D, on trouve la Liste partielle de documents administratifs publiés par le ministère de l'Éducation du Québec en rapport avec le *Régime pédagogique applicable aux services éducatifs pour les adultes en formation générale*.
- L'annexe E contient la Liste des responsables de l'éducation des adultes dans les directions régionales du ministère de l'Éducation du Québec.
- De plus, on trouve dans le présent document un index permettant de prendre connaissance rapidement d'un sujet et d'en découvrir tous les aspects.
- Le présent document est mis à jour régulièrement par le MEQ. Les éléments de mise à jour apparaissent sous un caractère grisé, à ne pas confondre avec le fond des encadrés des articles du régime pédagogique.

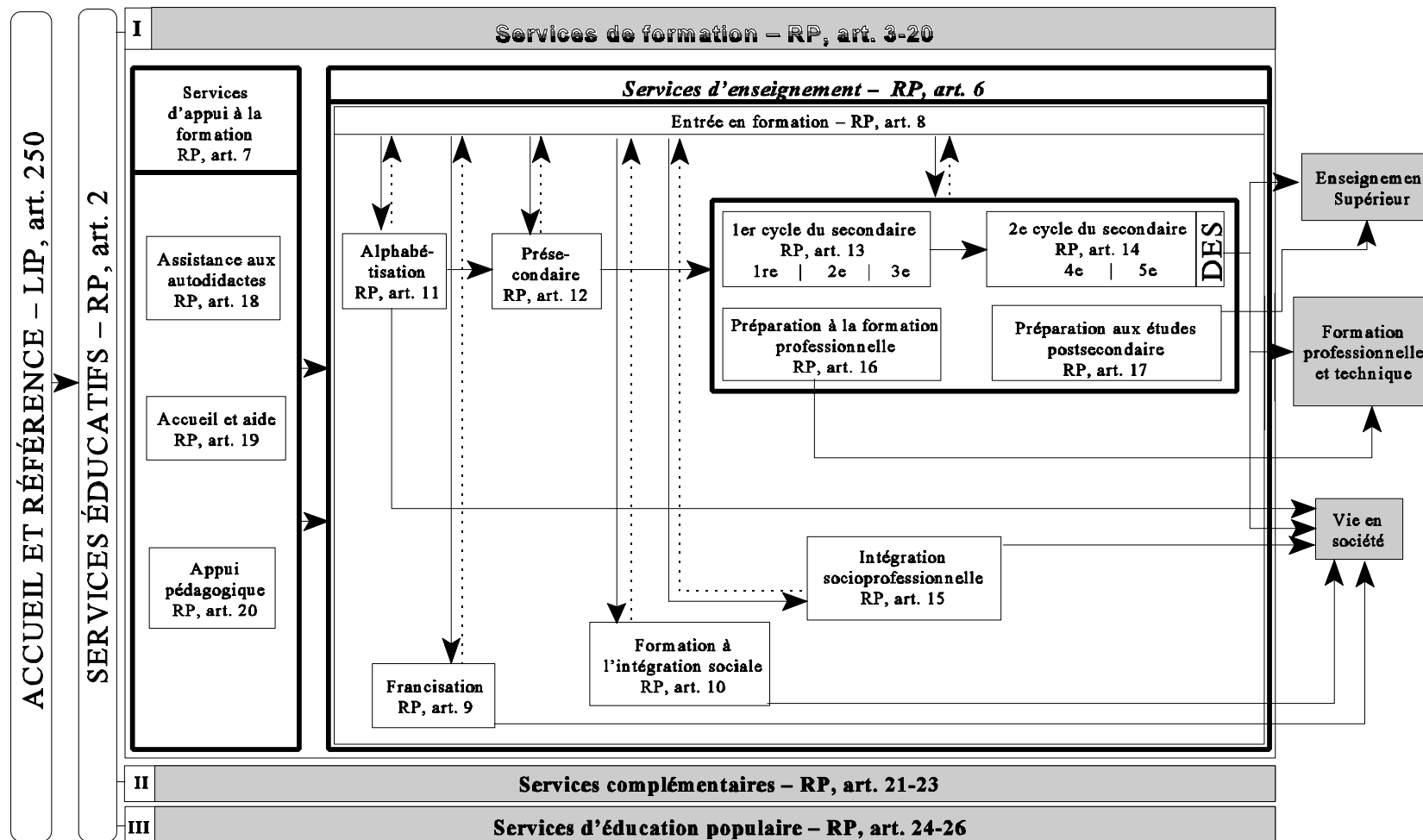
Enfin, il est important de faire une nuance entre la prescription du régime et la vocation informative du présent document. Celui-ci n'a de prescriptif que les articles du régime comme le prévoit la Loi sur l'instruction publique (LIP)². La marge de manœuvre laissée aux commissions scolaires dans la mission éducative qui leur est dévolue a été prise en considération dans les modalités d'application présentées dans les pages qui suivent.

2. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Loi sur l'instruction publique*, Québec, éd. rév., Les Publications du Québec, 1994, 173 p.

POUR TOUTE INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPLICATION DU RÉGIME PÉDAGOGIQUE APPLICABLE AUX SERVICES ÉDUCATIFS POUR LES ADULTES EN FORMATION GÉNÉRALE, VOUS ADRESSER À LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES DANS UNE DES DIRECTIONS RÉGIONALES DU MEQ. LE NOM ET L'ADRESSE DES RESPONSABLES DE L'ÉDUCATION DES ADULTES FIGURENT À L'ANNEXE E DU PRÉSENT DOCUMENT.

Le tableau 1 offre une vue d'ensemble des services éducatifs du régime pédagogique. Il permettra à la lectrice et au lecteur de visualiser les composantes du régime pédagogique. Ces dernières sont ensuite reprises article par article au fil du document.

SERVICES PRÉVUS DANS LE RÉGIME PÉDAGOGIQUE APPLICABLE AUX SERVICES ÉDUCATIFS POUR LES ADULTES EN FORMATION GÉNÉRALE



Légende RP : Régime pédagogique
LIP : Loi sur l'instruction publique
▼ : Illustration du processus séquentiel prévu pour les différents services du régime pédagogique
▲ : Illustration des possibilités de retour des services aux Services d'entrée en formation

Article 1

Le présent règlement régit les services éducatifs offerts aux adultes en formation générale, c'est-à-dire à toute personne qui n'est plus assujettie à l'obligation de fréquentation scolaire et qui est inscrite dans un centre d'éducation des adultes.

Statut d'adulte

- À l'éducation des adultes, le statut d'adulte est accordé à toute personne ayant 16 ans le 30 juin précédant son admission.

Accessibilité

- Toute personne de 16 ans et plus ayant une preuve de résidence au Québec a accès aux services éducatifs. Contrairement au secteur des jeunes, aucune dérogation ne peut être accordée en ce qui a trait à l'accessibilité au secteur des adultes.

Admission et inscription

- L'admission et l'inscription se font selon les modalités prescrites au chapitre III du régime pédagogique.

Article 2

Les services éducatifs offerts aux adultes en formation générale comprennent des services de formation, des services complémentaires et des services d'éducation populaire.

Ils ont pour objet :

- 1° de permettre à l'adulte d'accroître son autonomie;
- 2° de faciliter son insertion sociale et professionnelle;
- 3° de favoriser son accès, son maintien ou son retour sur le marché du travail;
- 4° de lui permettre de contribuer au développement économique, social et culturel de son milieu;
- 5° de lui permettre d'acquérir une formation sanctionnée par le ministre.

Répartition des services éducatifs

Le tableau 1, Services prévus dans le *Régime pédagogique applicable aux services éducatifs pour les adultes en formation générale*, permet de situer les services dont il est question dans l'article 2.



Les particularités de l'éducation des adultes

L'andragogie

Comme on peut le constater à la lecture de l'article 2, l'ensemble des services éducatifs comprend des objets inspirés directement des principes andragogiques qui caractérisent les pratiques du secteur de l'éducation des adultes. En ce sens, les lignes qui suivent rappellent les principales définitions rattachées à l'andragogie, science de l'éducation des adultes, et à ses composantes.

On définit ainsi l'andragogie :

Science et pratique éducatives auprès des adultes autant en milieu scolaire qu'en milieux connexes à celui-ci (communautaire, d'entreprise, etc.). Le contenu de formation et les processus d'apprentissage sont en rapport avec le développement de l'adulte et les éléments qui le caractérisent, ainsi que les situations de sa vie sociale, familiale, économique, professionnelle et personnelle.

De l'andragogie comme concept fondamental de l'éducation des adultes se dégagent, d'une part, les caractéristiques andragogiques et, d'autre part, la démarche andragogique elle-même.

Les caractéristiques andragogiques

Les quatre principales caractéristiques andragogiques énoncées ci-dessous permettent de situer la démarche de formation de l'adulte en fonction de ses réalités, et donc de son projet de formation, dont il est question à l'article 8.

- **Le concept de soi** : l'adulte a une image de lui-même qui est positive ou négative, réaliste ou irréaliste. La personne subvient à ses besoins et prend ses propres décisions; elle veut être respectée dans ce qu'elle est.
- **La perception du temps** : l'adulte perçoit le temps dans une perspective immédiate. Chaque personne veut appliquer maintenant ses apprentissages aux problèmes qu'elle a à résoudre et aux projets qu'elle veut réaliser; le temps la presse.
- **La motivation** : l'adulte assume des rôles, des responsabilités et des tâches dont découlent différents besoins. Chaque personne vit aussi des situations quotidiennes plus ou moins heureuses qu'elle souhaite transformer, ce qui contribue à sa motivation à apprendre. Notons toutefois que la motivation n'est pas toujours présente chez les personnes obligées, pour différentes raisons, de s'inscrire à des activités de formation. Cette dernière situation est plus fréquente depuis quelques années à l'éducation des adultes.
- **L'expérience** : l'adulte a accumulé des expériences riches et variées, positives et négatives qui lui appartiennent en propre. La nature de ses expériences influe sur sa motivation et ses dispositions à l'apprentissage.

Les caractéristiques précédentes seront développées à des degrés divers chez chaque adulte, tout au long de la démarche de formation.

Depuis quelques années, la venue de plus en plus grandissante d'une population de jeunes adultes à l'éducation des adultes fait en sorte que

les caractéristiques précédentes doivent être nuancées quand on travaille avec cette population. Car les responsabilités, les droits et les devoirs d'une citoyenne ou d'un citoyen, la perception du temps et la motivation sont souvent encore en processus d'acquisition et de développement chez les jeunes adultes.

La démarche andragogique

La démarche andragogique illustre aisément les parcours que peuvent suivre les adultes en formation selon, bien entendu, leurs particularités. Elle est définie comme :

Une démarche désormais largement reconnue du point de vue scientifique, constituant un soutien à l'adulte tout au long de sa formation. Dans la démarche, on tient compte des besoins, des champs d'intérêt, des aptitudes, de l'expérience, des objectifs, de la motivation et de l'autonomie de l'adulte. La démarche andragogique s'exerce tant sur les plans structurel et organisationnel que sur les plans de la formation et de l'apprentissage.

La démarche andragogique centrée sur l'adulte, donc sur ses besoins, ses attentes et ses objectifs, l'aidera à :

- établir des priorités;
- élaborer des objectifs professionnels à la mesure de ses limites, de ses capacités et du contexte socio-économique et à être apte à faire les compromis et les choix nécessaires;
- prendre conscience de ses acquis personnels, scolaires et professionnels, puis à les exploiter;
- mieux se situer par rapport à ses possibilités d'emploi actuelles et futures et par rapport à ses rôles sociaux et culturels³;
- acquérir des mécanismes pour maintenir et augmenter sa motivation intrinsèque;
- prendre en charge sa démarche de formation;
- mieux organiser son temps;
- affiner son sens critique et à l'utiliser dans sa vie quotidienne;
- faire valoir ses opinions;

3. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET MINISTÈRE DE LA MAIN-D'ŒUVRE, DE LA SÉCURITÉ DU REVENU ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE. *Qui, Quoi, Où, Quand, Comment? Rattrapage scolaire, Alphabétisation et formation générale*, Québec, Direction de la formation générale des adultes, 1993, p. 11-12 (document inédit).

- établir des liens entre ses apprentissages et à en assurer l'utilisation dans les situations de sa vie;
- transposer ses connaissances, ses compétences et ses savoirs d'un domaine de vie à un autre.

Les paramètres pour la définition et l'application des services éducatifs

D'après la LIP, le MEQ doit définir la nature et les objectifs des services éducatifs et doit répondre de la qualité des services⁴. La Direction de la formation générale des adultes trouve important de préciser comment se traduit le mandat du MEQ dans les étapes de formation et les services éducatifs, tant dans la définition des composantes que dans la production du matériel.

À l'éducation des adultes, la définition des services éducatifs est directement liée à la démarche andragogique, de mieux en mieux caractérisée par les chercheuses et les chercheurs de même que par les expertes et les experts de ce domaine tels Kidd, Knowles, Bernard, Dufresne-Tassé. En effet, ces personnes s'entendent pour établir les éléments et les principales lignes de force qui doivent figurer dans l'élaboration et dans l'application des services offerts en éducation des adultes. De fait, elles ont tracé un modèle qui se rattache à l'andragogie en tant que science et domaine de pratique sociale inclus dans les sciences de l'éducation. Leur modèle est partie prenante des développements et réalisations faits par le MEQ dans les différents dossiers de l'éducation des adultes. Ces éléments et ces lignes de force vont au-delà de la formulation des objectifs d'un programme et trouvent leur dynamique dans les énoncés suivants:

4. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Loi sur l'instruction publique*, article 448.

- **Les éléments**

- **L'adulte**

La croissance et le développement de l'adulte constituent la pierre angulaire de la démarche andragogique. L'adulte est la première et principale ressource dans la situation d'apprentissage. Chaque personne a le droit fondamental de participer à toutes les phases de son apprentissage de telle sorte qu'elle en devient la source principale.

- **L'enseignante et l'enseignant**

L'enseignante et l'enseignant dans le domaine de l'éducation des adultes doivent jouer des rôles variés (spécialiste, guide, animatrice ou animateur, évaluatrice ou évaluateur ainsi qu'agente ou agent de changement), outre l'organisation de l'activité éducative centrée sur l'adulte. Cette réalité nécessite donc l'adoption d'attitudes particulières de la part de l'enseignante et de l'enseignant.

- **Le groupe**

L'organisation andragogique est une organisation éducative où le groupe a sa part de responsabilités, ce qui signifie que chaque membre peut devenir une ressource pour l'autre. L'enseignement n'est donc pas considéré comme la propriété unique de l'enseignante et de l'enseignant, mais plutôt comme un partage d'expériences et de connaissances entre les membres du groupe d'adultes ainsi que comme une dialectique entre l'enseignante ou l'enseignant et l'adulte.

- **L'environnement**

L'environnement doit favoriser la concrétisation des activités éducatives par la création d'un bon climat socio-émotif, par des contenus en rapport avec les réalités d'aujourd'hui, un matériel adéquat, ainsi que des espaces physiques adaptés et tenant compte de toutes les générations présentes à l'éducation des adultes.

- **Les lignes de force**

Les services offerts aux adultes doivent être élaborés et mis en œuvre en fonction de certaines lignes de force :

- la prise en considération des capacités de croissance de l'adulte;
- le respect de la personne dans son rythme de même que dans son style et son mode d'apprentissage, dans ses champs d'intérêt et ses besoins;
- la valorisation du groupe et de l'environnement comme facteur important pour l'enseignement et l'apprentissage;
- la participation effective de la personne à toutes les étapes de la formation et de la prise de décision;

- la nécessité de modifier les rôles de l'enseignante et de l'enseignant dans une situation de changement en vue de les adapter aux réalités du moment.

Le MEQ, à l'occasion de la définition de la nature des services éducatifs et de ses visées de formation, a produit différents documents. On y propose, en plus des objectifs, des pistes pour l'application de la démarche andragogique afin de soutenir les enseignantes et les enseignants dans les différentes facettes de leur rôle d'andragogue.

L'illustration des éléments et des lignes de force retenus par le MEQ s'intègre à chacune des étapes de formation et dans chacun des services éducatifs prévus dans le régime pédagogique par le choix de différents modèles et approches, de même que par la variété des formules et des moyens d'enseignement et d'apprentissage proposés.

Article 3

Les **services de formation** sont ceux qui sont liés à l'acquisition, à l'évaluation et à la sanction des compétences et des apprentissages visés par les programmes d'études offerts à l'adulte. Ils visent également ceux qui sont liés au soutien pédagogique et à l'environnement éducatif dans lequel l'adulte fait ses apprentissages de son entrée en formation jusqu'au terme de celle-ci.

Entrée périodique et sortie variable

L'accès à l'éducation des adultes a été pensé de façon que les besoins des personnes qui veulent s'y inscrire soient pris en considération. Ainsi, l'entrée périodique permet à l'adulte de s'inscrire à différents moments de l'année (variables selon les commissions scolaires); alors que la sortie variable lui permet de terminer, d'interrompre ou même de quitter ses études pour répondre à d'autres obligations, et ce, en tout temps.

Cependant, certaines mesures d'employabilité régies par des partenaires du milieu de l'éducation imposent à l'adulte et aux commissions scolaires des contraintes relatives aux modalités d'entrée et de sortie.

Soutien pédagogique

On entend par soutien pédagogique tous les services compris dans les services d'appui à la formation (on utilise aussi le terme «soutien andragogique»).

Environnement éducatif

L'environnement éducatif de l'adulte est lié de près à tous les éléments qui composent sa démarche de formation. Il se traduit, entre autres choses, dans l'application des services d'appui à la formation et dans les services complémentaires.



L'enseignement-apprentissage

Dans la démarche andragogique, l'activité éducative est centrée sur l'apprentissage tout en créant une dialectique entre celui-ci et l'enseignement et, conséquemment, entre l'adulte et l'enseignante ou l'enseignant. Toute situation systématique d'apprentissage est organisée en tenant compte du dynamisme et des ressources intérieures de l'adulte de même que de son sens de l'initiative et des responsabilités. Les champs d'intérêt et les besoins de l'adulte sont d'abord diagnostiqués et, par la suite, respectés dans la mise en œuvre de l'activité éducative. C'est pourquoi, à l'éducation des adultes, on parle souvent d'enseignement-apprentissage.

Article 4

Les **services de formation** ont pour objet :

- 1° de développer les compétences de l'adulte, c'est-à-dire les connaissances, les habiletés et les attitudes qui lui sont nécessaires pour exercer ses différents rôles sociaux, économiques, politiques et culturels;
- 2° de développer les compétences de l'adulte dans les disciplines qui lui permettent de poursuivre des études.

Compétence

La définition du terme «compétence» est partie intégrante du contenu de l'article 4.

Article 5

Les **services de formation** comprennent des services d'enseignement et des services d'appui à la formation.

Répartition des services de formation

Le tableau 1, «Services prévus dans le *Régime pédagogique applicable aux services éducatifs pour les adultes en formation générale*», permet de situer les services dont il est question dans l'article 5.

Recueil de fiches informatives sur les services d'enseignement et les matières

Le MEQ a publié en 1995 deux recueils de fiches informatives portant sur chaque service d'enseignement et chaque matière obligatoire et à option et, conséquemment, sur les programmes d'études s'y rattachant. On trouve dans ces fiches les codes des documents publiés par la DFGA ou par d'autres sources ainsi que les codes de définition du domaine d'examen. Les documents intitulés *Recueil de fiches informatives sur les services d'enseignement et les matières*⁵ et *Liste des cours et des documents publiés pour les services d'enseignement et les matières*,⁶ sont mis à jour périodiquement et diffusés dans les commissions scolaires. Ils sont reproduits aux annexes B et C du présent document.

5. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Recueil de fiches informatives sur les services d'enseignement et les matières*, Québec, Direction de la formation générale des adultes, 1995, 31 p., mise à jour août 1997.

6. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Liste des cours et des documents publiés pour les services d'enseignement et les matières*, Québec, Direction de la formation générale des adultes, 1995, 88 p., mise à jour août 1997.

Services d'enseignement

Composantes des services de formation eux-mêmes compris dans le grand ensemble des services éducatifs, les services d'enseignement comprennent différents services et étapes de formation. Ils sont offerts à l'adulte selon ses besoins et lui permettent d'obtenir un DES ou encore d'acquérir les compétences nécessaires pour réaliser toute forme de projet de formation.

Services d'appui à la formation

À l'instar des services d'enseignement, les services d'appui à la formation sont inscrits dans le même ensemble. Suivant leur appellation, ils offrent à l'adulte différentes avenues ayant pour objet de soutenir sa démarche de formation.

Article 6

Les **services d'enseignement** ont pour objet d'aider l'adulte à acquérir les connaissances théoriques ou pratiques afin de lui permettre d'atteindre les objectifs de formation qu'il poursuit. Les services d'enseignement comprennent :

- 1° des services d'entrée en formation;
- 2° des services de francisation;
- 3° des services de formation à l'intégration sociale;
- 4° des services d'alphabétisation;
- 5° des services d'enseignement au présecondaire;
- 6° des services d'enseignement au premier cycle du secondaire;
- 7° des services d'enseignement au second cycle du secondaire;
- 8° des services d'intégration socioprofessionnelle;
- 9° des services de préparation à la formation professionnelle;
- 10° des services de préparation aux études postsecondaires.

Répartition des services d'enseignement

Le tableau 1, «Services prévus dans le *Régime pédagogique applicable aux services éducatifs pour les adultes en formation générale*», permet de situer les services dont il est question dans l'article 6.

Voies de sortie

Bien que l'obtention du DES soit souvent la cible mise en avant, le DES n'est pas l'unique aboutissement d'un projet de formation. En ce sens, tel qu'illustré dans le tableau 1, les trois voies de sortie possibles des différents parcours proposés à l'adulte sont l'enseignement supérieur, la formation professionnelle et technique, la vie en société.

Les parcours seront fonction des besoins, des réalités, des occasions de divers ordres qui font partie de l'environnement de l'adulte. Par exemple, un adulte allophone qui désire apprendre le français s'inscrira en francisation. Cela lui permettra d'entreprendre ou de poursuivre des études dans un des services d'enseignement prévus dans le régime pédagogique et de se diriger vers les voies de sortie conséquentes ou encore de poursuivre des activités à l'extérieur du système d'éducation des adultes toujours en fonction de la voie de sortie qui lui conviendra.

Article 7

Les services d'appui à la formation ont pour objet de soutenir l'adulte dans son cheminement éducatif. Les services d'appui à la formation comprennent :

- 1° des services d'assistance aux autodidactes;**
- 2° des services d'accueil et d'aide;**
- 3° des services d'appui pédagogique.**

Répartition des services d'appui à la formation

Le tableau 1, «Services prévus dans le *Régime pédagogique applicable aux services éducatifs pour les adultes en formation générale*», permet de situer les services dont il est question dans l'article 7.



La petite histoire des services d'appui à la formation

Les services d'appui à la formation ont eu, par le passé, plusieurs appellations et définitions. Des services complémentaires aux services de conseillanc, les contenus ont varié, mais leur objet a toujours été le même, à savoir le soutien apporté à l'adulte. C'est d'ailleurs pour tenir compte de leur objet que l'appellation consacrée en vertu du régime pédagogique, soit services d'appui à la formation, a été retenue.

Les services d'appui à la formation se sont précisés au cours des années. D'abord associés à l'éducation populaire et axés sur l'aide personnelle et l'aide à la collectivité, ils ont été intégrés à la formation générale plus tard, au moment où celle-ci a pris une plus grande envergure, et ils ont été adaptés de façon à répondre aux besoins des adultes de ce secteur de formation. En effet, la formation générale a vu ses effectifs augmenter à la suite, entre autres choses, de l'ouverture de l'enveloppe budgétaire au début des années 80, et l'offre de service s'est alors modifiée. L'accroissement des effectifs a fait émerger de nouveaux besoins, plus nombreux et plus variés. Chaque

commission scolaire a mis au point, en fonction de sa réalité et de ses ressources, une gamme de services ayant pour objet de soutenir l'adulte sur les plans andragogique, social et personnel pour lui assurer les meilleures conditions de réussite dans sa démarche de formation.

Les travaux portant sur le régime pédagogique ont permis d'étayer davantage le dossier. À partir de l'expérience des commissions scolaires, un énoncé d'orientation sur les services d'appui à la formation⁷ (appelés à ce moment-là «services de conseillance») a permis de démarquer deux types de services, soit les services d'appui à la formation et les services complémentaires (voir les articles 18, 19, 20, 21, 22 et 23).

7. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Énoncé d'orientation pour l'offre des services de conseillance (document de travail)*, Québec, Direction de la formation générale des adultes, 1993, 31 p.

**Distinction entre les services
d'appui à la formation et les
services complémentaires**

Comme on l'a déjà mentionné, les services d'appui à la formation, composante des services de formation, sont compris dans les services éducatifs. Ces derniers englobent aussi les services complémentaires (voir les articles 21, 22 et 23).

Pour mieux comprendre cette distinction, la lectrice et le lecteur peuvent se reporter à la définition de chacun des services et consulter le tableau 2.

Tableau 2

COMPARAISON DES SERVICES D'APPUI À LA FORMATION ET DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES		
	SERVICES D'APPUI À LA FORMATION	SERVICES COMPLÉMENTAIRES
OBJETS	Ces services sont axés sur le <u>soutien andragogique</u> .	Ces services sont axés sur les <u>conditions de vie</u> qui influent sur l'apprentissage de l'adulte.
COMPOSANTES	Ces services sont inscrits dans le régime pédagogique et se divisent en trois volets.	Ces services sont fonction des réalités et des besoins des adultes et des commissions scolaires, ainsi que des ressources de celles-ci ou des ressources externes. C'est pourquoi chaque commission scolaire doit <u>définir les services qu'elle offrira</u> .
FINANCEMENT	Ces services sont <u>offerts gratuitement</u> à l'adulte conformément au chapitre 4 sur la gratuité des services.	Ces services <u>ne sont pas nécessairement gratuits</u> . C'est aux commissions scolaires de décider suivant leurs ressources.

Article 8

Les **services d'entrée en formation** ont pour objet, dans le prolongement des services d'accueil et de référence, de permettre à l'adulte, à compter de sa demande d'admission jusqu'au terme de sa formation :

- 1° d'établir son profil de formation par l'évaluation de ses connaissances et de ses habiletés, compte tenu de ses objectifs et de son projet personnel;
- 2° de préciser son plan d'insertion sociale et professionnelle;
- 3° d'être initié aux pratiques andragogiques;
- 4° d'évaluer sa motivation eu égard aux réalités scolaires.

Orientations ou principes directeurs des services d'entrée en formation

À l'heure actuelle, les services d'entrée en formation :

- favorisent une connaissance et une intégration de toutes les composantes du centre d'éducation des adultes pour permettre à l'adulte d'entreprendre et de poursuivre sa formation en exploitant au maximum les possibilités qui lui sont offertes;
- sont axés sur l'adulte, son projet, ses besoins et ses réalités en lui faisant connaître les moyens mis à sa disposition pour la réussite de sa démarche de formation;
- permettent d'actualiser le projet de formation de l'adulte.

Population cible des services d'entrée en formation

Les services d'entrée en formation s'adressent à toute personne adulte, quelle que soit l'étape de formation ou les services d'enseignement auxquels elle veut s'inscrire. Les services d'entrée en formation s'adressent aussi à toute personne qui, au long de sa démarche de formation, aurait besoin soit de préciser à nouveau son projet de formation ou encore qui nécessiterait un soutien en matière d'initiation à la démarche de formation, d'exploration sociale et professionnelle et d'andragogie.

Personnel nécessaire pour offrir des services d'entrée en formation

Comme pour chacun des services compris dans les services d'enseignement, la présence du personnel enseignant est indispensable pour offrir les services d'entrée en formation aux adultes. Cependant, dans la mesure du possible, la mise en place d'une équipe fixe et multidisciplinaire est souhaitable. On trouve idéalement dans l'équipe de base une conseillère ou un conseiller andragogique, un groupe stable d'enseignantes ou d'enseignants ainsi que des professionnelles ou des professionnels qui s'y joignent selon les contenus offerts.

Barèmes de financement pour les services d'entrée en forma- tion

L'information relative aux barèmes de financement (ratio) des services d'entrée en formation est présentée dans les Règles budgétaires annuelles.

Projet de formation

Le projet de formation correspond à l'ensemble des expériences, des attentes, des préoccupations, des besoins et des objectifs de l'adulte de retour aux études; il précède le profil de formation. Il peut être précisé à différents moments et par différents services, soit : les services d'accueil et de référence, d'accueil et d'aide ainsi que d'appui à la formation. Ainsi, on peut définir le projet de formation comme suit :

Un ensemble d'intentions propres à chaque adulte qui découlent de sa situation personnelle, familiale, sociale, économique, professionnelle et culturelle ainsi que de ses aptitudes et de ses champs d'intérêt. Ces intentions sont liées au déroulement des différents cycles de vie de toute personne et aux facteurs tant intrinsèques qu'extrinsèques qui les composent. Elles permettront aux adultes de se donner une trajectoire utilisant différentes voies, parmi lesquelles peut se trouver celle de l'éducation des adultes.

Profil de formation

Le profil de formation, quant à lui, peut brièvement se définir comme : l'ensemble des composantes «techniques» d'une démarche de formation. On peut prendre connaissance de ces composantes en consultant les références inscrites dans l'Instruction annuelle.



La distinction entre projet de formation et profil de formation

Le projet de formation de l'adulte, dans le contexte qui nous intéresse ici, soit celui de l'éducation des adultes, correspond à l'ensemble des intentions d'une personne au moment où elle se présente dans un service ou un centre d'éducation des adultes offrant des services éducatifs aux adultes. Le profil de formation, quant à lui, est l'aboutissement concret du diagnostic fait au moment de la démarche d'accueil à partir du projet de formation de l'adulte; il se précise au moment de l'entrée en formation. C'est donc une fiche technique où la corrélation entre les intentions de l'adulte à court, à moyen et à long terme et les possibilités offertes par l'éducation des adultes est traduite en objectifs de formation qui serviront notamment à composer l'horaire de cours de l'adulte.

Le projet de formation de l'adulte repose toujours sur des éléments personnels et environnementaux, parfois d'une manière très explicite, parfois de façon plus implicite.

Ces éléments correspondent chez l'adulte à :

- ses aspirations de développement global;
- ses responsabilités familiales et communautaires;
- sa situation de vie économique et professionnelle;
- sa vision de la situation du marché du travail;
- son engagement social et culturel;
- ses acquis scolaires et extrascolaires;
- ses capacités cognitives et intellectuelles;
- sa santé physique et psychologique.

Tous ces éléments sont déterminants dans la précision du projet de formation de l'adulte et ils le seront aussi dans l'établissement du profil de formation; ils influent en quelque sorte sur le contenu subséquent de la formation. Selon leur importance respective, ils serviront à une mise à jour constante du profil de formation en fonction des choix que l'adulte aura faits. Le projet de formation est la pierre angulaire de toute la démarche de formation de l'adulte.

Le projet de formation de l'adulte : une conception particulière à chacune et à chacun

L'adulte qui désire s'inscrire à l'éducation des adultes a une idée générale des objectifs qu'il veut atteindre. Pour certaines personnes, les objectifs visés sont très précis et structurés et, pour d'autres, un travail de définition exhaustif devra être fait avec l'aide des personnes-ressources des services appropriés, en particulier des services d'accueil et de référence, d'accueil et d'aide ainsi que d'appui à la formation. Dans le premier cas, l'adulte dont les objectifs sont bien déterminés conçoit son projet de formation en fonction des aspects particuliers de sa vie. Il s'agira donc d'un projet de formation qui prend ses assises sur l'écart entre une situation réelle donnée et une situation désirée, situations qui auront préalablement été clairement déterminées. Les besoins de l'adulte seront fixés et ses objectifs définis. À partir du projet, les éléments nécessaires à l'établissement du profil de formation seront plus facilement repérables.

Dans le cas où le projet de formation de l'adulte est moins précis, les causes peuvent être très variées. Cependant, elles peuvent souvent être dues au fait que son inscription à l'éducation des adultes est motivée par des éléments extérieurs; la personne pourra alors avoir moins bien inventorié ses besoins de formation et ne pas les avoir évalués ni acceptés. On peut penser aux adultes que des impératifs financiers

portent à s'inscrire à l'éducation des adultes en raison de mesures gouvernementales d'appui, ou encore à des travailleuses et à des travailleurs qui, devant la menace d'une mise à pied, pensent à se recycler sans vraiment avoir eu le temps d'établir les enjeux de leur démarche. Pour ces adultes, les processus d'accueil et de référence, d'accueil et d'aide ainsi que d'entrée en formation auront des répercussions de première importance, car il en va du développement et du maintien de leur motivation.

La précision du projet de formation de l'adulte

Parfois, le projet de formation de l'adulte va au-delà de ses possibilités de tous ordres. Le projet de formation de l'adulte étant la base de la démarche de formation, il est très important qu'il soit précis et qu'il réponde à ses besoins. Chaque personne le définit à partir de ses situations de vie, de ses aptitudes et de ses champs d'intérêt.

Il faudra vérifier avec l'adulte quelles sont les situations de vie qui le poussent à retourner aux études. Dans la plupart des cas, la clarification se fait aisément. On devra toutefois aider certaines personnes à évaluer leurs besoins selon les réalités qui les entourent. Par exemple, la personne qui s'inscrit en alphabétisation et qui veut se rendre jusqu'aux études universitaires devra être mise au fait du chemin à parcourir et évaluer les moyens dont elle dispose, par exemple sur les plans financier et familial, et qui auront une incidence sur l'urgence de sa situation et sa marge de manœuvre sur le plan intellectuel.

L'exemple précédent peut paraître exagéré, mais il illustre bien les écarts entre ce que vivent réellement certains adultes et leurs aspirations. Si le projet de formation de l'adulte n'est pas bien défini et si les défis qu'il comporte ne sont pas bien compris, la motivation intrinsèque de l'adulte sera très précaire et les risques d'abandon et de décrochage seront d'autant plus élevés. Les composantes des services d'accueil et de référence, d'accueil et d'aide de même que d'entrée en formation sont primordiales pour poser la pierre angulaire d'un retour aux études réussi.



Toutes les commissions scolaires peuvent offrir des services d'entrée en formation. Ces derniers sont utilisés par les autres services d'enseignement.

En 1997-1998, de nouveaux cours seront diffusés et implantés pour remplacer les cours actuels. Les nouveaux cours porteront sur l'un ou l'autre des thèmes suivants :

- projet de formation;
- initiation à la démarche de formation;
- exploration sociale et professionnelle;
- gestion de l'apprentissage;
- moyens pour l'apprentissage.

Quant au thème sur la motivation, alinéa 4 de l'article 8 du régime pédagogique, il est intégré dans chacun des cours produits. Les codes alphanumériques inscrits dans la liste des cours disponible dans SAGE (n° AI2-23-01) demeurent les mêmes jusqu'au moment de l'implantation finale des cours dans les commissions scolaires. En ce sens, il est prévu que les modifications à la «liste des cours» seront effectuées au 1^{er} juillet 1998.

Des cours d'établissement pourront être utilisés; six codes alphanumériques seront instaurés en ce sens. La version anglaise des cours sera aussi diffusée et implantée en 1997-1998.

En ce qui a trait à l'organisation des services d'entrée en formation, un guide sera diffusé au même moment que la diffusion et l'implantation des nouveaux cours.

Les tests de classement ne doivent pas être financés dans les services d'entrée en formation. Il en est de même pour tous les cours de rattrapage en français et en mathématique («déroutillage-matière»); ces cours doivent être financés dans les services d'enseignement où ils sont donnés.

L'annexe B du présent document contient l'information suivante relativement aux services d'entrée en formation :

- la population cible;
- les orientations;
- des précisions relatives à l'ensemble des services.

Article 9

Les services de francisation ont pour objet de développer chez les adultes pour lesquels la langue française n'est pas la langue maternelle les habiletés de base en français oral et écrit et, dans le cas des allophones immigrants, les attitudes nécessaires pour s'intégrer dans la collectivité québécoise tout en préparant leur passage à des études subséquentes ou au marché du travail.

Orientations ou principes directeurs des services de francisation

Les orientations générales des services de francisation reposent sur l'apprentissage de la langue dans un but d'autonomie sociale et d'intégration culturelle des personnes non francisées. Ainsi, la francisation est axée sur l'apprentissage de la langue française par les personnes qui veulent acquérir et développer les habiletés langagières nécessaires à leur intégration au marché du travail (ou à la poursuite des études) de même que dans les milieux sociaux et culturels francophones québécois.

On doit noter que les orientations seront à préciser à mesure de l'application de ces services, ceux-ci nécessitant une connaissance interculturelle des styles d'apprentissage dans laquelle on tient compte de la diversité des origines des populations inscrites.

Population cible des services de francisation

Les services de francisation s'adressent à toute personne adulte non francisée appartenant à l'une des trois catégories suivantes : les Anglo-Québécoises et les Anglo-Québécois, les néo-Québécoises et les néo-Québécois de même que les autochtones. Bien que des unités soient associées aux cours de francisation, les personnes qui sont inscrites dans ces services ne visent pas nécessairement l'obtention d'un DES.

Les personnes analphabètes dans leur langue d'origine devront suivre un processus d'alphabétisation. Celui-ci peut se donner dans les cinq langues officielles d'enseignement et est pris en charge par les services d'alphabétisation des commissions scolaires.

**Barèmes de financement pour
les services de francisation**

L'information relative aux barèmes de financement (ratio) des services de francisation est présentée dans les Règles budgétaires annuelles.

**Programme d'études des ser-vi-
ces de francisation**

Le programme d'études de francisation est le même que celui qui est utilisé en français, langue seconde. Cependant, sa codification est différente. Des documents particuliers à la francisation ont aussi été produits à l'intention des adultes ainsi que des agentes et des agents d'éducation visés par ces services. On peut en avoir la liste en consultant le *Liste des cours et des documents publiés pour les services d'enseignement et les matières*, en annexe C du présent document.



Étant donné la nécessité pour les adultes d'acquérir à la fois les rudiments de la langue seconde et les instruments sociaux nécessaires à leur intégration à la collectivité québécoise, la composition des groupes doit permettre que les échanges de propos soient accessibles à toutes et à tous.

Pour les cours de francisation, les unités sont attribuées selon les mêmes normes que lorsque les cours sont suivis dans les étapes du présecondaire, du premier et du second cycles du secondaire.

Les personnes immigrantes allophones et anglophones analphabètes qui désirent apprendre à lire et à écrire en anglais doivent s'inscrire dans une commission scolaire qui donne le service d'enseignement *Literacy*.

Étant donné qu'il n'y a pas d'équivalent de la francisation en anglais, les personnes immigrantes allophones qui désirent suivre leur formation en anglais doivent s'inscrire dans la voie menant à l'obtention du DES offerte en anglais et y progresser par étapes selon leur projet et leur profil de formation (voir l'article 35).

L'annexe B du présent document contient l'information suivante relativement aux services de francisation :

- la population cible;
- les orientations;
- des précisions relatives à l'ensemble des services.

Article 10

Les services de formation à l'intégration sociale ont pour objet de permettre à l'adulte qui éprouve des difficultés d'adaptation sur les plans psychique, intellectuel, social ou physique, l'accès à un cheminement personnel favorisant l'acquisition de compétences de base dans l'exercice de ses activités et rôles sociaux et, le cas échéant, la poursuite d'études subséquentes.

Orientations ou principes directeurs des services de formation à l'intégration so- ciale

Les services de formation à l'intégration sociale visent à :

- permettre à l'adulte qui éprouve des difficultés graves de comportement ou d'apprentissage ou encore qui vit avec une ou plusieurs déficiences d'acquérir les outils nécessaires afin qu'il puisse utiliser de façon optimale ses capacités;
- permettre à l'adulte de faire des apprentissages et d'acquérir des habiletés lui facilitant les actions à poser dans son milieu de vie et dans son milieu social immédiat.

Population cible des services de formation à l'intégration sociale

Les services de formation à l'intégration sociale s'adressent aux adultes ayant :

- des limitations d'ordre social ou des limitations liées à l'apprentissage;
- des déficiences d'ordre intellectuel, sensoriel, psychique ou affectif.

**Barème de financement pour
les services de formation à
l'intégration sociale**

L'information relative aux barèmes de financement (ratio) des services de formation à l'intégration sociale est présentée dans les Règles budgétaires annuelles.



Voici quelques renseignements particuliers sur le champ d'habiletés «Préparation au transfert des apprentissages» :

- Les champs du programme des services de formation à l'intégration sociale portent sur des habiletés qui sont soit d'ordre particulier, soit d'ordre générique.
- Selon le mode de fonctionnement propre au programme des services de formation à l'intégration sociale, le nouveau champ «Préparation au transfert des apprentissages» porte sur des habiletés d'ordre générique.
- Ce champ est utilisé à différents moments dans le programme et en corrélation avec les autres champs.
- Comme les autres aspects du programme, toutes les opérations liées à ce champ doivent être dûment énoncées dans le profil de formation de l'adulte en fait d'objectifs, d'activités et de séquences.
- Ce champ est utilisé pour aider l'adulte à se préparer à faire, par la suite, le transfert de ses apprentissages dans son milieu de vie ou d'appartenance.
- Par ce champ, on fait une distinction entre, d'un côté, la préparation au transfert, qui est l'objet de ce champ et, d'un autre côté, le transfert proprement dit, qui est extérieur à ce champ.

- La préparation au transfert est la responsabilité commune de l'adulte et de la commission scolaire et implique qu'il y a des exercices pratiques supervisés par l'enseignante ou l'enseignant, alors que le transfert proprement dit est la responsabilité de l'adulte qui reçoit du soutien de son milieu de vie ou d'appartenance.
- Il est de la nature même du programme des services de formation à l'intégration sociale que la préparation au transfert soit composée d'activités précises d'apprentissage, et cela, même si ces activités se déroulent, au besoin, sur le terrain, voire en milieu d'appartenance.
- À toutes fins utiles, ces activités d'apprentissage sont considérées et traitées comme des stages.
- Étant donné que le transfert en milieu de vie ou d'appartenance se fait sans la présence de l'enseignante ou de l'enseignant, la commission scolaire a quand même la responsabilité d'obtenir la collaboration du partenaire externe, et cela, particulièrement pour recueillir de l'information quant aux résultats du transfert effectué par l'adulte dans son milieu. Cette information permettra de s'assurer que la démarche d'apprentissage a été dûment faite.

En résumé, la préparation au transfert s'inscrit pleinement dans la démarche d'apprentissage, a les mêmes caractéristiques et la même rigueur que tout autre acte andragogique et, par conséquent, doit se dérouler dans des conditions non seulement propices mais nécessaires à la réussite de la démarche.

Depuis janvier 1996, toutes les commissions scolaires peuvent offrir les services de formation à l'intégration sociale si elles le souhaitent.

L'annexe B du présent document contient l'information suivante relativement aux services de formation à l'intégration sociale :

- la population cible;
- les orientations;
- des précisions relatives à l'ensemble des services.

Article 11

Les services d'alphabétisation ont pour objet de permettre à l'adulte d'augmenter ses capacités fonctionnelles par l'acquisition d'habiletés d'écoute, d'expression orale, de lecture, d'écriture et de calcul axées sur le contexte de ses activités quotidiennes et sur ses besoins et, le cas échéant, de poursuivre des études subséquentes.

Population cible des services d'alphabétisation

Les services d'alphabétisation visent l'ensemble des personnes qui désirent apprendre à lire, à écrire et à compter pour mieux fonctionner en société ou pour poursuivre des études. Dans le cas des personnes analphabètes allophones, les services d'alphabétisation permettent à ces personnes de se franciser tout en s'alphabétisant.

Composantes des services d'alphabétisation

Des changements ont été apportés aux contenus du programme d'alphabétisation (voir le *Guide de formation sur mesure en alphabétisation*⁸). La nouvelle édition du programme a été distribuée dans le réseau des commissions scolaires à l'hiver 1997. Parmi les principaux changements, il est important de noter que l'alphabétisation se traduit dorénavant par une seule voie, soit une formation de type fonctionnelle par une formation intégrée, c'est-à-dire une formation qui allie des contenus en langue d'enseignement et en arithmétique à des situations fonctionnelles de la vie quotidienne.

8. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Guide de formation sur mesure en alphabétisation*, 3^e éd., Québec, Direction de la formation générale des adultes, 1996, 1 258 p.

**Barèmes de financement pour
les services d'alphabétisation**

L'information relative aux barèmes de financement (ratio) des services d'alphabétisation est présentée dans les Règles budgétaires annuelles.

**Matières obligatoires pour
les services d'alphabétisation**

En alphabétisation, les matières obligatoires sont les suivantes :

- langue d'enseignement;
- mathématique.

Les Instructions des dernières années indiquent qu'il n'y a pas de matière à option en alphabétisation.



Les services d'alphabétisation :

- nécessitent des actions pour atteindre la population dans son milieu; les actions retenues supposent différents moyens de sensibilisation, d'animation et de recrutement, par exemple la sollicitation ou la publicité dans les lieux publics et à domicile;
- peuvent être offerts dans des lieux de formation variés. Étant donné la diversité de la population et du contexte de formation, la formation peut se donner autant en milieu scolaire qu'en milieu de travail, dans le milieu syndical, etc.;
- permettent d'inclure, selon le projet de formation, certains des contenus des services d'enseignement au présecondaire dans une perspective fonctionnelle.

L'annexe B du présent document contient l'information suivante relativement aux services d'alphabétisation :

- la population cible;
- les orientations;
- des précisions relatives à l'ensemble des services.

Depuis la diffusion de la 3^e édition du *Guide de formation sur mesure en alphabétisation*, les activités d'alphabétisation comportent des unités. La répartition de celles-ci est présentée à l'annexe B du présent document.

Article 12

Les services d'enseignement au présecondaire ont pour objet d'amener l'adulte à accroître ses connaissances et ses habiletés en compréhension de l'écrit et en productions écrites dans la langue d'enseignement ainsi qu'en mathématique, et à acquérir les notions de base dans la langue seconde et dans d'autres champs de formation qu'il peut choisir parmi les matières à option, afin de lui permettre l'accès à l'enseignement secondaire ou, le cas échéant, à d'autres services de formation.

Barèmes de financement pour les services d'enseignement du présecondaire

L'information relative aux barèmes de financement (ratio) des services d'enseignement du présecondaire est présentée dans les Règles budgétaires annuelles.

Matières obligatoires pour les services d'enseignement au présecondaire

Au présecondaire, outre les matières à option, les matières obligatoires sont les suivantes :

- langue d'enseignement;
- mathématique.

Champ de formation

Le champ de formation est le sujet général d'apprentissage. Par exemple, à la formation générale, il pourrait s'agir des disciplines des sciences humaines, des langues, alors que, à la formation professionnelle, il s'agirait de tous les champs qui la composent. Le champ de formation englobe donc la notion de discipline. Dans le champ de formation, on tient compte à la fois des matières obligatoires et des matières à option.

Matières

Une matière comprend un ensemble de cours dans un champ de formation donné; elle est traduite dans ce qu'on appelle un programme d'études. Elle peut contenir autant de contenus de cours qu'elle comporte de codes alphanumériques.

Dans le régime pédagogique, il existe des matières obligatoires et des matières à option :

- . matières obligatoires : matières que l'adulte doit suivre avec succès pour répondre aux exigences relatives à la voie de sortie qu'il a choisie;
- . matières à option : matières que l'adulte peut choisir au nombre de quelques autres matières offertes en fonction de ses champs d'intérêt et de ses acquis⁹. Le MEQ en établit annuellement la liste qui est publiée dans l'Instruction annuelle.

L'importance du nombre de matières obligatoires et à option est fonction des exigences de sanction.

9. Ronald LEGENDRE. *Dictionnaire actuel de l'éducation*, Montréal, Guérin, 1993, p. 820.

Article 13

Les services d'enseignement au premier cycle du secondaire ont pour objet de permettre à l'adulte de poursuivre le développement de ses connaissances et de ses habiletés en communication orale et écrite dans la langue d'enseignement et dans la langue seconde, en mathématique et dans certains autres champs de formation qu'il peut choisir parmi les matières à option, en vue de lui donner accès au second cycle du secondaire ou, le cas échéant, à des études subséquentes.

Barèmes de financement pour les services d'enseignement au premier cycle du secondaire

L'information relative aux barèmes de financement (ratio) des services d'enseignement au premier cycle du secondaire est présentée dans les Règles budgétaires annuelles.

Matières obligatoires pour les services d'enseignement au premier cycle du secondaire

Au premier cycle du secondaire, outre les matières à option, les matières obligatoires sont les suivantes :

- langue d'enseignement;
- langue seconde;
- mathématique.

Ancien texte

Article 14

Les services d'enseignement au second cycle du secondaire ont pour objet de permettre à l'adulte de parfaire sa formation de base par la maîtrise des connaissances et des habiletés en communication orale et écrite dans la langue d'enseignement et dans la langue seconde et dans certains autres champs de formation qu'il peut choisir parmi les matières à option, en vue de lui donner accès au diplôme d'études secondaires, à la formation professionnelle ou à des études postsecondaires.

Nouveau texte

Article 14

Les services d'enseignement au second cycle du secondaire ont pour objet de permettre à l'adulte de parfaire sa formation de base par la maîtrise des connaissances et des habiletés en communication orale et écrite dans la langue d'enseignement et dans la langue seconde, *en mathématique, en sciences, en histoire du Québec et du Canada ou en sciences humaines* et dans certains autres champs de formation qu'il peut choisir parmi les matières à option, en vue de lui donner accès au diplôme d'études secondaires, à la formation professionnelle ou à des études postsecondaires.

Barèmes de financement pour les services d'enseignement au second cycle du secondaire

L'information relative aux barèmes de financement (ratio) des services d'enseignement au second cycle du secondaire est présentée dans les Règles budgétaires annuelles.

Formation de base

On définit la formation de base comme étant l'ensemble des connaissances, des habiletés et des attitudes ayant pour objet l'acquisition de compétences nécessaires à l'adulte pour exercer ses différents rôles sociaux, familiaux, professionnels, économiques et culturels. Le noyau principal de la formation de base se traduit par l'apprentissage de matières comprises à l'intérieur des champs de formation suivants : langue d'enseignement, langue seconde, mathématique, sciences physiques (ou biologie ou micro-informatique), histoire du Québec et du Canada (ou sciences humaines), et ce, dans le cadre de la démarche andragogique et des caractéristiques qui lui sont propres. La formation de base s'inscrit elle aussi dans la notion d'éducation permanente et de formation continue.

Note : L'article 14 a été modifié à l'été 1996.

**Matières obligatoires pour
les services d'enseignement
au second cycle du secondaire
en vue de l'obtention du DES**

Au second cycle du secondaire, outre les matières à option, les matières obligatoires en vue de l'obtention du DES sont les suivantes:

- langue d'enseignement;
- langue seconde.

Selon l'adoption éventuelle de l'article 47 du régime pédagogique, d'autres matières s'ajouteront à la liste précédente.

Article 15

Les services d'intégration socioprofessionnelle ont pour objet de permettre à l'adulte d'acquérir les compétences requises pour faciliter son accès au marché du travail et s'y maintenir ou, le cas échéant, de poursuivre ses études.

Orientations ou principes directeurs des services d'inté- gration socioprofessionnelle

Les services d'intégration socioprofessionnelle :

- sont une démarche de développement de l'employabilité;
- favorisent une démarche d'intégration réussie dans le monde du travail;
- préconisent une connaissance et une utilisation de l'environnement social, politique et économique;
- visent l'acquisition et le développement de compétences socioprofessionnelles et de compétences professionnelles particulières;

Population cible des services d'intégration socioprofession- nelle

Les services d'intégration socioprofessionnelle s'adressent à toute personne adulte qui a un projet de formation centré sur l'employabilité.

**Personnel nécessaire pour offrir
des services d'intégration socio-
professionnelle**

Comme pour chacun des services compris dans les services d'enseignement, la présence du personnel enseignant est indispensable pour offrir les services d'intégration socioprofessionnelle aux adultes. Cependant, dans la mesure du possible, la mise en place d'une équipe fixe et multidisciplinaire est souhaitable. On trouve idéalement dans l'équipe de base une conseillère ou un conseiller andragogique, un groupe stable d'enseignantes ou d'enseignants ainsi que des professionnelles ou des professionnels qui s'y joignent selon les contenus offerts.

**Barèmes de financement pour
les services d'intégration
socioprofessionnelle**

L'information relative aux barèmes de financement (ratio) des services d'intégration socioprofessionnelle est présentée dans les Règles budgétaires annuelles.



Les services d'intégration socioprofessionnelle :

- ont des entrées fixes et des sorties variables;
- sont idéalement composés de groupes de formation de nombre restreint, le programme et ses approches étant conçus en fonction d'interactions de groupe qui sont difficilement réalisables au-delà d'un certain nombre de personnes;
- sont offerts à des personnes pouvant s'inscrire, dans la mesure du possible, à temps plein et le jour. La formation de jour est nécessaire, étant donné que dans les contenus du programme on prévoit plusieurs activités en milieu de travail. Il est aussi possible d'offrir certaines activités à temps partiel;
- nécessitent la collaboration et le partenariat avec l'entreprise ainsi qu'avec les organismes gouvernementaux, régionaux et communautaires;
- demandent un personnel enseignant à qui on assure une formation sur les orientations et les contenus du programme;

- doivent être offerts avec tout l'équipement nécessaire à l'application des contenus du programme. L'équipement est rendu accessible par les commissions scolaires à l'intérieur de leurs ressources ou par l'intermédiaire d'autres partenaires scolaires ou externes.

L'annexe B du présent document contient l'information suivante relativement aux services d'intégration socioprofessionnelle :

- la population cible;
- les orientations;
- des précisions relatives à l'ensemble des services.

Article 16

Les **services de préparation à la formation professionnelle** ont pour objet de permettre à l'adulte d'obtenir les préalables pour satisfaire aux conditions d'admission au programme choisi.

Barèmes de financement pour les services de préparation à la formation professionnelle

L'information relative aux barèmes de financement (ratio) des services de préparation à la formation professionnelle est présentée dans les Règles budgétaires annuelles.

Préalables à la formation professionnelle

Les champs de formation préalables à la formation professionnelle sont les suivants :

- langue d'enseignement;
- langue seconde;
- mathématique.

Les modalités particulières relatives aux préalables précédents sont contenues dans l'Instruction annuelle en formation professionnelle.

Article 17

Les **services de préparation aux études postsecondaires** ont pour objet de permettre à l'adulte d'acquérir les préalables pour son admissibilité à des études collégiales ou universitaires.

Barèmes de financement pour les services de préparation aux études postsecondaires

L'information relative aux barèmes de financement (ratio) des services de préparation aux études postsecondaires est présentée dans les Règles budgétaires annuelles.



Les particularités de ces services sont fonction des matières ou des services d'enseignement auxquels l'adulte s'inscrit selon le type d'études postsecondaires qu'il désire entreprendre.

À compter de la session d'automne 1997, les dispositions du 2^e alinéa de l'article 2¹⁰ (section 2) du *Règlement sur le régime d'études collégiales* s'appliquent pour les élèves ayant obtenu un DES ou leur diplôme d'études professionnelles (DEP) après le 31 mai 1997. Le deuxième alinéa de l'article 2 est libellé ainsi:

10. MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA SCIENCE. *Règlement sur le régime des études collégiales. Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, Québec, septembre 1993, section II, article 2, p. 7.

«2. Est admissible à un programme conduisant au diplôme d'études collégiales la personne qui satisfait aux conditions suivantes :

«2° [...] elle a accumulé le nombre d'unités alloué par le *Régime pédagogique de l'enseignement secondaire* édicté par le Décret 74-90 du 24 janvier 1990 pour l'apprentissage de l'histoire et des sciences physiques de 4^e secondaire, pour l'apprentissage de la langue d'enseignement et de la langue seconde de 5^e secondaire ainsi que pour l'apprentissage des mathématiques de 5^e secondaire ou d'un cours de mathématique de 4^e secondaire que détermine le ministre et dont les objectifs présentent un niveau de difficultés comparable; [...]

«Un collègue peut toutefois admettre une personne qui possède une formation qu'il juge équivalente.»

Quant aux cours exigés au collégial, ils apparaissent comme des préalables dans le *Guide des études collégiales*¹¹ selon le programme visé. Ils sont énumérés dans la *Liste des cours par service d'enseignement (SIFCA)*¹² qui est mise à jour annuellement ainsi que dans la liste des cours disponible dans SAGE (n° AI2-23-01).

11. SERVICE RÉGIONAL D'ADMISSION DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN (SRAM). *Guide pratique des études collégiales au Québec*, Montréal, 1997, 368 p.

12. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Guide de la déclaration d'effectif scolaire des adultes en formation générale (SIFCA)*, Québec, Direction des ressources informationnelles, Direction de la gestion des systèmes d'études, 1997-1998, code ministériel (à venir).

Article 18

Les **services d'assistance aux autodidactes** ont pour objet d'aider l'adulte à poursuivre une formation menant à l'obtention d'une sanction ministérielle; ces services prennent notamment la forme d'études et de travaux personnels, de soutien à distance, de rencontres individuelles ou de groupe.



Depuis le 1^{er} janvier 1995, la formation à distance relève des commissions scolaires qui ont un service d'éducation des adultes. Pour pouvoir offrir la formation à distance, les commissions scolaires doivent obtenir l'autorisation du MEQ. Cette formation est dorénavant consolidée par le régime pédagogique. La notion de gratuité s'applique donc aux adultes qui s'inscrivent à la formation à distance, conformément au chapitre 4 sur la gratuité des services.

Les services d'assistance aux autodidactes sont compris dans l'ensemble des services dits d'appui à la formation.

Article 19

Les **services d'accueil et d'aide** ont pour objet de permettre à l'adulte :

- 1° de préciser son projet de formation en fonction des acquis antérieurs et des objectifs visés;
- 2° d'explorer les voies et ressources disponibles;
- 3° le cas échéant, d'avoir recours à une ressource particulière.

Composantes des services d'accueil et d'aide

Les composantes qui suivent pourront se traduire dans des actions à poser par le personnel affecté aux services d'accueil et d'aide et, conséquemment, elles représentent les services dont peuvent bénéficier les adultes :

- la sensibilisation et le recrutement, par exemple en alphabétisation;
- l'admission à la commission scolaire;
- la détermination et la clarification des besoins de formation;
- la précision du projet de formation;
- l'évaluation des habiletés de l'adulte dans le contexte du développement des habiletés cognitives;
- l'évaluation en vue du classement de l'adulte pour les différents services auxquels il peut s'inscrire;
- tout autre test utile et nécessaire pour faciliter la précision du projet de formation et l'établissement du profil de formation.

**Personnel nécessaire pour offrir
des services d'accueil
et d'aide**

La commission scolaire décide du type et de la quantité de ressources qu'elle affectera à ces services, à l'intérieur des différentes catégories de personnel qui travaillent pour elle.

Idéalement, les services d'accueil et d'aide sont offerts dans chaque établissement de formation.



Les services d'accueil et de référence

Les services d'accueil et de référence ne sont pas inscrits comme tels dans le régime pédagogique, puisqu'ils sont déjà dans la Loi sur l'instruction publique. En effet, des modalités juridiques font en sorte que les écrits d'un règlement légal, tel le régime pédagogique, ne doivent pas reprendre le libellé des articles de loi mais en donner plutôt les contenus d'application. Les services d'accueil et de référence peuvent sembler identiques aux services d'accueil et d'aide des services d'appui à la formation. Ils doivent cependant être distingués par leur statut et leur objet. Dans les services d'accueil et de référence, on mettra davantage l'accent sur le premier contact de l'adulte avec les services d'éducation des adultes d'une commission scolaire et sur l'orientation vers d'autres services internes ou externes à la commission scolaire. Le processus plus détaillé de l'accueil, quant à lui, s'exercera dans les services d'accueil et d'aide. Le tableau 4 permet d'illustrer les distinctions et d'inclure les similitudes existant dans l'ensemble des composantes du processus d'accueil. Les commissions scolaires doivent offrir des services d'accueil et de référence comme le dispose l'article 250 de la LIP :

**«La commission scolaire organise et offre des services d'accueil et de référence relatifs aux services éducatifs pour les adultes.
Elle reconnaît conformément aux critères ou conditions établis par le ministre les acquis scolaires et extra-scolaires faits par**

une personne inscrite aux services éducatifs pour les adultes¹³.»

On trouve donc comme composante des services d'accueil et de référence la reconnaissance des acquis scolaires et extrascolaires : par exemple, la passation d'examen seulement avec les épreuves habituelles ou des épreuves particulières comme le *Prior Learning Examination* et, entre autres, la passation du test d'équivalence de niveau de scolarité (TENS) en vue de l'attribution de l'attestation d'équivalence de niveau de scolarité (AENS) ainsi que la passation du test de développement général (TDG) par l'évaluation des préalables fonctionnels et des préalables particuliers pour l'admission en formation professionnelle.



Les services d'accueil et d'aide sont compris dans :

- les services d'appui à la formation;
- le processus général d'accueil illustré dans les tableaux 3 et 4.

13. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Loi sur l'instruction publique*, article 250.

Tableau 3
Processus d'accueil

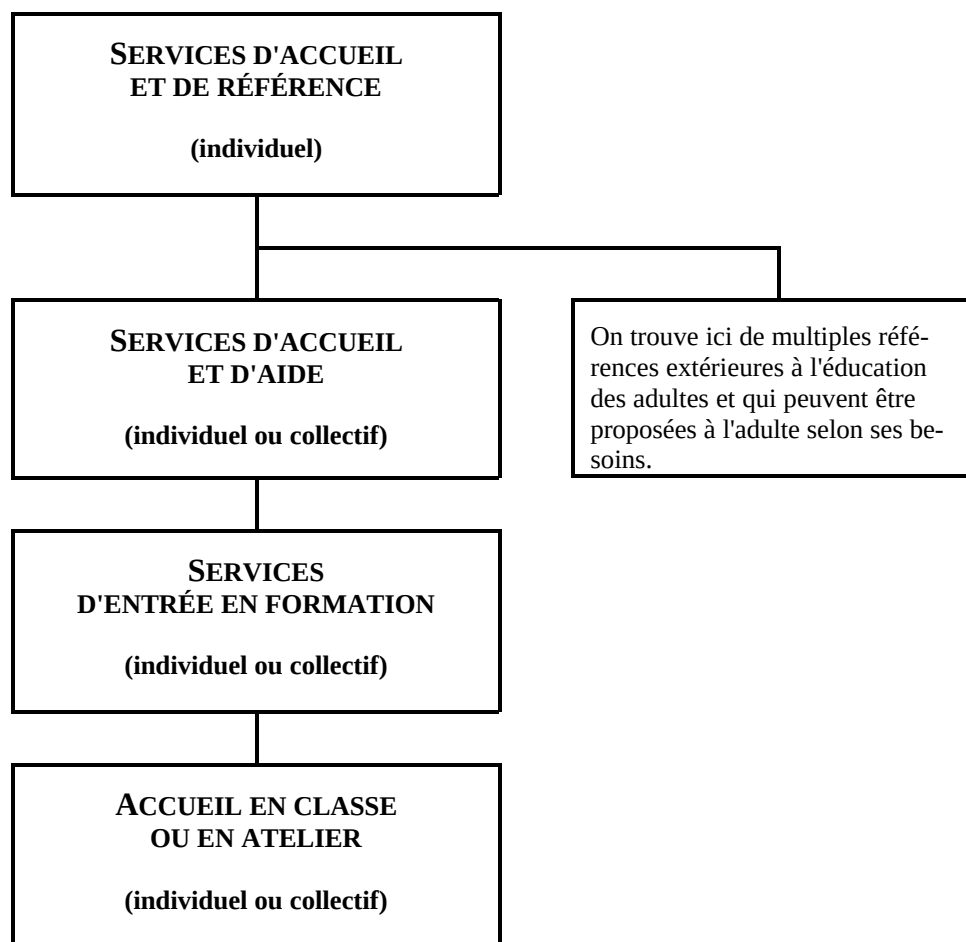


Tableau 4
Synthèse des éléments du processus d'accueil

	RESPONSABILITÉ	EFFECTIF	MOMENT D'APPLICATION	CONTENU
Services d'accueil et de référence	Service de l'éducation des adultes, centre d'éducation des adultes de la commission scolaire ou encore organisme extérieur	Nouvelle personne ou personne qui a déjà fait cette démarche (au besoin)	Au premier contact avec les services d'éducation des adultes et au besoin	• Sensibilisation et recrutement • Orientation en employabilité, en milieu scolaire ou dans d'autres milieux • Procédure d'admission • Reconnaissance des acquis scolaires et extrascolaires : inscription au type d'activité «Passation d'examen seulement», afin de bénéficier soit de la passation des tests d'équivalence de niveau de scolarité (TENS), soit des tests de développement général (TDG) ou encore du <i>Prior Learning Examination</i> • Passation des tests de classement
Services d'accueil et d'aide	Service de l'éducation des adultes ou centre d'éducation des adultes de la commission scolaire	Nouvelle personne ou personne qui a déjà fait cette démarche (au besoin)	À l'admission et au besoin	• Sensibilisation et recrutement • Procédure d'inscription • Choix du projet de formation • Passation des tests de classement
Services d'entrée en formation	Centre d'éducation des adultes de la commission scolaire	Nouvelle personne ou personne qui a déjà fait cette démarche (au besoin)	Au besoin, à chaque nouvelle étape ou à chaque changement d'étape ou de services	• Projet de formation • Initiation à la démarche de formation • Exploration sociale et professionnelle • Mieux apprendre • Des moyens de mieux apprendre
Accueil en classe ou en atelier	Centre de formation de la commission scolaire, classe	Toutes les personnes en classe ou en atelier	À chaque changement d'étape, de services ou de matière	À la discrétion des commissions scolaires, selon le type de populations, les ressources et le personnel

Article 20

Les **services d'appui pédagogique** ont pour objet d'assister l'adulte qui éprouve des difficultés d'apprentissage en cours de formation, de faciliter son rattrapage et son passage d'un cours à un autre ou d'une étape à une autre.

Composantes des services d'appui pédagogique

Selon les usages de chaque commission scolaire, les services d'appui pédagogique sont nommés différemment. Ainsi, les trois appellations suivantes ressortent plus particulièrement :

- le «suivi-matière»;
 - le suivi individuel;
 - le suivi global.
-
- **Le «suivi-matière»**

Le «suivi-matière» se fait en fonction des difficultés éprouvées par l'adulte dans chaque matière ou service d'enseignement. Il est souvent fait par l'enseignante ou l'enseignant de la matière en question, bien que d'autres personnes-ressources puissent y être affectées selon l'organisation de chaque commission scolaire.

- **Le suivi individuel**

Le suivi individuel peut se faire à l'intérieur du «suivi-matière», mais son objectif est de relever les difficultés personnelles, économiques, sociales et familiales de l'adulte, qui nuisent au déroulement de sa formation. Une fois les difficultés déterminées, on dirige souvent l'adulte vers une personne-ressource ou un service spécialisé à l'intérieur ou à l'extérieur de la commission scolaire.

- **Le suivi global**

Le suivi global intègre les deux composantes précédentes. Il peut être mis en place à partir de constats faits auprès de différents adultes par une ou un ou encore plusieurs enseignantes et enseignants et vise l'atteinte d'objectifs similaires au regard d'une matière donnée ou du développement personnel en général.

Le suivi individuel et le suivi global peuvent souvent toucher des domaines liés à la vie personnelle et sociale de l'adulte. Dans ce cas, on peut avoir recours à d'autres personnes-ressources; à ce moment-là, on parle de services complémentaires. L'exemple qui suit illustre cette situation.

Une personne peut avoir des difficultés dans une matière donnée, telle la géométrie. Au moment du «suivi-matière», on finit par aborder des problèmes de violence familiale qui perturbent grandement la concentration de l'adulte. Du «suivi-matière» on passe au suivi individuel qui nécessite le recours à une ressource d'aide personnelle. Selon l'éventail de services complémentaires qu'offre la commission scolaire, la personne pourra bénéficier de ce service à l'intérieur de celle-ci ou bien on la dirigera vers un organisme externe, par exemple un CLSC.

On doit noter que les trois types de suivi, bien qu'ils soient habituellement utilisés pour trouver des solutions à des situations complexes, permettent aussi de faire ressortir les aspects positifs et motivants de la démarche de formation de l'adulte.

**Personnel nécessaire pour offrir
des services d'appui pédagogique**

Selon le type de suivi, les commissions scolaires ont recours au personnel enseignant ou non enseignant.

Article 21

Les **services complémentaires** sont ceux qui sont liés aux conditions personnelles et sociales dans lesquelles l'adulte fait ses apprentissages, de son accueil jusqu'au terme de sa formation.

Article 22

Les **services complémentaires** ont pour objet d'aider l'adulte dans la réalisation progressive de son projet de formation, de le soutenir par des services professionnels et de contribuer au développement de son autonomie.

Article 23

Les **services complémentaires** comprennent des services d'information sur les ressources du milieu.

Politique des services complémentaires

Les articles 21, 22 et 23 explicitent l'article 247 de la LIP qui dispose que les commissions scolaires établissent un programme de services complémentaires. Les commissions scolaires conçoivent leur politique à cet égard en fonction des conditions et des réalités de leur milieu respectif.



Chaque commission scolaire définit le type de services complémentaires qu'elle décide d'offrir. Plusieurs éléments peuvent intervenir dans cette définition; il peut s'agir :

- des besoins de la population inscrite dans les centres d'éducation des adultes de la commission scolaire;
- des ressources immédiates de la commission scolaire ou des ressources du milieu;
- des ressources financières disponibles pour offrir ces services.

La commission scolaire offre les services définis à l'intérieur de ses centres d'éducation des adultes et y affecte les ressources nécessaires. Elle peut aussi s'associer par protocole d'entente, établi par les parties intéressées, à des organismes d'aide comme les CLSC, les centres d'aide aux toxicomanes, etc., et ainsi recourir de façon ponctuelle aux ressources de ces organismes.

Si, pour des raisons précises, la commission scolaire n'est en mesure d'offrir aucun service complémentaire, elle peut alors mettre à la disposition du personnel et des adultes les «annuaires» descriptifs d'offres de service des organismes de son quartier, de sa paroisse, de sa ville et de sa région.

Le tableau 2 permet de faire ressortir la distinction entre les services complémentaires et les services d'appui à la formation.

Article 24

Les **services d'éducation populaire** sont ceux qui sont liés au développement intellectuel, social et culturel de l'adulte ou d'un groupe d'adultes, ainsi qu'à la réalisation de projets communautaires.

Article 25

Les **services d'éducation populaire** ont pour objet :

- 1° de favoriser la participation de l'adulte à un processus de responsabilisation favorisant une plus grande autonomie;
- 2° de promouvoir l'acquisition de connaissances, le développement d'habiletés, d'attitudes et de comportement axés sur la situation de vie des adultes, des groupes et des communautés.

Article 26

Les **services d'éducation populaire** comprennent des services de soutien et de collaboration que la commission scolaire offre aux personnes et organismes qui désirent s'en prévaloir.

Objectifs des services d'éducation populaire

Le MEQ assure une responsabilité d'éducation populaire en matière de financement par l'entremise de deux programmes particuliers :

- le Programme de soutien à l'alphabétisation populaire autonome (PSAPA);
- le Programme de soutien à l'éducation populaire autonome (PSEPA).

Les objectifs de chacun de ces programmes sont les suivants :

- «Amener les adultes analphabètes à augmenter leurs capacités fonctionnelles, par l'acquisition d'habiletés en lecture, en écriture et en calcul, et, éventuellement, à poursuivre leurs études¹⁴.»
- «Les interventions éducatives financées par le ministère de l'Éducation doivent viser l'atteinte des objectifs suivants :
 - favoriser une prise de conscience individuelle ou collective des conditions de vie, dans le but de mieux les comprendre et les maîtriser, ou d'influencer les choix personnels et collectifs;
 - favoriser l'autonomie des individus, la prise en main individuelle ou collective, l'autodétermination des milieux et des groupes sociaux;
 - développer les capacités d'analyse, de choix de stratégies et d'évaluation;
 - favoriser la participation active à la vie démocratique¹⁵.»

Types d'activités admissibles au PSAPA

«Pour être subventionnées, les interventions doivent :

- sensibiliser la population aux problèmes de l'analphabétisme et organiser des activités d'alphabétisation pour le plus grand nombre possible d'adultes analphabètes;
- encourager la participation des adultes analphabètes à la vie démocratique de la société et de l'organisme dont ils sont membres;
- organiser le perfectionnement des formatrices et des formateurs en alphabétisation;

14. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Programme de soutien à l'alphabétisation populaire autonome 1995-1998*, Québec, 1995, p. 1.

15. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Le programme de soutien à l'éducation populaire autonome 1995-1998*, Québec, 1995, p. 1.

- mettre au point des instruments d'intervention afin de répondre aux besoins des formatrices et des formateurs;
- [représenter les groupes populaires en alphabétisation sur le plan provincial (cela s'applique dans le cas du Regroupement des groupes populaires en alphabétisation (RGPAQ)]¹⁶.»



Malgré l'absence de subvention particulière pour ce dossier, les commissions scolaires mettent souvent sur pied des activités d'éducation populaire. Ces dernières sont soit autofinancées, soit offertes à l'intérieur des ressources de chaque commission scolaire.

16. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Programme de soutien à l'alphabétisation populaire autonome 1995-1998*, p. 2.

Article 27

Tout adulte qui désire être admis aux services éducatifs dispensés par une commission scolaire doit lui en faire la demande.

Article 28

La **demande d'admission** doit comprendre au moins les informations suivantes :

- 1° les nom et prénom de l'adulte;
- 2° l'adresse de sa résidence;
- 3° les noms et prénoms des parents ainsi que l'adresse de leur résidence, dans le cas d'un élève mineur.

Ancien texte

Article 29

Une première **demande d'admission** doit être accompagnée d'une copie de l'acte de naissance ou d'un certificat de naissance de l'adulte.

Si, pour une des raisons mentionnées aux articles 130 et 139 du Code civil du Québec (1991, c. 64), la personne qui fait une demande d'admission ne peut fournir une copie de l'acte de naissance ou un certificat de naissance, celle-ci doit être accompagnée d'une déclaration écrite sous serment faite par elle si elle est majeure, ou faite par elle ou l'un de ses parents si elle est mineure et qui atteste de sa date et de son lieu de naissance.

La demande d'admission d'une personne qui a déjà fréquenté une école ou un établissement d'enseignement au Québec doit être accompagnée d'un document officiel sur lequel figure le code permanent qui lui a été attribué par le ministère de l'Éducation.

Nouveau texte

Article 29

Une première **demande d'admission** doit être accompagnée d'une copie de l'acte de naissance ou d'un certificat de naissance de l'adulte.

Si, pour une des raisons mentionnées aux articles 130 et 139 du Code civil du Québec (1991, c. 64), la personne qui fait une demande d'admission ne peut fournir une copie de l'acte de naissance ou un certificat de naissance, celle-ci doit être accompagnée d'une déclaration écrite sous serment faite par elle si elle est majeure, ou faite par elle et l'un de ses parents si elle est mineure et qui atteste de sa date et de son lieu de naissance.

La demande d'admission d'une personne qui a déjà fréquenté une école ou un établissement d'enseignement au Québec doit être accompagnée d'un document officiel sur lequel figure le code permanent qui lui a été attribué par le ministère de l'Éducation.

Note : L'article 29 a été modifié à l'été 1996.

Article 30

La commission scolaire informe l'adulte de l'acceptation ou du refus de la demande d'admission.

Article 31

Si l'adulte est admis, la commission scolaire procède à son inscription dans un centre d'éducation des adultes.

**Formulaire de demande
d'admission et formulaire
d'inscription**

Chaque commission scolaire décide du type et du format du formulaire de demande d'admission et d'inscription. Quant au contenu des formulaires, il doit répondre aux exigences du MEQ et à celles des commissions scolaires. Dans certaines régions, les commissions scolaires se sont groupées pour adopter un même type de formulaire, ce qui minimise les frais d'impression.

**Acceptation ou refus
d'une demande d'admission**

L'acceptation ou le refus de la demande d'admission d'un adulte lui sera transmis par la commission scolaire selon des moyens qui sont laissés à sa discrétion (poste, téléphone, etc.).



Une circulaire administrative publiée par la Direction de la coordination des réseaux du MEQ est fournie aux commissions scolaires. Elle porte sur la liste des pièces justificatives aux fins de contrôle de l'effectif scolaire adulte.

Article 32

L'adulte inscrit aux services de formation a droit à la **gratuité** de tous ces services sauf s'il est déjà titulaire d'un diplôme d'études secondaires, auquel cas il n'a droit qu'à la gratuité des services d'entrée en formation, de francisation, de formation à l'intégration sociale, d'alphabétisation, d'intégration socioprofessionnelle, de préparation à la formation professionnelle ou aux études postsecondaires et d'appui à la formation.



Selon l'article 3 de la LIP, toute personne ayant une preuve de résidence au Québec a droit à la gratuité des services.

La poursuite de cours menant à l'obtention d'un deuxième DES est peu probable. Dans ce dernier cas, les services d'enseignement suivants ne sont pas visés par le principe de gratuité :

- le présecondaire;
- le premier cycle du secondaire;
- le second cycle du secondaire.

Article 33

L'enseignement secondaire comprend deux cycles.
Le premier cycle du secondaire est réparti en 3 degrés et le second cycle en 2 degrés.

Répartition des deux cycles du secondaire

Le tableau 1, «Services prévus dans le *Régime pédagogique applicable aux services éducatifs pour les adultes en formation générale*», permet de situer les services dont il est question dans l'article 33.

Article 34

Pour accéder à un programme d'études dans une étape donnée, l'adulte doit avoir atteint les objectifs des programmes de l'étape précédente.

Les matières obligatoires par étape de formation sont, outre les matières à option :

- 1° en alphabétisation :
 - langue d'enseignement,
 - mathématique;
- 2° au présecondaire :
 - langue d'enseignement,
 - mathématique;
- 3° au premier cycle du secondaire :
 - langue d'enseignement,
 - langue seconde,
 - mathématique;
- 4° au second cycle du secondaire :
 - langue d'enseignement,
 - langue seconde,
 - mathématique,
 - sciences,
 - histoire du Québec et du Canada, ou sciences humaines.

Étapes de formation) Nomenclature

Les étapes de formation, au nombre de quatre, sont fonction du cheminement à effectuer, en tout ou en partie, pour l'obtention du DES, compte tenu des acquis de chaque adulte. Cependant, compte tenu que la mise en application de l'article 47 du régime pédagogique portant sur l'obtention du DES est suspendue, il en va de même pour l'alinéa 4 de l'article 34. Les étapes de formation comprennent certains services d'enseignement déjà présentés. Il s'agit des services :

- d'alphabétisation;
- d'enseignement au présecondaire;
- d'enseignement au premier cycle du secondaire;
- d'enseignement au second cycle du secondaire.

Le tableau 1, «Services prévus dans le *Régime pédagogique applicable aux services éducatifs pour les adultes en formation générale*», permet de situer les services dont il est question dans l'article 34.

Passage d'une étape de formation à une autre

Toute personne peut suivre un cours de classe présecondaire en même temps qu'un cours dans une autre classe du premier cycle du secondaire. Par exemple, un adulte peut s'inscrire en septembre 1997 en français de présecondaire en même temps qu'en mathématique du premier cycle du secondaire.

Cependant, pour accéder à un cours d'une même matière à l'étape suivante, l'adulte devra avoir atteint les objectifs des cours de l'étape précédente. Par exemple, un adulte qui désire s'inscrire en mathématique du second cycle doit avoir atteint les objectifs de mathématique du premier cycle. L'atteinte de ces objectifs est vérifiée par les épreuves sommatives ou par les tests de classement.

Programmes d'études

Un programme d'études comprend les orientations, les finalités et les buts ainsi que les objectifs des cours pour une matière ou un service d'enseignement donné. Ces programmes peuvent être conçus par le MEQ ou par les commissions scolaires et les organismes d'enseignement privé. Dans ce dernier cas, il s'agit des programmes de cours d'établissement.

Cours d'établissement

Dans une *Info/sanction adultes* portant sur les cours correspondant à des cours d'établissement élaborés localement, dit cours d'établissement, la Direction de la sanction des études fait état de l'usage qui peut être fait des codes des cours pour ces programmes. Deux exemples d'utilisation de ces codes apparaissent dans les paragraphes ci-dessous.

Dans l'Instruction 1997-1998, on désigne la langue seconde comme matière à option au présecondaire. Les commissions scolaires peuvent offrir, au lieu des cours de la DFGA, des cours avec des cours d'établissement élaborés localement, soit ANG-P001-1, ANG-P002-2, ANG-P003-3 et ANG-P004-4. Dans ce dernier cas, aux fins de la sanction des études, la commission scolaire transmet au Ministère un résultat en utilisant l'un des codes prévus pour les cours d'établissement.

Chaque adulte classé en français de 1^{re} secondaire doit réussir les cours suivants : FRA-1002-3 et FRA-1003-3 avant d'avoir accès aux cours de 2^e secondaire. La commission scolaire peut offrir, en sus des cours obligatoires, un cours à option dont le programme d'études a été élaboré localement. Un des quatre codes mis à la disposition des commissions scolaires dans SAGE est utilisé alors pour la transmission d'un résultat sanctionnant les apprentissages faits.

Il est à noter que les unités des cours d'établissement cumulées pendant le second cycle du secondaire sont prises en compte dans le total des unités exigées pour l'obtention du DES.

Langues officielles d'enseignement

Il existe cinq langues officielles reconnues comme telles pour l'enseignement : le français, l'anglais, le cri, l'inuktitut et le naskapi.

Langues secondes

Le français et l'anglais sont les langues reconnues pour l'enseignement des langues secondes.

Sciences

Les sciences comprennent la biologie, la micro-informatique, les sciences physiques (voir l'article 47).

Article 35

La promotion s'effectue séparément pour chaque cours.
L'adulte, le cas échéant, ne peut s'inscrire à un cours qu'après avoir obtenu les préalables.

Préalables

Dans le cas des cours d'une même étape qui comportent des séquences, les tests de classement permettent de vérifier que l'adulte qui désire s'inscrire dans une séquence subséquente a les préalables nécessaires.

Article 36

Un **cours** est un ensemble d'activités d'apprentissage auquel est attribué un nombre d'unités.

Le tableau 5 consiste en une synthèse des différents termes employés dans les programmes d'études des services d'enseignement et des matières.

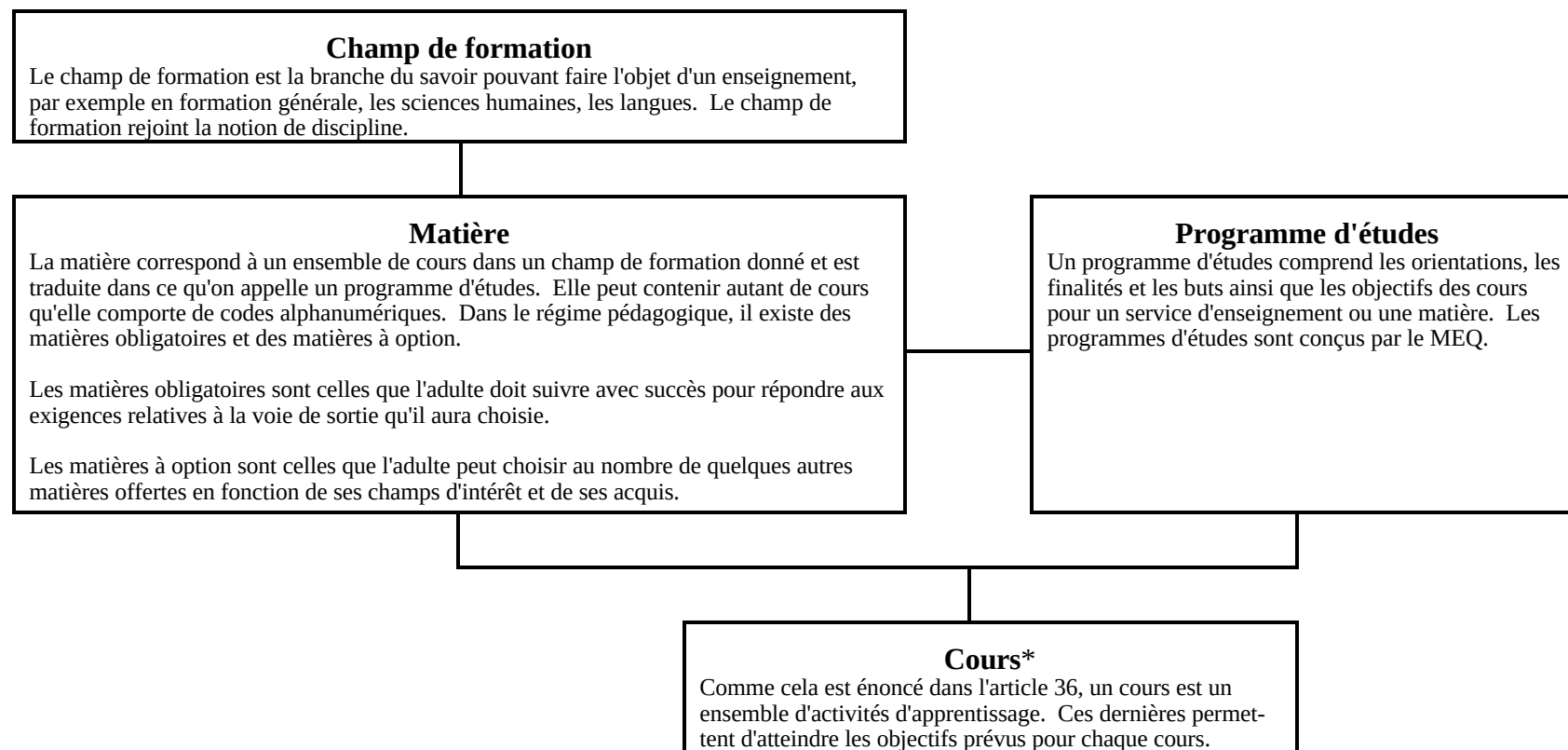
Tableau 5

SYNTHÈSE DES TERMES GÉNÉRAUX EMPLOYÉS DANS LES PROGRAMMES D'ÉTUDES DES SERVICES D'ENSEIGNEMENT ET DES MATIÈRES		
Champ de formation	Sciences humaines	Langue d'enseignement
Matière ou service	Histoire	Français, langue d'enseignement
Programme d'études	Document rassemblant les cours et les objectifs d'histoire	Document rassemblant les cours et les objectifs de français, langue d'enseignement
Cours	Les sociétés autochtones, 4 ^e secondaire (deux unités) (activités d'enseignement-apprentissage)	Français, langue d'enseignement, 4 ^e secondaire : compréhension; production (cinq unités) (activités d'enseignement-apprentissage)

Le tableau 6 consiste en un résumé des définitions des termes relatifs aux programmes d'études des services d'enseignement et des matières.

Tableau 6

**RÉSUMÉ DES DÉFINITIONS DES TERMES RELATIFS
AUX PROGRAMMES D'ÉTUDES DES SERVICES D'ENSEIGNEMENT ET DES MATIÈRES**



* Le concept de **cours d'établissement**, tel qu'il est présenté dans la **section 34** du présent document, s'apparente à la notion de cours.

Ancien texte

Article 37

Une unité équivaut à 15 heures de formation.

Nouveau texte

Article 37

Une unité équivaut *normalement* à 25 heures de formation.

Nombre d'heures par unité

Par 25 heures de formation, on entend le temps moyen d'apprentissage consacré à l'atteinte des objectifs sanctionnés par une unité. Au second cycle du secondaire, les unités ont une valeur, autant pour la sanction des études et l'obtention du DES que pour la durée de formation associée au financement. Pour certains services, les unités rattachées aux codes alphanumériques dans la «liste de cours disponible dans SAGE (n° AI2-23-01)» ne sont pas utilisées pour la sanction des études.

Note : L'article 37 a été modifié à l'été 1996.

Article 38

Un maximum de 30 heures par semaine est consacré aux activités de formation. Une heure fait référence à une durée de 60 minutes.

L'adulte peut toutefois être appelé exceptionnellement à participer à des activités de formation au-delà du temps hebdomadaire prévu au premier alinéa.

Durée d'une activité de formation

On doit noter que la durée d'une activité de formation exclut la pause et le battement entre les cours. Il s'agit donc de 60 minutes d'enseignement-apprentissage.

Article 39

Les jours suivants sont des jours de congé pour l'adulte :

- 1^o le 1^{er} juillet;
- 2^o le premier lundi de septembre;
- 3^o les 24, 25 et 26 décembre;
- 4^o les 31 décembre, 1^{er} et 2 janvier;
- 5^o le Vendredi saint;
- 6^o le lundi de Pâques;
- 7^o le 24 juin.

L'adulte peut toutefois être appelé exceptionnellement à participer à des activités liées aux programmes d'études pendant ces jours de congé.

Détermination des congés

Les jours de congé prévus dans l'article 39 ont été déterminés à partir de l'entente provinciale sur cet objet entre le gouvernement et ses partenaires syndicaux. Toute modification (ajout ou réduction) est négociée sur le plan local.

Article 40

La commission scolaire met à la disposition de l'adulte les manuels scolaires et le matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études.

Coût du matériel

La mise à la disposition de l'adulte des manuels scolaires et du matériel didactique ne signifie pas nécessairement la gratuité. Chaque commission scolaire décide, s'il y a lieu, de fixer le prix pour les manuels scolaires et le matériel didactique mis à la disposition de l'adulte.

Article 41

Les activités d'évaluation ont pour objet :

- 1° de déterminer le classement de l'adulte dans un ou plusieurs services de formation;
- 2° d'informer l'adulte et le personnel enseignant du degré de maîtrise que l'adulte a atteint en cours d'apprentissage.



L'alinéa 1 de l'article 41 prévoit l'évaluation des acquis en vue du classement des adultes. L'alinéa 2 permet l'évaluation formative des apprentissages et l'évaluation sommative des acquis.

Évaluation en vue du classement

L'évaluation en vue du classement des adultes (alinéa 1 de l'article 41) a pour but d'établir le ou les cours auxquels l'adulte pourra s'inscrire. Dans de nombreux programmes d'études, les cours sont hiérarchisés selon leur degré de difficulté; les tests de classement traditionnels sont alors très utiles. Des instruments similaires à ces tests, sont nécessaires pour des cours qui ne sont pas hiérarchisés.

Évaluation formative

L'évaluation que l'on fait pendant un cours et pendant que les apprentissages s'effectuent est **formative** (alinéa 2 de l'article 41). Elle est orientée vers une aide pédagogique et andragogique, individualisée et immédiate auprès de l'adulte en situation d'apprentissage. De nature diagnostique et corrective, elle permet donc de déceler où et en quoi l'adulte éprouve des difficultés afin de lui proposer ou de lui faire découvrir des moyens de progresser. Ainsi, elle peut se situer au début ou en cours d'apprentissage, l'essentiel étant d'améliorer la démarche d'apprentissage dans un cours donné. Les décisions qui en découlent sont strictement d'ordre andragogique et pédagogique.

Évaluation sommative

L'évaluation des apprentissages que l'on fait à la fin d'un cours, en vue d'un bilan complet ou de la sanction des études, est **sommative**. Elle se situe invariablement à la fin d'une séquence d'apprentissage suffisamment longue et significative, soit un cours complet de 25 heures, ou une partie importante d'un cours tel un stage. Son résultat final, une fois transmis au MEQ, s'il s'agit d'un cours pour lequel le MEQ prévoit la transmission des résultats, peut conduire à l'obtention des unités nécessaires à la sanction des études.

L'évaluation **sommative** des acquis extrascolaires a la même fonction. Elle a lieu dans le cadre des services continus d'évaluation, peu importe les modalités et les lieux des apprentissages.



Les méthodes docimologiques

Le MEQ utilise les méthodes traditionnelles d'élaboration des instruments de mesure et d'évaluation des apprentissages qui sont enseignées et qui font l'objet de recherches et de publications dans les universités québécoises. Il effectue des adaptations appropriées et fait aussi certaines innovations au besoin.



Le MEQ publie occasionnellement des guides méthodologiques et des fascicules d'information sur l'évaluation des apprentissages. Ces documents sont distribués aux commissions scolaires par l'intermédiaire de leur direction régionale respective.

Tous les instruments d'évaluation des apprentissages sont confidentiels. Le MEQ, les commissions scolaires et les autres organismes autorisés sont tenus d'en assurer la sécurité et la confidentialité.

Article 42

Les activités de sanction ont pour objet de reconnaître les apprentissages scolaires et extra-scolaires de l'adulte.

Activités de sanction des études

Les activités de sanction des études s'appuient sur :

- les conditions d'obtention du DES;
- la confidentialité et la sécurité des épreuves;
- l'application des instruments d'évaluation sommative;
- la transmission des résultats;
- l'émission des documents officiels.



Le MEQ établit et met à jour, de concert avec les organismes scolaires, les règles de gestion de la sanction qui sont décrites dans le *Guide de gestion de la sanction des études en formation générale pour les adultes et en formation professionnelle* qui est mis à jour régulièrement¹⁷.

17. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Guide de gestion de la sanction des études en formation générale pour les adultes et en formation professionnelle*, Québec, Direction générale des services éducatifs, Direction de la sanction des études, 1997-1998, code ministériel (à venir).

Article 43

Le ministre, conformément à l'article 463 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3), détermine et fait connaître la liste des matières pour lesquelles il impose des épreuves qui seront utilisées aux fins de sanction.

Plan triennal de diffusion des instruments aux fins de l'évaluation des acquis

Dans le document intitulé *Plan triennal : diffusion des instruments aux fins de l'évaluation des acquis*¹⁸, le MEQ précise les instruments édictés et les instruments d'appoint qu'il élabore et qu'il publie (épreuves A et autres versions française et anglaise, tests, questionnaires, cassettes, etc.) au regard de chacun des cours des programmes d'études des matières et des services de la formation générale des adultes.

Ce document est disponible à la direction de l'éducation des adultes de chaque commission scolaire ou à la direction régionale du MEQ et sa mise à jour est effectuée régulièrement.

Dans la liste des cours disponible dans SAGE (n° AI2-23-01), on trouve le caractère d'évaluation (colonne Ca Év), soit M pour épreuve édictée par le MEQ et L pour les épreuves dont les commissions scolaires sont responsables.



18. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Plan triennal : diffusion des instruments aux fins de l'évaluation des acquis*, Québec, Direction de la formation générale des adultes, 1995, 32 p. (mise à jour prévue pour 1997-1998)

Les directives relatives à la sanction des études contenues dans le document du MEQ intitulé *Info/sanction adultes*¹⁹ doivent être prises en considération par la direction de l'éducation des adultes de chaque commission scolaire.

Selon le protocole existant entre le MEQ et les commissions scolaires, les instruments d'évaluation sont acheminés seulement à la personne responsable de la gestion de la sanction des études dans chaque commission scolaire.



Le MEQ élabore aussi les **définitions du domaine d'examen**, pour chacun des cours, qui sont des documents publics servant de référence uniforme surtout pour les épreuves en vue de l'évaluation sommative conçues par le MEQ et les commissions scolaires. La liste des définitions du domaine d'examen disponibles pour chaque programme apparaît à l'annexe C du présent document.

19. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Info/sanction adultes*, Québec, Direction générale des services éducatifs, Direction de la sanction des études (parution sporadique).

Article 44

L'adulte peut s'inscrire à des épreuves imposées en vue de l'obtention d'unités sans qu'il ait suivi le cours correspondant.

Passation d'examen seulement

Toute personne adulte qui n'est pas assujettie à l'obligation de fréquentation scolaire peut, comme le prévoit la LIP dans l'article 250, faire reconnaître des acquis scolaires et extrascolaires. Pour ce faire, elle peut s'inscrire au type d'activité «examen seulement». À cet égard, les commissions scolaires doivent assurer des activités d'évaluation des acquis.

Par définition, ces activités sont un des services de reconnaissance des acquis extrascolaires puisqu'elles s'adressent principalement aux adultes qui ont fait, ailleurs qu'à l'école ou dans un centre d'éducation des adultes, des apprentissages équivalents à ceux qui sont décrits dans les programmes d'études.



La reconnaissance des acquis extrascolaires

La reconnaissance des acquis extrascolaires sert pour les adultes ayant des expériences significatives de vie et de travail qui leur ont permis de faire, dans un contexte extrascolaire, des apprentissages exigés pour franchir une étape de formation, pour obtenir les unités d'un cours préalable à une autre formation ou pour obtenir le DES. Naturellement, cette expérience est plutôt rare chez les jeunes adultes qui abandonnent les études secondaires et qui fréquentent, peu de temps après, un centre d'éducation des adultes.

Le sens du mot «reconnaître»

Le MEQ donne généralement le sens suivant à l'expression «acquis extrascolaires», sens associé à la définition des «acquis expérientiels» du *Vocabulaire de l'éducation* : «somme des connaissances et des habiletés acquises par une personne à l'extérieur du cadre scolaire, le plus souvent dans un milieu de travail ou dans des activités volontaires²⁰». Le mot «reconnaître» a différents sens:

- dans l'un d'eux, les acquis extrascolaires sont **reconnus** en ce sens que l'adulte se voit attribuer les unités d'un cours dont le contenu correspond aux apprentissages ayant été faits dans un contexte extrascolaire;
- les acquis extrascolaires sont aussi **reconnus** du simple fait de la délivrance de documents officiels par le MEQ, tels que le relevé des apprentissages et le DES, ou par les commissions scolaires, telles des attestations;
- par ailleurs, certains acquis extrascolaires sont également **reconnus** par le MEQ puisque, même sans unités et en dehors du contexte de la sanction des études, ils permettent à l'adulte de remplir les conditions d'admission en formation professionnelle; c'est le cas des TENS. À défaut du DES, des employeuses et des employeurs acceptent alors l'AENS.



Les commissions scolaires utilisent les épreuves A, B, C et autres, habituellement associées aux cours dont l'adulte désire obtenir les unités.

Des épreuves particulières, tel le *Prior Learning Examination*, sont à la disposition des commissions scolaires. À noter qu'elles proviennent du MEQ. La direction des services de l'éducation des adultes ainsi que la personne responsable de la gestion de la sanction des études de chaque commission scolaire possèdent l'information à cet effet.

20. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Vocabulaire de l'éducation*, 2^e éd. rev. et corr., Québec, Les Publications du Québec, 1990, p. 29, n° 2.

Un adulte peut, sans avoir suivi un cours donné, se présenter à l'épreuve du cours. La commission scolaire pourrait limiter l'accès à l'épreuve aux seuls adultes démontrant une préparation suffisante; cependant, l'article 44 du régime pédagogique permet à toute personne adulte d'exiger d'avoir accès à l'épreuve.

Article 45

La commission scolaire s'assure que l'adulte reçoit un relevé de ses apprentissages, au moins deux fois par année.

Relevé des apprentissages

Le MEQ délivre le relevé d'apprentissage à partir des résultats que la commission scolaire lui a transmis. La fréquence de délivrance des diplômes ainsi que celle des relevés d'apprentissage sont inscrites dans le *Guide de gestion de la sanction des études en formation générale pour les adultes et en formation professionnelle*²¹ qui est mis à jour régulièrement.



L'article 45 s'applique aux quatre étapes de formation prévues dans le régime pédagogique.

Pour d'autres services d'enseignement, la commission scolaire transmet les résultats selon des modalités prévues par la Direction de la sanction des études (voir le *Guide d'utilisation du système de sanction des études en formation générale (SAGE)*²²).

21. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Guide de gestion de la sanction des études en formation générale pour les adultes et en formation professionnelle*.

22. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Guide d'utilisation du système de sanction des études en formation générale (SAGE)*, Québec, Direction générale des services éducatifs, Direction de la sanction des études, 1995, code ministériel 16-7829 p. 2.10-2.40.

Article 46

La note de passage est fixée à 60 pour cent pour chaque cours donné au secondaire.

Note de passage

La note de 60 sur 100 est établie dans le contexte général des exigences de la société québécoise demandées autant au secteur des jeunes qu'à celui des adultes et de l'unicité du DES.

Modalités d'application de l'article 46

La mise en application de l'article 46 du régime pédagogique est suspendue. D'ici là, ce sont les dispositions prévues dans l'article 4.3 de l'Instruction 1997-1998²³ qui s'appliquent.

23. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *La formation générale des adultes. Instruction 1997-1998*, Québec, 1997-1998, p. 6.

Ancien texte

Article 47

Le ministre décerne le diplôme d'études secondaires à l'adulte qui a accumulé 54 unités du second cycle du secondaire, réparties de la façon suivante :

- 1° 6 unités de langue d'enseignement de 5^e secondaire;
- 2° 4 unités de langue seconde de 5^e secondaire;
- 3° 4 unités de mathématique de 5^e secondaire ou d'un programme de 4^e secondaire déterminé par le ministre en vertu de l'article 461 de la loi et dont les objectifs présentent un niveau de difficultés comparables;
- 4° 6 unités de sciences physiques de 4^e secondaire ou d'un programme de biologie ou d'informatique de 4^e secondaire déterminé par le ministre en vertu de l'article 461 de la loi;
- 5° 4 unités d'histoire du Québec et du Canada ou d'un programme de sciences humaines de 4^e secondaire déterminé par le ministre en vertu de l'article 461 de la loi.

Les unités choisies et réussies pendant le second cycle du secondaire, parmi les matières à option des programmes de formation générale ou de formation professionnelle, sont prises en considération pour l'attribution du diplôme d'études secondaires.

Nouveau texte

Article 47

Le ministre décerne le diplôme d'études secondaires à l'adulte qui a accumulé 54 unités du second cycle du secondaire, réparties de la façon suivante :

- 1° 6 unités de langue d'enseignement de 5^e secondaire;
- 2° 4 unités de langue seconde de 5^e secondaire;
- 3° 4 unités de mathématique de 5^e secondaire ou d'un programme de 4^e secondaire déterminé par le ministre en vertu de l'article 461 de la loi et dont les objectifs présentent un niveau de difficultés comparables;
- 4° 6 unités de sciences physiques de 4^e secondaire ou d'un programme de biologie ou de *micro*-informatique de 4^e secondaire déterminé par le ministre en vertu de l'article 461 de la loi;
- 5° 4 unités d'histoire du Québec et du Canada ou d'un programme de sciences humaines de 4^e secondaire déterminé par le ministre en vertu de l'article 461 de la loi.

Les unités choisies et réussies *du* second cycle du secondaire, parmi les matières à option des programmes de formation générale ou de formation professionnelle, sont prises en considération pour l'attribution du diplôme d'études secondaires.

**Année de transition de l'ancien
au nouveau régime
de sanction**

La mise en application de l'article 47 du régime pédagogique est suspendue. D'ici là, ce sont les dispositions prévues dans l'article 4.4.2 de l'Instruction 1997-1998²⁴ qui s'appliquent. Pour faciliter le passage de l'ancien au nouveau régime de sanction, des dispositions particulières seront mises en vigueur.

Règles transitoires

La ou le ministre décerne le DES à l'adulte qui a accumulé 54 unités de 4^e et de 5^e secondaire, réparties de la façon suivante :

- . 12 unités de langue d'enseignement dont au moins 6 de 5^e secondaire;
- . 6 unités d'anglais, langue seconde, de 4^e ou 5^e secondaire, pour l'adulte dont la langue d'enseignement est le français, ou 6 unités de français, langue seconde, de 5^e secondaire, pour l'adulte dont la langue d'enseignement est l'anglais;
- . 36 unités portant sur des matières à option, dont au moins 18 de 5^e secondaire, les cours des programmes de formation professionnelle étant considérés comme des cours de 5^e secondaire.

En ce qui a trait au premier alinéa, le nombre d'unités de langue d'enseignement et de langue seconde ne peut excéder 36.

Sur l'ensemble des 54 unités exigées, 18 correspondent à des matières obligatoires, tandis que 36 correspondent à des matières à option offertes à l'adulte.

24. Ibid., p. 6.



Les cours de 4^e et de 5^e secondaire sont séquentiels pour les matières obligatoires (langues, mathématique).

Pour répondre aux exigences des alinéas 4 et 5, l'adulte doit réussir six unités dans l'une ou l'autre des matières. En ce sens, il ne peut donc combiner des unités d'une matière et d'une autre : par exemple, une personne ne pourra pas choisir entre deux unités de sciences physiques et quatre de biologie, elle devra réussir six unités de sciences physiques ou six unités de biologie.

De plus, le programme de 4^e secondaire de mathématique déterminé par la ou le ministre et mentionné à l'alinéa 3 de l'article 47 correspond au programme de mathématique 436 du secteur des jeunes. Le *Guide de gestion de la sanction des études en formation générale pour les adultes et en formation professionnelle*²⁵, qui paraît annuellement, comporte les codes de cours qui correspondent audit programme.

25. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Guide de gestion de la sanction des études en formation générale pour les adultes et en formation professionnelle*.

Article 48

Le ministre permet une dérogation à une disposition du présent règlement, sur demande motivée de l'adulte ou des parents de l'élève mineur ou de la commission scolaire, pour des raisons humanitaires ou pour éviter un préjudice grave à l'adulte ou à une catégorie d'adultes.

Modalités d'une demande de dérogation

L'Instruction annuelle contient les modalités d'une demande de dérogation.

Article 49

Le ministre établit des modalités d'application et prévoit toute mesure en vue de permettre l'application progressive des dispositions du présent règlement.

**Application progressive
des articles du régime péda-
gogique**

L'Instruction annuelle contient les mesures relatives à l'application progressive des dispositions du régime pédagogique.

Article 50

Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} juillet 1994.



La mise en place du *Régime pédagogique applicable aux services éducatifs pour les adultes en formation générale* a permis de confirmer de façon concrète la reconnaissance d'un système d'éducation conçu de manière à répondre aux besoins des adultes québécois. Ce règlement a été édicté par le Conseil des ministres du Québec le 18 mai 1994 (Décret 732-94) et, comme cela est indiqué dans l'article 50, est entré en vigueur le 1^{er} juillet de la même année.

Par ailleurs, les articles 14, 29, 37 et 47 ont été modifiés; les modifications sont en vigueur depuis le 5 septembre 1996.

Annexe A

**Calendrier d'implantation
des nouveaux programmes d'études et
des nouveaux cours de certains services d'enseignement**

DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES
CALENDRIER D'IMPLANTATION
DES NOUVEAUX PROGRAMMES D'ÉTUDES ET DES NOUVEAUX COURS
DE CERTAINS SERVICES D'ENSEIGNEMENT
ÉDITION DU 19 SEPTEMBRE 1997

CALENDRIER D'IMPLANTATION DES NOUVEAUX PROGRAMMES D'ÉTUDES							
PROGRAMMES D'ÉTUDES		1 ^{er} juill. 1997	1 ^{er} janv. 1998	1 ^{er} juill. 1998	1 ^{er} janv. 1999	1 ^{er} juill. 1999	1 ^{er} janv. 2000
Biologie	4 ^e sec.						
Biology	4 ^e sec.						
Chimie	5 ^e sec.	F	F		O	O	
Chemistry	5 ^e sec.	F	F		F	O	
Français, langue d'enseignement	Prés.	O	O	O	O	O	
	Sec.	O	O	O	O	O	
Histoire du Québec et du Canada	4 ^e sec.	F	O	O	O	O	
History of Quebec and Canada	4 ^e sec.	F	O	O	O	O	
Mathématiques	Prés.	F	F	O	O	O	
	Sec.	O	O	O	O	O	
Mathematics	Prés.	F	F		O	O	
	Sec.	O (1 ^{re} -4 ^e) F (5 ^e)	O (1 ^{re} -4 ^e) F (5 ^e)	O (1 ^{re} -4 ^e) F (5 ^e)	O	O	
Secondary English for Adult Learners	Prés.	F	F	O	O	O	

Légende : M Mise à l'essai (expérimentation)

F Application facultative

O Application obligatoire

DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

**CALENDRIER D'IMPLANTATION
DES NOUVEAUX PROGRAMMES D'ÉTUDES ET DES NOUVEAUX COURS
DE CERTAINS SERVICES D'ENSEIGNEMENT
ÉDITION DU 19 SEPTEMBRE 1997**

CALENDRIER D'IMPLANTATION DES NOUVEAUX PROGRAMMES D'ÉTUDES (Suite)							
PROGRAMMES D'ÉTUDES		1^{er} juill. 1997	1^{er} janv. 1998	1^{er} juill. 1998	1^{er} janv. 1999	1^{er} juill. 1999	1^{er} janv. 2000
Physique	5 ^e sec.	M	F	F	O	O	O
Physics	5 ^e sec.	M	F	F	F	O	O
Sciences humaines	4 ^e sec.	-	-	M	M	F	O
Social Studies	4 ^e sec.	-	-	M	M	F	O
Sciences physiques	4 ^e sec.	O	O	O	O	O	O
Physical Science	4 ^e sec.	F	F	O	O	O	O

CALENDRIER D'IMPLANTATION DES NOUVEAUX COURS DE CERTAINS SERVICES D'ENSEIGNEMENT						
SERVICES D'ENSEIGNEMENT	1^{er} juill. 1997	1^{er} janv. 1998	1^{er} juill. 1998	1^{er} janv. 1999		
Entrée en formation	-	-	F	O		
Orientation Services	-	-	F	O		
Formation à l'intégration sociale	-	-	O	O		
Social Integration Services	-	-	O	O		
Intégration socioprofessionnelle	-	-	O	O		
Sociovocational Services	-	-	O	O		

Légende : M Mise à l'essai (expérimentation)

F Application facultative

O Application obligatoire

***Recueil de fiches informatives
sur les services d'enseignement
et les matières***

Table des matières

Alphabétisation (Services d')	B - 1.1
Anglais, langue seconde	B - 2.1
Biologie	B - 3.1
Chimie	B - 4.1
Développement personnel et social	B - 5.1
English Language Arts	B - 6.1
Entrée en formation (Services d')	B - 7.1
Formation à l'intégration sociale (Services de)	B - 8.1
Français, langue d'enseignement	B - 9.1
Francisation (Services de)	B - 10.1
French, Second Language	B - 11.1
Géographie	B - 12.1
Histoire	B - 13.1
Intégration socioprofessionnelle (Services d')	B - 14.1
Langues étrangères	B - 15.1
Mathématiques	B - 16.1
Micro-informatique	B - 17.1
Physique	B - 18.1
Sciences humaines et vie politique	B - 19.1
Sciences physiques	B - 20.1
Vie économique	B - 21.1

ALPHABÉTISATION (SERVICES D')

POPULATION CIBLE

Les services d'alphabétisation visent l'ensemble des personnes qui désirent apprendre à lire, à écrire et à compter pour mieux fonctionner en société ou pour poursuivre des études. Dans le cas des personnes analphabètes allophones, les services d'alphabétisation permettent à ces personnes de se franciser tout en s'alphabétisant.

ORIENTATIONS

La finalité de l'alphabétisation est d'amener l'adulte à être en mesure de diriger son développement de façon autonome en utilisant les situations de la vie quotidienne comme des occasions privilégiées d'apprentissage. La capacité fonctionnelle recherchée par la formation en alphabétisation est de rendre l'adulte capable de fonctionner de façon efficace et satisfaisante dans les différentes situations de la vie quotidienne. Cela suppose la mise en œuvre de compétences dans les savoirs suivants : écouter, parler, lire, écrire et compter. La démarche de formation sur mesure est utilisée en alphabétisation.

ATTENTION

Les services d'alphabétisation :

- nécessitent des actions pour atteindre la population dans son milieu; les actions retenues supposent différents moyens de sensibilisation, d'animation et de recrutement, par exemple la sollicitation ou la publicité dans les lieux publics ou à domicile;
- peuvent être offerts dans des lieux de formation variés. Étant donné la diversité de la population et du contexte de formation, la formation peut se donner autant en milieu scolaire qu'en milieu de travail, dans le milieu syndical, etc.;
- permettent d'inclure, selon le projet de formation, certains des contenus des services d'enseignement au présecondaire;
- ont un programme qui contient des objectifs de français ou d'anglais et d'arithmétique intégrés à l'exploitation de thèmes de la vie quotidienne ainsi qu'aux savoirs liés à la démarche de formation sur mesure et au processus d'apprentissage choisi. Pour faciliter le choix de thèmes, des situations fonctionnelles divisées en quatre niveaux de difficultés sont proposées.
- Depuis la diffusion de la 3^e édition du *Guide de formation sur mesure en alphabétisation*, les activités d'alphabétisation comportent des unités. La répartition de celles-ci est présentée à l'annexe C du présent document.

ANGLAIS, LANGUE SECONDE**POPULATION CIBLE**

Le programme d'anglais, langue seconde, s'adresse à toute personne qui a besoin d'une formation dans le domaine. De plus, conformément aux exigences d'obtention du DES, l'adulte doit réussir un cours d'anglais de 4^e ou de 5^e secondaire.

PRÉSECONDAIRE

Le programme du présecondaire se divise en deux cours de 50 heures. Ces cours seront en application facultative pour l'année 1997-1998. Le programme d'anglais, langue seconde, du présecondaire revêt un caractère optionnel.

PREMIER ET SECOND CYCLES DU SECONDAIRE

Le programme comporte trois cours au premier cycle et quatre cours au second cycle.

ORIENTATIONS

Le programme s'appuie sur la nécessité :

- de considérer l'anglais comme langue de communication;
- de mettre l'accent sur le message plutôt que sur la forme;
- d'utiliser le discours authentique et réaliste;
- de fournir à l'adulte l'occasion de découvrir la culture anglophone du Québec et de l'Amérique du Nord, ainsi que d'en apprécier les similitudes comme les différences par rapport à la sienne.

L'approche communicative est privilégiée pour l'enseignement-apprentissage de ce programme.

ATTENTION

L'enseignement et l'apprentissage inhérents au modèle de formation individualisée, l'enseignement en atelier ainsi que l'enseignement magistral sont privilégiés en anglais, langue seconde. Quant aux moyens qui peuvent être utilisés, ils sont nombreux : les guides d'apprentissage conçus par la DFGA et disponibles à la SOFAD, le matériel authentique oral et écrit, la classe-ressource, le laboratoire de langues, les centres d'écoute, etc.

BIOLOGIE

POPULATION CIBLE

Le programme s'adresse à toute personne adulte qui désire suivre des cours à option en biologie ou qui a besoin de préalables pour accéder à un programme d'études du secteur collégial, selon son profil de formation.

PREMIER ET SECOND CYCLES DU SECONDAIRE

Les cours de biologie sont de 4^e ou de 5^e secondaire.

CHIMIE

POPULATION CIBLE

Le programme s'adresse à toute personne adulte qui désire suivre des cours à option en chimie ou qui a besoin de préalables pour accéder à un programme d'études du secteur collégial, selon son profil de formation.

PREMIER ET SECOND CYCLES DU SECONDAIRE

Les cours sont de 5^e secondaire.

ATTENTION

Le cours CHI-4009-3 (Chimie 141) a été remplacé par le cours SCP-4012-2 (Les phénomènes ioniques). Un nouveau programme de Chimie sera en application facultative en 1997-1998.

DÉVELOPPEMENT PERSONNEL ET SOCIAL

POPULATION CIBLE

Le programme s'adresse à toute personne adulte qui désire suivre des cours de développement personnel et social, selon son profil de formation.

PRÉSECONDAIRE

Actuellement, il n'y a pas de cours de développement personnel et social de classe présecondaire.

PREMIER ET SECOND CYCLES DU SECONDAIRE

Les cours de développement personnel et social sont du second cycle du secondaire.

ORIENTATIONS

Les principes directeurs qui ont conduit à l'élaboration du programme de développement personnel et social s'appuient notamment sur :

- la prise en considération de l'adulte dans sa globalité;
- la nécessité de fournir à l'adulte des outils dans sa démarche de formation, tant sur le plan scolaire que sur les plans personnel et social;
- l'importance du lien entre les objectifs scolaires et professionnels de l'adulte et ses réalités sociale, culturelle et personnelle;
- les mécanismes d'évolution sociale et individuelle;
- les idées maîtresses des domaines de la psychologie, de l'andragogie, de la sociologie et de la santé;
- les phénomènes de société en évolution constante auxquels l'enseignante ou l'enseignant ainsi que l'adulte doivent accorder une attention particulière.

ENGLISH LANGUAGE ARTS

POPULATION CIBLE

Le programme Secondary English for Adult Learners (SEAL) s'adresse à toute personne qui a besoin d'une formation en anglais, langue d'enseignement. De plus, au secteur anglophone, les exigences d'obtention du diplôme d'études secondaires (DES) font en sorte que l'adulte doit cumuler douze unités de 4^e ou de 5^e secondaire, dont un minimum de six unités de 5^e secondaire.

PRÉSECONDAIRE

En 1997-1998, la DFGA prévoit mettre à l'essai de nouveaux cours de English Language Arts.

PREMIER ET SECOND CYCLES DU SECONDAIRE

Le programme contient des objectifs généraux et particuliers pour chacun des codes alphanumériques de chaque cycle.

ORIENTATIONS

Le programme repose sur deux principaux concepts, soit :

- le langage comme instrument de la pensée;
- le langage comme outil de communication.

Le programme s'appuie sur les recherches liées à :

- la nature du langage;
- l'apprentissage du langage;
- l'utilisation du langage.

Le programme :

- favorise la participation de l'adulte dans un contexte de communication;
- encourage l'adulte à utiliser le langage dans la formulation de ses idées.

Le programme :

- suit le modèle de formation individualisée;
- est basé sur l'approche du *Whole Language*.

ATTENTION

L'enseignement-apprentissage inhérent au modèle de formation individualisée ainsi que l'enseignement-apprentissage en atelier sont privilégiés en anglais, langue d'enseignement. Quant aux moyens qui peuvent être utilisés, ils sont nombreux : les guides d'apprentissage, le soutien audio et audiovisuel, la bibliothèque, le laboratoire de langues, etc.

ENTRÉE EN FORMATION (SERVICES D')

POPULATION CIBLE

Les services d'entrée en formation s'adressent à toute personne adulte, quelle que soit l'étape de formation ou les services d'enseignement auxquels elle veut s'inscrire. Les services d'entrée en formation s'adressent aussi à toute personne qui, au long de sa démarche de formation, aurait besoin de préciser à nouveau son projet de formation ou encore qui nécessiterait un soutien en matière d'initiation à la démarche de formation, d'exploration sociale et professionnelle et d'andragogie.

ORIENTATIONS

À l'heure actuelle, les services d'entrée en formation :

- favorisent une connaissance et une intégration de toutes les composantes du centre d'éducation des adultes pour permettre à l'adulte d'entreprendre et de poursuivre sa formation en exploitant au maximum les possibilités qui lui sont offertes;
- sont axés sur l'adulte, son projet, ses besoins et ses réalités en lui faisant connaître les moyens mis à sa disposition pour la réussite de sa démarche de formation;
- permettent d'actualiser le projet de formation de l'adulte tout au long de sa démarche;
- permettent de s'approprier les moyens d'apprentissage utilisés dans un contexte andragogique;
- préparent l'adulte aux voies de sortie qui lui sont proposées.

ATTENTION

Toutes les commissions scolaires peuvent offrir des services d'entrée en formation. Ces derniers sont utilisés par les autres services d'enseignement.

En 1997-1998, de nouveaux cours seront diffusés et implantés pour remplacer les cours actuels. Les nouveaux cours porteront sur l'un ou l'autre des thèmes suivants :

- projet de formation;
- initiation à la démarche de formation;
- exploration sociale et professionnelle;
- gestion de l'apprentissage;
- moyens pour l'apprentissage.

ATTENTION (Suite)

Quant au thème sur la motivation, alinéa 4 de l'article 8 du régime pédagogique, il est intégré dans chacun des cours produits.

La version anglaise sera diffusée et implantée en **1997-1998**.

Les codes alphanumériques inscrits dans la liste des cours disponible dans SAGE (n° AI2-23-01) demeurent les mêmes jusqu'au moment de l'implantation finale des cours dans les commissions scolaires. En ce sens, il est prévu que les modifications à la liste des cours seront effectuées au **1^{er} juillet 1998**.

Des cours d'établissement pourront être utilisés; six codes alphanumériques seront instaurés en ce sens.

Quant à l'organisation des services d'entrée en formation, un guide sera diffusé au même moment que la diffusion et l'implantation des nouveaux cours.

Les tests de classement ne doivent pas être financés dans les services d'entrée en formation. Il en est de même pour tous les cours de rattrapage en français et en mathématiques («déroutillage-matière»); ces cours doivent être financés dans les services d'enseignement où ils sont donnés.

Les cours des services d'entrée en formation ne comportent ni classe ni unités. De plus, ils ne sont pas ouverts à la transmission de résultats.

FORMATION À L'INTÉGRATION SOCIALE (SERVICES DE)

POPULATION CIBLE

Les services de formation à l'intégration sociale s'adressent aux adultes ayant :

- des limitations d'ordre social ou des limitations liées à l'apprentissage;
- des déficiences d'ordre intellectuel, sensoriel, physique, psychique ou affectif.

ORIENTATIONS

Les services de formation à l'intégration sociale visent à :

- permettre à l'adulte qui éprouve des difficultés graves de comportement ou d'apprentissage ou encore qui vit avec une ou plusieurs déficiences d'acquérir les outils nécessaires afin qu'il puisse utiliser de façon optimale ses capacités;
- permettre à l'adulte de faire des apprentissages et d'acquérir des habiletés lui facilitant les actions à poser dans son milieu de vie et dans son milieu social immédiat.

ATTENTION

Les services de formation à l'intégration sociale :

- sont accessibles à toutes les commissions scolaires qui désirent les offrir;
- permettent que les groupes soient homogènes ou hétérogènes. Cependant, une attention particulière sera accordée aux affinités entre les adultes d'un même groupe;
- nécessitent une élaboration et un maintien de modalités de concert avec les milieux de vie des adultes inscrits à ces services. On ne peut atteindre tous les objectifs du programme sans la contribution du milieu à la généralisation et à l'intégration des apprentissages;
- peuvent exiger l'accès à des installations précises (locaux, matériel, etc.) afin de faciliter la transposition des apprentissages de certains domaines de vie proposés dans le contenu du programme à d'autres apprentissages. Selon les besoins, la formation peut se donner à l'extérieur du centre d'éducation des adultes;
- font appel à des moyens qui sont adaptés aux personnes et aux conditions particulières d'enseignement-apprentissage et qui sont le plus près possible des situations de vie des adultes;
- font en partie appel, pour l'enseignement-apprentissage, aux principes et aux pratiques de l'animation de groupe; une place est faite à la langue écrite, à la communication et aux différentes ressources du groupe d'adultes;
- comportent un guide d'organisation et un programme d'études dont les contenus sont fonction des différents domaines de vie.

ATTENTION (Suite)

Les cours des services de formation à l'intégration sociale ne comportent ni classe ni unité.

Voici des renseignements particuliers sur le champ d'habiletés «Préparation au transfert des apprentissages» :

- Les champs du programme des services de formation à l'intégration sociale portent sur des habiletés qui sont soit d'ordre particulier, soit d'ordre générique.
- Selon le mode de fonctionnement propre au programme des services de formation à l'intégration sociale, le nouveau champ «Préparation au transfert des apprentissages» porte sur des habiletés d'ordre générique.
- Ce champ est utilisé à différents moments dans le programme et en corrélation avec les autres champs.
- Comme les autres aspects du programme, toutes les opérations liées à ce champ doivent être dûment énoncées dans le profil de formation de l'adulte en fait d'objectifs, d'activités et de séquences.
- Ce champ est utilisé pour aider l'adulte à se préparer à faire, par la suite, le transfert de ses apprentissages dans son milieu de vie ou d'appartenance.
- Par ce champ, on fait une distinction entre, d'un côté, la préparation au transfert, qui est l'objet de ce champ et, d'un autre côté, le transfert proprement dit, qui est extérieur à ce champ.
- La préparation au transfert est la responsabilité commune de l'adulte et de la commission scolaire et implique qu'il y a des exercices pratiques supervisés par l'enseignante ou l'enseignant, alors que le transfert proprement dit est la responsabilité de l'adulte qui reçoit du soutien de son milieu de vie ou d'appartenance.
- Il est de la nature même du programme des services de formation à l'intégration sociale que la préparation au transfert soit composée d'activités précises d'apprentissage, et cela, même si ces activités se déroulent, au besoin, sur le terrain, voire en milieu d'appartenance.
- À toutes fins utiles, ces activités d'apprentissage sont considérées et traitées comme des stages.
- Étant donné que le transfert en milieu de vie ou d'appartenance se fait sans la présence de l'enseignante ou de l'enseignant, la commission scolaire a quand même la responsabilité d'obtenir la collaboration du partenaire externe, et cela, particulièrement pour recueillir de l'information quant aux résultats du transfert effectué par l'adulte dans son milieu. Cette information permettra de s'assurer que la démarche d'apprentissage a été dûment faite.

En résumé, la préparation au transfert s'inscrit pleinement dans la démarche d'apprentissage, a les mêmes caractéristiques et la même rigueur que tout autre acte andragogique et, par conséquent, doit se dérouler dans des conditions non seulement propices mais nécessaires à la réussite de la démarche.

FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT

POPULATION CIBLE

Le programme s'adresse à toute personne adulte dont le profil de formation comprend des cours de français soit pour l'obtention du DES, soit pour répondre à d'autres besoins.

PRÉSECONDAIRE

La première partie du programme se divise en trois cours dont l'ensemble est conçu de manière hiérarchique en fait de contenu et de niveau de difficulté. Il va de soi que la réussite du troisième cours est préalable à l'accès au secondaire.

PREMIER ET SECOND CYCLES DU SECONDAIRE

La deuxième partie du programme se divise en 20 cours répartis entre les premier et second cycles du secondaire. La hiérarchie relative à l'ensemble des cours s'établit en fait de contenu et de niveau de difficulté en fonction de trois composantes :

- les quatre volets du programme (lire, écrire, écouter, parler);
- les différentes dominantes (informative, narrative, expressive, poétique, incitative, argumentative, dramatique);
- le fonctionnement de la langue (exploitation des ressources, application des règles).

ORIENTATIONS

- Le programme de français, langue d'enseignement, comprend les mêmes objectifs généraux que celui du secteur des jeunes. Cependant, les objectifs terminaux, les objectifs intermédiaires, les indicateurs d'habileté et les contenus sont différents. En ce sens, dans le programme on tient compte :
 - des motifs d'une personne adulte qui s'engage dans une formation au secondaire;

ORIENTATIONS (suite)

- de l'expérience de l'adulte, de son autonomie et de son aptitude à l'autocritique et à l'autodiscipline;
- des conditions de vie de l'adulte;
- du degré de développement et de la pensée formelle de chaque adulte.
- Le programme repose sur :
 - une possibilité réelle d'autodétermination de l'adulte dans son cheminement d'apprentissage;
 - une exploitation des références socioculturelles de l'adulte;
 - des moyens visant la réussite d'un acte de communication en tenant compte des connaissances relatives à la langue et au discours;
 - les rôles et les fonctions des faits de langue et des discours dans la dynamique de la communication orale ou écrite;
 - l'exploitation et l'utilisation des mécanismes du fonctionnement de la langue;
 - la possibilité d'exploiter en cours d'apprentissage les situations de communication authentiques.
- L'approche utilisée est celle de la pédagogie de la communication ou approche communicative.

ATTENTION

- Le programme de français, langue d'enseignement, se divise en deux parties : le présecondaire et le secondaire (ayant des cours obligatoires et des cours complémentaires et les cours à option) :
 - les assises du programme d'études, les principes directeurs et les objectifs sont les mêmes au présecondaire qu'aux premier et second cycles du secondaire.
- Le modèle de formation privilégié est basé sur l'enseignement-apprentissage individualisé.
- L'enseignement par équipe ou en atelier, l'enseignement magistral de groupe et l'organisation de l'enseignement par îlots sont privilégiés en français, langue d'enseignement. Quant aux moyens qui peuvent être utilisés, ils sont nombreux : les guides d'apprentissage, le soutien audio et audiovisuel, la bibliothèque, le laboratoire de langues, etc.

FRANCISATION (SERVICES DE)

POPULATION CIBLE

Les services de francisation s'adressent à toute personne adulte non francisée appartenant à l'une des trois catégories suivantes : les Anglo-Québécoises et les Anglo-Québécois; les néo-Québécoises et les néo-Québécois; ou les autochtones. Bien que des unités soient associées aux cours de francisation, les personnes inscrites dans ces services ne visent pas nécessairement l'obtention du DES. Les personnes analphabètes dans leur langue d'origine devront suivre un processus d'alphabétisation. Celui-ci peut se donner dans les cinq langues officielles d'enseignement et est pris en charge par les services d'alphabétisation des commissions scolaires.

ORIENTATIONS

Les orientations générales des services de francisation reposent sur l'apprentissage de la langue dans un but d'autonomie sociale et d'intégration culturelle des personnes non francisées. Ainsi, la francisation est axée sur l'apprentissage de la langue française par les personnes qui veulent acquérir et développer les habiletés langagières nécessaires à leur intégration au marché du travail (ou à la poursuite des études) de même que dans les milieux sociaux et culturels francophones québécois.

On doit noter que les orientations seront à préciser à mesure de l'application de ces services, ceux-ci nécessitant une connaissance interculturelle des styles d'apprentissage dans laquelle on tient compte de la diversité des origines des populations inscrites.

ATTENTION

Étant donné la nécessité pour les adultes d'acquérir à la fois les rudiments de la langue seconde et les instruments sociaux nécessaires à leur intégration à la collectivité québécoise, la composition des groupes doit permettre que les échanges de propos soient accessibles à toutes et à tous.

Pour les cours de francisation, des unités sont attribuées en fonction des étapes du présecondaire, du premier et du second cycles du secondaire. Les unités du second cycle du secondaire comptent comme unités optionnelles pour l'obtention éventuelle d'un DES.

Les personnes immigrantes allophones et anglophones analphabètes qui désirent apprendre à lire et à écrire en anglais doivent s'inscrire dans une commission scolaire qui donne le service d'enseignement *Literacy*.

**FRENCH,
SECOND LANGUAGE****POPULATION CIBLE**

Le programme s'adresse à toute personne qui a besoin d'une formation en français, langue seconde. De plus, au secteur anglophone, les exigences d'obtention du DES font en sorte que l'adulte doit cumuler six unités de 5^e secondaire.

PRÉSECONDAIRE

L'ensemble du programme French, Second Language se divise en trois parties. La première partie est nommée *préalable au tronc commun* et est donnée au présecondaire.

PREMIER ET SECOND CYCLES DU SECONDAIRE

Les deuxième et troisième parties du programme, nommées *tronc commun* et *cours à option*, sont données aux premier et second cycles du secondaire dans le cas du *tronc commun* et au second cycle du secondaire dans le cas des *cours à option*.

ORIENTATIONS

Le programme repose sur des principes directeurs provenant de quatre sciences, soit :

- la psychologie et l'andragogie : le respect des caractéristiques de l'adulte et l'application de la démarche andragogique;
- la sociologie : l'intégration des différentes communautés ethniques à la société québécoise;
- la linguistique : l'apprentissage de la langue en contexte de communication.

L'approche communicative est privilégiée dans le programme de French, Second language.

ATTENTION

Les contenus du programme sont divisés en trois parties, comme cela a déjà été mentionné, c'est-à-dire que :

- la partie *préalable au tronc commun* s'adresse à l'adulte qui a besoin de se familiariser avec les sons et la graphie du français, ainsi qu'avec l'approche communicative;
- la partie *tronc commun* comprend les objectifs permettant à l'adulte d'acquérir une maîtrise fonctionnelle du français, et ce, à l'intérieur de six niveaux de cours;
- la partie *cours à option* permet à l'adulte d'améliorer sa compétence en communication orale ou écrite une fois les objectifs du *tronc commun* atteints.

Étant donné l'importance d'interactions constantes entre les adultes et le genre d'approche utilisée, l'enseignement magistral (avec participation des adultes) est la forme la plus souvent retenue pour l'enseignement et l'apprentissage. Il est mis en pratique ici en fonction des réalités du programme et qualifié d'enseignement de groupe. On peut aussi, à l'occasion, avoir recours à l'enseignement et à l'apprentissage individualisés ou en petits groupes.

Quant aux moyens qui peuvent être utilisés, ils sont nombreux : les guides d'enseignement et d'apprentissage, le matériel authentique, le soutien audiovisuel, les applications andragogiques de l'ordinateur, le laboratoire de langues, la classe-ressource, etc.

GÉOGRAPHIE

POPULATION CIBLE

Le programme s'adresse à toute personne adulte qui désire suivre des cours de géographie, selon son profil de formation.

PREMIER ET SECOND CYCLES DU SECONDAIRE

Le programme de géographie est donné en 4^e et en 5^e secondaire.

ORIENTATIONS

Le programme de géographie :

- permet de situer les responsabilités de l'adulte dans l'organisation de son espace géographique immédiat en fonction des différents milieux qui influent sur lui tant à l'échelle provinciale, régionale ou nationale qu'à l'échelle internationale;
- repose sur l'étude des phénomènes géographiques et de leur évolution;
- fait appel à plusieurs disciplines scientifiques, telles que les sciences physiques, naturelles, historiques et sociales, et permet à l'adulte de faire des liens avec celles-ci;
- suit le modèle de formation individualisée;
- a été conçu à partir de l'approche basée sur la compréhension, l'analyse et la synthèse.

HISTOIRE

POPULATION CIBLE

Les programmes s'adressent à toute personne adulte qui désire suivre des cours d'histoire, selon son profil de formation.

PREMIER ET SECOND CYCLES DU SECONDAIRE

Le nouveau programme d'histoire du Québec et du Canada est donné en 4^e secondaire ; il est constitué de deux cours. Ces deux cours seront les seuls permettant l'obtention d'unités pour le DES et ce, dès janvier 1998, alors que les cours «Sociétés autochtones» et «Structure politique» ne seront plus considérés à cette fin et seront même désactivés.

ORIENTATIONS

Le programme d'histoire :

- correspond à la réalité québécoise;
- permet de fournir une connaissance des moments importants du passé québécois et canadien pour éclairer davantage l'époque contemporaine;
- s'inspire de différentes écoles de pensée en histoire dans une perspective de développement du sens critique de l'adulte;
- permet de présenter à l'adulte les dimensions socio-économiques, politiques et culturelles des réalités historiques québécoises, canadiennes et mondiales;
- permet de mettre en relief les différentes caractéristiques de l'histoire de la société québécoise et ses interactions avec les influences mondiales passées et actuelles;
- permet de mettre à profit le passé québécois en soulignant l'apport des groupes à l'histoire collective;
- suit le modèle de formation individualisée;
- a été conçu à partir de l'approche basée sur la compréhension, l'analyse et la synthèse.

INTÉGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE (SERVICES D')

POPULATION CIBLE

Les services d'intégration socioprofessionnelle s'adressent à toute personne adulte qui a un projet personnel centré sur l'employabilité.

ORIENTATIONS

Les services d'intégration socioprofessionnelle :

- sont une démarche de développement de l'employabilité;
- favorisent une démarche d'intégration réussie dans le monde du travail;
- préconisent une connaissance et une utilisation de l'environnement social, politique et économique;
- visent l'acquisition et le développement de compétences socioprofessionnelles et de compétences professionnelles particulières.

Le tableau I contient les composantes du programme d'études.

ATTENTION

Les services d'intégration socioprofessionnelle :

- ont des entrées fixes et des sorties variables;
- sont idéalement composés de groupes de formation de nombre restreint, le programme et ses approches étant conçus en fonction d'interactions de groupe qui sont difficilement possibles au-delà d'un certain nombre de personnes;
- sont offerts à des personnes pouvant s'inscrire à temps plein et le jour. La formation de jour est nécessaire, étant donné que dans les contenus du programme on prévoit plusieurs activités en milieu de travail. Il est aussi possible d'offrir certaines activités à temps partiel;
- nécessitent la collaboration et le partenariat avec l'entreprise ainsi qu'avec les organismes gouvernementaux, régionaux et communautaires;
- demandent un personnel enseignant à qui on assure la formation sur les orientations et les contenus du programme;
- doivent être offerts avec tout l'équipement nécessaire à l'application des contenus du programme. L'équipement est rendu accessible par les commissions scolaires à l'intérieur de leurs ressources ou par l'intermédiaire d'autres partenaires scolaires ou externes.

TABLEAU I

PRÉSENTATION DES SERVICES D'INTÉGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE SELON LES TROIS ÉTAPES DE FORMATION

Services d'entrée en formation	ÉTAPE 1 Activités de formation et d'intégration professionnelle			ÉTAPE 2 Activités de formation relatives au processus d'intégration à l'emploi
	Démarche de développement de l'employabilité 1.1	Acquisition et développement de compétences socioprofessionnelles 1.2	Acquisition et développement de compétences professionnelles particulières 1.3	Acquisition et développement des compétences concernant la régulation de processus d'intégration à l'emploi 2.1
	Volet 1.1.1 Environnement socio-politico-économique (stimulateur) Volet 1.1.2 Soi professionnel Volet 1.1.3 Lieux de recherche d'emploi Volet 1.1.4 Méthodes d'insertion Volet 1.1.5 Environnement socio-politico-économique (Réacteur)	Volet 1.2.1 Développement personnel Volet 1.2.2 Communication Volet 1.2.3 Travail d'équipe Volet 1.2.4 Développement cognitif Volet 1.2.5 Habitudes de travail Volet 1.2.6 Développement vocationnel ou professionnel Volet 1.2.7 Acquisition de compétences socioprofessionnelles	Volet 1.3.1 Qualification professionnelle liée à l'exercice d'un métier non spécialisé Volet 1.3.2 Qualification professionnelle reliée à l'exercice d'un métier semi-spécialisé	Volet 2.1.1 Soutien au placement Volet 2.1.2 Maintien en emploi

* En ce qui a trait à ces services, vous pouvez consulter les documents sur les services d'entrée en formation produits par la Direction de la formation générale des adultes.

LANGUES ÉTRANGÈRES**POPULATION CIBLE****À VENIR****ORIENTATIONS****À VENIR****ATTENTION**

Il est à noter que selon la politique de la ministre mise de l'avant par le rapport «Réaffirmer l'école», les programmes d'études de langues étrangères donnent accès à une 3^e langue tel que prévu par la dite politique. À cet effet, en 1997-1998, la DFGA donnera de l'information sur l'utilisation d'un nouveau programme d'études d'espagnol. En attendant, on peut utiliser le programme d'études existant ou un cours d'établissement.

MATHÉMATIQUES

POPULATION CIBLE

Le programme s'adresse à toute personne adulte dont le profil de formation comprend des cours de mathématiques soit pour l'obtention du DES, soit pour l'admission en formation professionnelle ou aux études collégiales ou encore pour répondre à d'autres besoins de formation.

PRÉSECONDAIRE

Un nouveau programme de mathématiques pour le présecondaire est en application facultative en 1997-1998.

PREMIER ET SECOND CYCLES DU SECONDAIRE

Le programme de mathématiques du secondaire comporte 26 cours. Les 8 cours du premier cycle constituent un tronc commun de 350 heures. Les cours du second cycle permettent des cheminements diversifiés pour correspondre aux différents cours donnés aux élèves du secteur des jeunes (416, 436, 514 et 536). Selon leurs besoins de formation, les adultes suivront 4, 7, 8, 11 ou 15 cours pour une formation correspondant à 150 heures, 250 heures, 275 heures, 375 heures ou 500 heures de mathématiques.

ORIENTATIONS

Le programme de mathématiques s'appuie sur les trois principes suivants :

- les besoins des adultes en ce qui a trait aux mathématiques, c'est-à-dire les besoins liés à la vie quotidienne, à l'apprentissage ou à l'exercice d'un métier et à la poursuite d'études collégiales;
- l'accessibilité à une formation en mathématiques de qualité et reconnue;
- le respect des adultes comme premières et principales sources de leurs apprentissages, notamment par la reconnaissance de leurs acquis et par la mise à leur disposition d'un matériel facilitant leur progression à un rythme qui leur convient.

Les buts et les objectifs généraux qui suivent viennent appuyer et préciser les principes directeurs.

Buts :

- amener les adultes à adopter des attitudes positives envers les mathématiques et leurs applications;
- préparer les adultes à concevoir les mathématiques comme un outil à utiliser dans différents aspects de leur vie : professionnelle, sociale, scolaire, pratique et familiale;
- présenter aux adultes une vision du monde sous l'aspect des quantités et des relations.

Objectifs généraux :

- maîtriser les concepts mathématiques indispensables à une meilleure compréhension de l'environnement de l'adulte;
- maîtriser l'utilisation de certains outils élaborés dans le domaine des mathématiques pour des applications dans les domaines des sciences, des techniques ou des métiers;
- traiter de l'information en appliquant des modèles mathématiques;
- acquérir de la méthode et de la rigueur dans la résolution de problèmes;
- appliquer les acquis dans le domaine des mathématiques à des situations concrètes.

Dans le programme, on propose un modèle de formation individualisé et on favorise une approche par résolution de problèmes.

ATTENTION

Les codes de cours du nouveau programme ont été modifiés le 1^{er} juillet 1996. La racine numérique du code demeure inchangée, sauf la dernière position, qui correspond au nombre d'unités. Depuis le 1^{er} mai 1997, la réussite de certains cours de mathématiques est exigée pour être admis aux études collégiales.

MICRO-INFORMATIQUE**POPULATION CIBLE**

Le programme s'adresse à toute personne adulte qui désire suivre des cours de micro-informatique, selon son profil de formation.

PREMIER ET SECOND CYCLES DU SECONDAIRE

Tous les cours sont de 5^e secondaire, à l'exception du cours «Initiation au micro-ordinateur et à ses périphériques» qui est de 2^e secondaire. Cependant, certains cours passeront en 4^e secondaire dès que l'article 47 du régime pédagogique sera en vigueur.

ORIENTATIONS

Le programme de micro-informatique :

- permet de fournir les contenus liés aux applications informatiques les plus courantes pour répondre aux besoins de l'adulte qui a de plus en plus souvent à utiliser l'ordinateur dans sa vie de tous les jours;
- permet de mettre l'accent sur la connaissance de l'utilisation de l'ordinateur pour permettre à l'adulte de transposer et d'améliorer immédiatement ses apprentissages;
- est conçu de façon que la personne adulte puisse s'inscrire aux cours selon des besoins qu'elle aura préalablement définis en fonction de ses connaissances antérieures;
- permet à l'adulte d'acquérir des habiletés qui l'aident à s'adapter de façon autonome aux nouvelles possibilités de la micro-informatique;
- a été conçu selon l'approche expérimentale ou pragmatique.

PHYSIQUE

POPULATION CIBLE

Le programme s'adresse à toute personne adulte qui désire suivre des cours optionnels de physique ou qui a besoin des préalables pour un programme du collégial, selon son profil de formation.

PREMIER ET SECOND CYCLES DU SECONDAIRE

Les cours sont de 5^e secondaire.

ATTENTION

Les cours de physique de 4^e secondaire sont remplacés par le programme Sciences physiques de 4^e secondaire.

Le cours PHY-5021-3 (Physique 154) a été remplacé par le cours SCP-4011-2 (L'électricité).

Depuis le 30 juin 1997, il n'est plus possible de transmettre de résultats pour les cours PHY-4010-3 (Physique 141) et PHY-4011-3 (Physique 142).

Un nouveau programme de physique de 5^e secondaire sera en implantation en 1997-1998.

SCIENCES HUMAINES ET VIE POLITIQUE

POPULATION CIBLE

Les programmes s'adressent à toute personne adulte qui suit des cours de sciences humaines ou de vie politique, selon son profil de formation.

ORIENTATIONS POUR LES DEUX COURS DE SCIENCES HUMAINES (SCH-4022-2 ET SCH-4023-2)

Le programme :

- comprend quatre matières interreliées pour favoriser l'approche globale qui permet de rendre compte des incidences géographiques sur l'histoire, la politique et l'économie, de l'économie sur les trois autres, et ainsi de suite;
- permet d'illustrer le caractère particulier de la société québécoise tout comme des sociétés occidentales en en faisant ressortir la diversité et le changement. L'industrialisation, l'urbanisation, l'évolution technologique, la diversité des groupes ethniques et linguistiques, les influences et les manifestations culturelles, telles qu'elles sont présentées dans le programme, font état de cette diversité et de ces changements;
- a été conçu afin de permettre à l'adulte d'acquérir des compétences de base qui lui permettront d'affirmer son sens critique, analytique et de synthèse.

ORIENTATIONS POUR LES COURS DE VIE POLITIQUE

Le programme permet à l'adulte de :

- se former sa propre conception des enjeux politiques et des différentes idéologies dominantes;
- participer activement à la vie démocratique et à la construction de son environnement sociopolitique;
- percevoir l'interdépendance des phénomènes politiques avec les autres disciplines des sciences humaines.

SCIENCES PHYSIQUES

POPULATION CIBLE

Le programme s'adresse à toute personne adulte dont le profil de formation comprend des cours de sciences physiques soit pour l'obtention du DES, soit pour l'admission aux études collégiales ou pour répondre à d'autres besoins de formation.

PREMIER ET SECOND CYCLES DU SECONDAIRE

Le programme de sciences physiques, donné en 4^e secondaire, est le préalable aux programmes à option de physique et de chimie de la 5^e secondaire.

ORIENTATIONS

Le programme d'études de Sciences physiques qui s'appuie sur l'approche science-technologie-société (STS) poursuit deux objectifs:

- permettre l'acquisition des connaissances essentielles à la compréhension des phénomènes scientifiques;
- aider les citoyennes et les citoyens à se donner les moyens pour prendre part à la vie politique et sociale de leur communauté..

Le programme permet à l'adulte :

- d'aborder l'étude des sciences en en observant les manifestations et les applications, en cherchant à comprendre le phénomène en question et en se formant une opinion qui pourra l'aider à prendre part activement, comme citoyenne et citoyen, aux grands débats de l'heure ou, tout au moins, à en saisir la teneur.

ATTENTION

Le programme de sciences physiques est d'application obligatoire depuis le 1^{er} juillet 1997 pour les adultes francophones; il le sera au 1^{er} juillet 1998 pour les adultes anglophones.

Depuis le 1^{er} mai 1997, la réussite des cours de sciences physiques, ou leur équivalent, est requise pour l'admission aux études collégiales.

VIE ÉCONOMIQUE

POPULATION CIBLE

Le programme s'adresse à toute personne adulte qui suit des cours de vie économique, selon son profil de formation.

PREMIER ET SECOND CYCLES DU SECONDAIRE

Le programme de vie économique est donné en 5^e secondaire.

ORIENTATIONS

Le programme de vie économique :

- permet de proposer des concepts simples auxquels l'adulte peut associer les situations de sa vie quotidienne;
- permet de présenter la réalité économique à partir des interdépendances des différents éléments qui la composent;
- permet de rendre compte des tendances de la réalité économique québécoise et des influences internationales qu'elle subit ainsi que des éléments qui font entrevoir les perspectives futures;
- suit le modèle de formation individualisée;
- a été conçu à partir de l'approche basée sur la compréhension, l'analyse et la synthèse.

***Liste des cours et des documents
publiés pour les services d'enseignement
et les matières***

- Les codes des documents publiés par la Direction de la formation générale des adultes sont appelés codes ministériels. On doit les utiliser pour commander des documents dans sa propre commission scolaire, selon l'organisation de celle-ci, ou auprès de la personne responsable à la direction régionale du MEQ. Un code ministériel se terminant par «A» indique qu'il s'agit d'un document en langue anglaise. D'autres documents sont de nature confidentielle et ne sont pas fournis dans le recueil.
- Dans la rubrique «Liste de cours» se trouve l'ensemble des cours dits actifs, et ce, à la date de mise à jour inscrite. Cette rubrique est présentée sous forme de tableaux.
- Pour l'obtention de renseignements plus détaillés, on pourra consulter la liste des cours disponible dans SAGE (n° A12-23-01).

Table des matières

Alphabétisation (Services d')	C - 2.1
Anglais, langue seconde	C - 3.1
Arts	C - 4.1
Biologie	C - 5.1
Chimie	C - 6.1
Crie	C - 7.1
Développement personnel et social	C - 8.1
Éducation physique	C - 9.1
English Language Arts	C - 10.1
Entrée en formation (Services d')	C - 11.1
Formation à l'intégration sociale (Services de)	C - 12.1
Français, langue d'enseignement	C - 13.1
Francisation (Services de)	C - 14.1
French, Second Language	C - 15.1
Général	C - 16.1
Géographie	C - 17.1
Histoire	C - 18.1
Intégration socioprofessionnelle (Services d')	C - 19.1
Inuktitut, langue d'enseignement	C - 20.1
Langues étrangères	C - 21.1
Mathématiques	C - 22.1
Micro-informatique	C - 23.1
Physique	C - 24.1
Préparation à la formation professionnelle (Services de)	C - 25.1
Préparation aux études postsecondaires (Services de)	C - 26.1
Sciences humaines et vie politique	C - 27.1
Sciences physiques	C - 28.1
Vie économique	C - 29.1

ALPHABÉTISATION (SERVICES D')

LISTE DE COURS DES SECTEURS		ANCIEN PROGRAMME	
FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
AAI-B001-0	Alphabétisation de base : act. d'appren. intégr. : accueil	ILA-B001-0	Literacy Basic Skills : Integr. Learn. Act. Reception Literacy Life Skills Orient. : Integr. Learn. Act. Reception Literacy Life Skills Orient. : Integr. Learn. Act. the Transition Literacy Life Skills Orient. : Integr. Learn. Act. Reception Literacy Life Skills Orient. : Integr. Learn. Act. the Transition
AAI-B002-0	Alphabétisation orient. fonction. : activ. d'appren. intégr. : accueil	ILA-B002-0	
AAI-B003-0	Alphabétisation orient. fonction. : act. d'appren. int. : transition	ILA-B003-0	
AAI-B004-0	Alphabétisation orient. fonction. : act. d'appren. int. : transition	ILA-B004-0	
AAI-B005-0	Alphabétisation orient. fonction. : act. d'appren. int. : accueil	ILA-B005-0	
AAI-B006-0	Alphabétisation orient. fonction. : act. d'appren. int. : transition		
AAI-B007-0	Alphabétisation de base : activ. d'appren. int. : accueil (inuktitut)		
AAI-B008-0	Alphabétisation orient. fonction. : act. d'appren. int. : accueil (inuktitut)		
AAI-B009-0	Alphabétisation orient. fonction. : act. d'appren. transition (inuktitut)		
AAI-B010-0	Alphabétisation orient. fonction. : act. d'appren. int. accueil (inuktitut)		
	Alphabétisation orient. fonction. : act. d'appren. int. transition (inuktitut)		
FRA-B001-0	Alphabétisation de base : français 1 ^{re} étape	ENG-B001-0	Literacy Basic Skills : English Step 1 Literacy Life Skills Orient. : English Step 2 Literacy Life Skills Orient. : English Step 3 Literacy Life Skills Orient. : English Step 4
FRA-B002-0	Alphabétisation orient. fonction. : français 2 ^e étape	ENG-B002-0	
FRA-B003-0	Alphabétisation orient. fonction. : français 3 ^e étape	ENG-B003-0	
FRA-B004-0	Alphabétisation orient. fonction. : français 4 ^e étape	ENG-B004-0	
INU-B001-0	Alphabétisation de base : inuktitut 1 ^{re} étape		
INU-B002-0	Alphabétisation orient. fonction. : inuktitut 2 ^e étape		
INU-B003-0	Alphabétisation orient. fonction. : inuktitut 3 ^e étape		
INU-B004-0	Alphabétisation orient. fonction. : inuktitut 4 ^e étape		

ALPHABÉTISATION (SERVICES D')

LISTE DE COURS DES SECTEURS		ANCIEN PROGRAMME	
FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
MAT-B001-0	Alphabétisation de base : arithmétique 1 ^{re} étape	MTH-B001-0	Literacy Basic Skills : Everyday Arith. Step 1
MAT-B002-0	Alphabétisation orient. fonction. : arithmétique 2 ^e étape	MTH-B002-0	Literacy Life Skills Orient. : Everyday Arith. Step 2
MAT-B003-0	Alphabétisation orient. fonction. : arithmétique 3 ^e étape	MTH-B003-0	Literacy Life Skills Orient. : Everyday Arith. Step 3
MAT-B004-0	Alphabétisation orient. fonction. : arithmétique 4 ^e étape	MTH-B004-0	Literacy Life Skills Orient. : Everyday Arith. Step 4

NOUVEAU PROGRAMME

LISTE DE COURS DES SECTEURS

FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
FRA-B101-3	Français langue d'enseignement alpha. étape 1 - cours 01	À VENIR	
FRA-B102-2	Français langue d'enseignement alpha. étape 1 - cours 02		
FRA-B103-3	Français langue d'enseignement alpha. étape 1 - cours 03		
FRA-B104-2	Français langue d'enseignement alpha. étape 1 - cours 04		
FRA-B105-2	Français langue d'enseignement alpha. étape 1 - cours 05		
FRA-B106-2	Français langue d'enseignement alpha. étape 1 - cours 06		
FRA-B107-2	Français langue d'enseignement alpha. étape 1 - cours 07		
FRA-B108-2	Français langue d'enseignement alpha. étape 1 - cours 08		
FRA-B109-2	Français langue d'enseignement alpha. étape 1 - cours 09		
FRA-B201-3	Français langue d'enseignement alpha. étape 2 - cours 01		
FRA-B202-3	Français langue d'enseignement alpha. étape 2 - cours 02		
FRA-B203-3	Français langue d'enseignement alpha. étape 2 - cours 03		
FRA-B204-3	Français langue d'enseignement alpha. étape 2 - cours 04		
FRA-B205-3	Français langue d'enseignement alpha. étape 2 - cours 05		

ALPHABÉTISATION (SERVICES D')

NOUVEAU PROGRAMME**LISTE DE COURS DES SECTEURS**

FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
FRA-B206-3	Français langue d'enseignement alpha. étape 2 - cours 06	À VENIR	
FRA-B301-3	Français langue d'enseignement alpha. étape 3 - cours 01		
FRA-B302-3	Français langue d'enseignement alpha. étape 3 - cours 02		
FRA-B303-3	Français langue d'enseignement alpha. étape 3 - cours 03		
FRA-B304-3	Français langue d'enseignement alpha. étape 3 - cours 04		
FRA-B305-3	Français langue d'enseignement alpha. étape 3 - cours 05		
FRA-B306-3	Français langue d'enseignement alpha. étape 3 - cours 06		
FRA-B401-2	Français langue d'enseignement alpha. étape 4 - cours 01		
FRA-B402-2	Français langue d'enseignement alpha. étape 4 - cours 02		
FRA-B403-2	Français langue d'enseignement alpha. étape 4 - cours 03		
FRA-B404-2	Français langue d'enseignement alpha. étape 4 - cours 04		
FRA-B405-2	Français langue d'enseignement alpha. étape 4 - cours 05		
FRA-B406-2	Français langue d'enseignement alpha. étape 4 - cours 06		
MAT-B101-2	Mathématiques alphabétisation 02 étape 1 - cours 01		
MAT-B102-2	Mathématiques alphabétisation 02 étape 1 - cours 02		
MAT-B103-1	Mathématiques alphabétisation 01 étape 1 - cours 03		
MAT-B104-3	Mathématiques alphabétisation 03 étape 1 - cours 04		
MAT-B201-1	Mathématiques alphabétisation 01 étape 2 - cours 01		
MAT-B202-2	Mathématiques alphabétisation 02 étape 2 - cours 02		
MAT-B203-3	Mathématiques alphabétisation 03 étape 2 - cours 03		
MAT-B204-4	Mathématiques alphabétisation 04 étape 2 - cours 04		
MAT-B301-2	Mathématiques alphabétisation 02 étape 3 - cours 01		
MAT-B302-2	Mathématiques alphabétisation 02 étape 3 - cours 02		
MAT-B303-2	Mathématiques alphabétisation étape 3 - cours 03		
MAT-B401-1	Mathématiques alphabétisation étape 4 - cours 01		
MAT-B402-1	Mathématiques alphabétisation étape 4 - cours 02		
MAT-B403-2	Mathématiques alphabétisation étape 4 - cours 03		

ALPHABÉTISATION (SERVICES D')

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES		
SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT
DFGA	Programmes : <i>Guide de formation sur mesure en alphabétisation (version révisée 1996)</i> <i>Guide to Customized Literacy Training</i>	38-2943 38-2943A
DFGA	Guides andragogiques : <i>Le processus d'apprentissage fonctionnel ou le PAF en long et en large</i>	38-3371
DFGA	<i>Objectifs de français en alphabétisation, les compétences minimales et les compétences préalables</i>	38-3155
DFGA	<i>Objectifs d'arithmétique en alphabétisation, les compétences minimales et les compétences préalables</i>	38-3156
DFGA	<i>Rating Scales for Evaluating Learning in Literacy</i>	38-3448A
DFGA	<i>Cadre d'élaboration de matériel d'apprentissage en alphabétisation</i>	38-3456
DFGA	<i>Document de référence pour l'alphabétisation des personnes ayant une déficience auditive</i>	38-3198
DFGA	<i>Document de référence pour l'alphabétisation des personnes ayant une déficience motrice lourde</i>	38-3213
CAPAV	<i>La formation en alphabétisation selon le Guide, vidéogramme</i>	
DFGA	<i>Catalogue d'outils pédagogiques en alphabétisation</i>	38-0776
LOGICIELS	<i>Le logiciel LIRA</i>	
ACTION		
DFGA	<i>Coffret de matériel andragogique pour les personnes ayant des difficultés d'apprentissage</i>	38-3164-01à14
DFGA	<i>Modèles de formation continue, situations fonctionnelles en alphabétisation</i>	38-3164-15
DFGA	Matériel d'apprentissage : <i>Cahier de l'adulte</i>	38-2943-06
DFGA	<i>Recueil de textes (sujets d'intérêt populaire)</i>	38-3001
DFGA	<i>Recueil de textes, année internationale de l'alphabétisation</i>	38-3003
DFGA	<i>Grille universelle pour développer les habiletés en écriture</i>	38-3034
DFGA	<i>Recueil de textes favorisation l'orientation spatiotemporelle</i>	38-3035
DFGA	<i>Recueil de textes, les problèmes d'apprentissage</i>	38-3157
DFGA	<i>Thematic Texts for a Guide to Customized Literacy Training</i>	38-3210A
DFGA	<i>Recueil de textes, Québec mode d'emploi</i>	38-3212

ALPHABÉTISATION (SERVICES D')

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES				
SOURCE	TITRE		CODE DE DOCUMENT	
DFGA	Recherche et développement :			
DFGA	<i>Alpha 90, Alpha 92, Recherches en alphabétisation</i>		28-2453 et 28-2587	
DFGA	<i>Les jeunes de 16 à 25 ans en alphabétisation</i>		28-2644 et 28-2644A	
DFGA	<i>Départs et abandons en alphabétisation</i>		28-2648 et 28-2648A	
DFGA	<i>Population inscrite à des activités d'alphabétisation dans les commissions scolaires du Québec : portrait statistique 1989-1990</i>		38-3351	
DFGA	<i>Les capacités de lecture des Québécoises et des Québécois : résultats d'une enquête canadienne 1992</i>		38-3353 et 38-3355	
DFGA	Document d'information :			
DFGA	<i>Programme de soutien à l'alphabétisation populaire autonome (PSAPA) : document d'information</i>		38-8380	
SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT	TITRE	CODE DE DOCUMENT
DFGA	Définitions du domaine d'examen :		Definitions of Domain :	38-3674A
DFGA			<i><u>Literacy</u> Training Arithmetic</i>	
DFGA	<i>Tests de classement français et arithmétique</i>	38-7598	<i><u>Literacy</u> Training, Placement Test, Arithmetic</i>	38-7605A
DFGA	<i>Français</i>	38-7607		
DFGA		38-7608		

ANGLAIS, LANGUE SECONDE

LISTE DE COURS PROGRAMME OFFICIEL	
CODE SAGE	TITRE
ANG-P005-2	Anglais, langue seconde présecondaire 01
ANG-P006-2	Anglais, langue seconde présecondaire 02
ANG-1001-6	Anglais, langue seconde
ANG-2001-6	Anglais, langue seconde
ANG-3007-6	Anglais, langue seconde
ANG-4036-6	Anglais, langue seconde
ANG-5054-6	Anglais, langue seconde
ANG-5055-6	Anglais, langue seconde
ANG-5064-6	Anglais, langue seconde

LISTE DE COURS COURS D'ÉTABLISSEMENT	
CODE SAGE	TITRE
ANG-P001-1	Anglais, langue seconde, présecondaire : programme local
ANG-P002-2	Anglais, langue seconde, présecondaire : programme local
ANG-P003-3	Anglais, langue seconde, présecondaire : programme local
ANG-P004-4	Anglais, langue seconde, présecondaire : programme local
ANG-4041-1	Anglais, langue seconde, 4 ^e secondaire : programme local
ANG-4042-2	Anglais, langue seconde, 4 ^e secondaire : programme local
ANG-4043-3	Anglais, langue seconde, 4 ^e secondaire : programme local
ANG-4044-4	Anglais, langue seconde, 4 ^e secondaire : programme local
ANG-5071-1	Anglais, langue seconde, 5 ^e secondaire : programme local
ANG-5072-2	Anglais, langue seconde, 5 ^e secondaire : programme local
ANG-5073-3	Anglais, langue seconde, 5 ^e secondaire : programme local
ANG-5074-4	Anglais, langue seconde, 5 ^e secondaire : programme local

ANGLAIS, LANGUE SECONDE

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES		
SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT
DFGA	Programme : <i>Anglais langue seconde) Programme</i> <i>Anglais, langue seconde - Presecondary - Program and Andragogical Guide</i>	38-7823A 38-7829A✓✓
	Guides	
DFGA	Guide andragogique : <i>English as a Second Language, Andragogical Guide</i>	38-7823-01A
DFGA	Guide d'apprentissage : <i>English Second Language, Student's Book</i> ✓✓	38-3015 et 38-3015-1 (deux cassettes)
DFGA	Guide de l'enseignante et de l'enseignant : <i>English Second Language, Teacher's Book</i> ✓✓	38-3016
DFGA	Guide d'apprentissage : <i>English Second Language, Student's Book</i> ✓✓	38-3017 et 38-3017-1 (trois cassettes)
DFGA	Guide de l'enseignante et de l'enseignant : <i>English Second Language, Teacher's Book</i> ✓✓	38-3018
DFGA	Guides d'apprentissage : <i>English Second Language, Student's Book</i> ✓ ✓✓	38-3019 et 38-3019-1 (quatre cassettes)
DFGA	<i>English Second Language, Student's Book</i> ✓ ✓✓	38-3020 et 38-3020-1 (quatre cassettes)
DFGA	<i>English Second Language, Student's Book</i> ✓ ✓✓	38-3021 et 38-3021-1 (quatre cassettes)
		38-3022 et 38-3022-1 (trois cassettes)

✓ Il n'y a pas de guide de l'enseignante et de l'enseignant pour ce cours.

✓✓ Ces documents n'ont pas été modifiés depuis la mise à jour du programme et du guide andragogique en juin 1995.

✓✓✓ Une traduction de ces documents est disponible sur Internet.

ANGLAIS, LANGUE SECONDE

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES		
SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT
DFGA DFGA	Matériel audiovisuel : <i>Anglais, langue seconde ✓✓</i> <i>Video User's Guide ✓✓</i>	V-1670 (sept vidéoclips) 38-3441
	Définitions du domaine d'examen : <i>Anglais, langue seconde, Definition of the Domain (ANG-P005-6, ANG-P006-6)</i> <i>Anglais, langue seconde, Definition of the Domain (ANG-1001-6)</i> <i>Anglais, langue seconde, Definition of the Domain (ANG-2001-6)</i> <i>Anglais, langue seconde, Definition of the Domain (ANG-3007-6)</i> <i>Anglais, langue seconde, Definition of the Domain (ANG-4036-6)</i> <i>Anglais, langue seconde, Definition of the Domain (ANG-5054-6)</i> <i>Anglais, langue seconde, Definition of the Domain (ANG-5055-6)</i> <i>Anglais, langue seconde, Definition of the Domain (ANG-5064-6)</i> <i>Anglais, langue seconde, Définition du domaine d'examen (ANG-1001-6)</i> <i>Anglais, langue seconde, Définition du domaine d'examen (ANG-2001-6)</i> <i>Anglais, langue seconde, Définition du domaine d'examen (ANG-3007-6)</i> <i>Anglais, langue seconde, Définition du domaine d'examen (ANG-4036-6)</i> <i>Anglais, langue seconde, Définition du domaine d'examen (ANG-5054-6)</i> <i>Anglais, langue seconde, Définition du domaine d'examen (ANG-5055-6)</i> <i>Anglais, langue seconde, Définition du domaine d'examen (ANG-5064-6)</i>	38-7828A 38-7690A 38-7691A 38-7692A 38-7693A 38-7694A 38-7695A 38-7696A 38-7690 38-7691 38-7692 38-7693 38-7694 38-7695 38-7696
DFGJ DFGJ DFGJ	Documents d'information <i>Module de perfectionnement collectif en didactique, anglais, langue seconde</i> <i>Language Acquisition) Module 1</i> <i>Évaluation) Module 4</i>	28-2446 28-2446A 28-2449 28-2450

✓✓ Ces documents n'ont pas été modifiés depuis la mise à jour du programme et du guide andragogique en juin 1995.

ARTS

COURS D'ÉTABLISSEMENT**LISTE DE COURS DES SECTEURS**

FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
ART-1001-1	Arts 1 ^{re} secondaire : programme local	ARS-1001-1	The Arts, Secondary I : Local Program
ART-1002-2	Arts 1 ^{re} secondaire : programme local	ARS-1002-2	The Arts, Secondary I : Local Program
ART-1003-3	Arts 1 ^{re} secondaire : programme local	ARS-1003-3	The Arts, Secondary I : Local Program
ART-1004-4	Arts 1 ^{re} secondaire : programme local	ARS-1004-4	The Arts, Secondary I : Local Program
ART-2001-1	Arts 2 ^e secondaire : programme local	ARS-2001-1	The Arts, Secondary II : Local Program
ART-2002-2	Arts 2 ^e secondaire : programme local	ARS-2002-2	The Arts, Secondary II : Local Program
ART-2003-3	Arts 2 ^e secondaire : programme local	ARS-2003-3	The Arts, Secondary II : Local Program
ART-2004-4	Arts 2 ^e secondaire : programme local	ARS-2004-4	The Arts, Secondary II : Local Program
ART-3001-1	Arts 3 ^e secondaire : programme local	ARS-3001-1	The Arts, Secondary III : Local Program
ART-3002-2	Arts 3 ^e secondaire : programme local	ARS-3002-2	The Arts, Secondary III : Local Program
ART-3003-3	Arts 3 ^e secondaire : programme local	ARS-3003-3	The Arts, Secondary III : Local Program
ART-3004-4	Arts 3 ^e secondaire : programme local	ARS-3004-4	The Arts, Secondary III : Local Program
ART-4101-1	Arts 4 ^e secondaire : programme local	ARS-4101-1	The Arts, Secondary IV : Local Program
ART-4102-2	Arts 4 ^e secondaire : programme local	ARS-4102-2	The Arts, Secondary IV : Local Program
ART-4103-3	Arts 4 ^e secondaire : programme local	ARS-4103-3	The Arts, Secondary IV : Local Program
ART-4104-4	Arts 4 ^e secondaire : programme local	ARS-4104-4	The Arts, Secondary IV : Local Program
ART-5111-1	Arts 5 ^e secondaire : programme local	ARS-5111-1	The Arts, Secondary V : Local Program
ART-5112-2	Arts 5 ^e secondaire : programme local	ARS-5112-2	The Arts, Secondary V : Local Program
ART-5113-3	Arts 5 ^e secondaire : programme local	ARS-5113-3	The Arts, Secondary V : Local Program
ART-5114-4	Arts 5 ^e secondaire : programme local	ARS-5114-4	The Arts, Secondary V : Local Program

BIOLOGIE

NOUVEAU PROGRAMME**LISTE DE COURS DES SECTEURS**

FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
	À VENIR		À VENIR

ANCIEN PROGRAMME**LISTE DE COURS DES SECTEURS**

FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
BIO-4005-1	La périnatalité 1		
BIO-4006-1	La périnatalité 2		
BIO-4007-1	La nutrition I	BLG-4007-1	Nutrition I
BIO-4008-1	La nutrition II	BLG-4008-1	Nutrition II
BIO-4009-1	La nutrition III	BLG-4009-1	Nutrition III
BIO-4010-1	L'homme et son milieu I	BLG-4010-1	The Human Environment I
BIO-4011-1	L'homme et son milieu II	BLG-4011-1	The Human Environment II
BIO-4012-1	L'homme et son milieu III		
BIO-4013-1	L'homme et son milieu IV		
BIO-4014-1	L'homme et son milieu V		
BIO-4015-1	Le jardinage biologique I		
BIO-4016-1	Le jardinage biologique II	BLG-4016-1	Biology (2)
BIO-4017-1	Le jardinage biologique III	BLG-4017-1	Organic Gardening (module 3)
BIO-4018-1	Le jardinage biologique IV	BLG-4018-1	Biology : Organic Gardening (module 4)
BIO-4019-1	Le jardinage biologique V	BLG-4019-1	Biology (5)
BIO-4023-1	Le syst. squelett. et muscul. chez l'être humain I	BLG-4023-1	The Human Skeletal and Muscular System I
BIO-4024-1	Le syst. squelett. et muscul. chez l'être humain II	BLG-4024-1	The Human Skeletal and Muscular System II

BIOLOGIE

ANCIEN PROGRAMME

LISTE DE COURS DES SECTEURS

FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
BIO-4025-1	Les poissons I		
BIO-4026-1	Les poissons II		
BIO-4027-1	Les poissons III		
BIO-4032-1	L'écologie I	BLG-4031-1	Tissues
BIO-4033-1	L'écologie II	BLG-4032-1	Ecology (1)
		BLG-4033-1	Ecology (2)
BIO-5021-1	Le système respiratoire chez l'humain I	BLG-5021-1	Human Respiratory System I
BIO-5022-1	Le système respiratoire chez l'humain II	BLG-5022-1	Human Respiratory System II
BIO-5023-1	Le système reproducteur chez l'humain I	BLG-5023-1	Human Reproductive System I
BIO-5024-1	Le système reproducteur chez l'humain II	BLG-5024-1	Human Reproductive System II
BIO-5025-1	Le système reproducteur chez l'humain III		
BIO-5026-1	La cellule I	BLG-5026-1	The Cell I
BIO-5027-1	La cellule II	BLG-5027-1	The Cell II
BIO-5028-1	La cellule III	BLG-5028-1	The Cell III
		BLG-5029-1	The Cell IV
		BLG-5030-1	The Cell V
BIO-5032-1	L'homme et son milieu VII	BLG-5032-1	The Human Environment VII
BIO-5033-1	L'homme et son milieu VIII	BLG-5033-1	The Human Environment VIII
BIO-5034-1	L'homme et son milieu IX	BLG-5034-1	The Human Environment IX
BIO-5035-1	L'hérédité I	BLG-5035-1	Heredity I
BIO-5036-1	L'hérédité II	BLG-5036-1	Heredity II
BIO-5037-1	L'hérédité III	BLG-5037-1	Heredity III
BIO-5046-1	Les messagers chimiques chez l'humain	BLG-5046-1	Human Chemical Messages
BIO-5047-1	Le système nerveux chez l'humain		
BIO-5048-1	Le système nerveux chez l'humain		

BIOLOGIE

COURS D'ÉTABLISSEMENT

LISTE DE COURS DES SECTEURS

FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
BIO-4041-1	Biologie, 4 ^e secondaire : programme local	BLG-4041-1	Biology, Secondary IV : Local Program
BIO-4042-2	Biologie, 4 ^e secondaire : programme local	BLG-4042-2	Biology, Secondary IV : Local Program
BIO-4043-3	Biologie, 4 ^e secondaire : programme local	BLG-4043-3	Biology, Secondary IV : Local Program
BIO-4044-4	Biologie, 4 ^e secondaire : programme local	BLG-4044-4	Biology, Secondary IV : Local Program
BIO-5051-1	Biologie, 5 ^e secondaire : programme local	BLG-5051-1	Biology, Secondary V : Local Program
BIO-5052-2	Biologie, 5 ^e secondaire : programme local	BLG-5052-2	Biology, Secondary V : Local Program
BIO-5053-3	Biologie, 5 ^e secondaire : programme local	BLG-5053-3	Biology, Secondary V : Local Program
BIO-5054-4	Biologie, 5 ^e secondaire : programme local	BLG-5054-4	Biology, Secondary V : Local Program

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES

SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT
	À VENIR	

CHIMIE

NOUVEAU PROGRAMME

LISTE DE COURS DES SECTEURS

FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
CHI-5041-2	Les gaz	CHE-5041-2	Gases
CHI-5042-2	Transfert d'énergie et vitesse de réaction	CHE-5042-2	Transfert of Energy
CHI-5043-2	Les équilibres chimiques	CHE-5043-2	Equilibrium in Chemical Reactions

ANCIEN PROGRAMME

LISTE DE COURS DES SECTEURS

FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
CHI-5023-3	Chimie* 151 ✓	CHE-4009-3	Chemistry* 241
CHI-5024-3	Chimie* 152 ✓	CHE-5023-3	Chemistry* 251 ✓
CHI-5025-3	Chimie* 153 ✓	CHE-5024-3	Chemistry* 252 ✓
		CHE-5025-3	Chemistry* 253 ✓

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES

SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT
	À VENIR	

✓ L'astérisque placé dans le titre du cours indique que les unités appartiennent à la classe de 5^e secondaire en vue du cumul d'unités.

CRIE

LISTE DE COURS DES SECTEURS	
CODE SAGE	TITRE
CRI-1001-6	Crie, langue maternelle 1 ^{re} secondaire
CRI-2001-6	Crie, langue maternelle 2 ^e secondaire
CRI-3001-6	Crie, langue maternelle 3 ^e secondaire
CRI-4005-3	Crie, langue maternelle 4 ^e secondaire
CRI-4006-3	Crie, langue maternelle 4 ^e secondaire
CRI-5005-3	Crie, langue maternelle 5 ^e secondaire
CRI-5006-3	Crie, langue maternelle 5 ^e secondaire

DÉVELOPPEMENT PERSONNEL ET SOCIAL
--

LISTE DE COURS DES SECTEURS			
FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
PER-5042-1 PER-5043-1 PER-5044-2 PER-5045-1 PER-5046-3	Volet 1 : Relations interpersonnelles Connaissance de soi I Communication Travail en groupe Connaissance de soi II Relation parent-enfant	PRS-5042-1 PRS-5043-1 PRS-5044-2 PRS-5045-1 PRS-5046-3	Section 1 : Interpersonal Relations Self-Knowledge I Communication Working in Groups Self-Knowledge II Parent-Child Relationship
PER-5048-2 PER-5049-2 PER-5051-2	Volet 2 : Vie en société Budget et consommation Droits et responsabilités au travail Droits et responsabilités comme citoyens et citoyennes	PRS-5048-2 PRS-5049-2 PRS-5051-2	Section 2 : Living in Society Budgeting and Consumer Issues Rights and Responsibilities in Work Place Rights and Responsibilities as a Citizen
PER-5053-2 PER-5054-2 PER-5055-3 PER-5056-2	Volet 3 : Santé et sexualité Vivre en santé Vivre en forme Bien-être et sexualité Bien-être psychologique	PRS-5053-2 PRS-5054-2 PRS-5055-3 PRS-5056-2	Section 3 : Health and Sexuality Keeping Healthy Keeping Fit Sexuality and Well-Being Psychological Well-Being
PER-5067-3 PER-5069-3	Volet 4 : Perspectives d'emploi et marché du travail Bilan et choix professionnels À la recherche d'un emploi	PRS-5067-3 PRS-5069-3	Section 4 : Job Prospects and The Labour Market Career Choices Job Search Strategies
PER-5071-2	Volet 5 : Organisation de ses apprentissages scolaires Processus de lecture et de recherche d'information	PRS-5071-2	Section 5 : Organization of Learning Reading and Research Techniques
MRE-5042-2 MRE-5043-2 MRE-5044-2 MRE-5045-2	Volet 6 : Clarification de ses options personnelles fondamentales Le sens de ma vie et la résurrection Mon expérience religieuse et l'Église catholique Jésus, qui es-tu? Valeurs personnelles et équilibre de vie	MRI-5045-2	Section 6 : Clarification of Basic Personal Choices Personal Values for a Balanced Life

DÉVELOPPEMENT PERSONNEL ET SOCIAL
--

COURS D'ÉTABLISSEMENT
LISTE DE COURS DES SECTEURS

FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
PER-P004-1	Développement pers. et social Présecondaire : programme local	PRS-P004-1	Pers. and Social Development Presecondary : Local Program
PER-P005-2	Développement pers. et social Présecondaire : programme local	PRS-P005-2	Pers. and Social Development Presecondary : Local Program
PER-P006-3	Développement pers. et social Présecondaire : programme local	PRS-P006-3	Pers. and Social Development Presecondary : Local Program
PER-P007-4	Développement pers. et social Présecondaire : programme local	PRS-P007-4	Pers. and Social Development Presecondary : Local Program
PER-1001-1	Développement pers. et social 1 ^{re} secondaire : programme local	PRS-1001-1	Pers. and Social Development Sec. I : Local Program
PER-1002-2	Développement pers. et social 1 ^{re} secondaire : programme local	PRS-1002-2	Pers. and Social Development Sec. I : Local Program
PER-1003-3	Développement pers. et social 1 ^{re} secondaire : programme local	PRS-1003-3	Pers. and Social Development Sec. I : Local Program
PER-1004-4	Développement pers. et social 1 ^{re} secondaire : programme local	PRS-1004-4	Pers. and Social Development Sec. I : Local Program
PER-2001-1	Développement pers. et social 2 ^e secondaire : programme local	PRS-2001-1	Pers. and Social Development Sec. II : Local Program
PER-2002-2	Développement pers. et social 2 ^e secondaire : programme local	PRS-2002-2	Pers. and Social Development Sec. II : Local Program
PER-2003-3	Développement pers. et social 2 ^e secondaire : programme local	PRS-2003-3	Pers. and Social Development Sec. II : Local Program
PER-2004-4	Développement pers. et social 2 ^e secondaire : programme local	PRS-2004-4	Pers. and Social Development Sec. II : Local Program
PER-3011-1	Développement pers. et social 3 ^e secondaire : programme local	PRS-3011-1	Pers. and Social Development Sec. III : Local Program
PER-3012-2	Développement pers. et social 3 ^e secondaire : programme local	PRS-3012-2	Pers. and Social Development Sec. III : Local Program
PER-3013-3	Développement pers. et social 3 ^e secondaire : programme local	PRS-3013-3	Pers. and Social Development Sec. III : Local Program
PER-3014-4	Développement pers. et social 3 ^e secondaire : programme local	PRS-3014-4	Pers. and Social Development Sec. III : Local Program
PER-4063-1	Développement pers. et social 4 ^e secondaire : programme local	PRS-4063-1	Pers. and Social Development Sec. IV : Local Program
PER-4064-2	Développement pers. et social 4 ^e secondaire : programme local	PRS-4064-2	Pers. and Social Development Sec. IV : Local Program
PER-4065-3	Développement pers. et social 4 ^e secondaire : programme local	PRS-4065-3	Pers. and Social Development Sec. IV : Local Program
PER-4066-4	Développement pers. et social 4 ^e secondaire : programme local	PRS-4066-4	Pers. and Social Development Sec. IV : Local Program
PER-5111-1	Développement pers. et social 5 ^e secondaire : programme local	PRS-5111-1	Pers. and Social Development Sec. V : Local Program
PER-5112-2	Développement pers. et social 5 ^e secondaire : programme local	PRS-5112-2	Pers. and Social Development Sec. V : Local Program
PER-5113-3	Développement pers. et social 5 ^e secondaire : programme local	PRS-5113-3	Pers. and Social Development Sec. V : Local Program
PER-5114-4	Développement pers. et social 5 ^e secondaire : programme local	PRS-5114-4	Pers. and Social Development Sec. V : Local Program

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES				
SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT	TITRE	CODE DE DOCUMENT
DFGA	Programmes : <i>Programme de développement personnel et social</i>	38-2975	Program : <i>PSD Curriculum, Sections I-IV</i>	38-2975A
DFGA	<i>DPS volet 1, cours 5 : Relation parent-enfant</i>	38-7825	<i>PSD Curriculum, Sections I-IV : Revised Version</i>	38-7825A
	Guides d'apprentissage :		Learning Guides :	
	Volet 1		Section 1	
DFGA	<i>Connaissance de soi I</i>	38-2528	<i>Self-Knowledge I</i>	38-2528A
DFGA	<i>Connaissance de soi II</i>	38-2990	<i>Self-Knowledge II</i>	38-2990A
DFGA	<i>Communication</i>	38-2529	<i>Communication</i>	38-2529A
DFGA	<i>Travail en groupe</i>	38-2989		
DFGA	<i>Relation parent-enfant</i>	38-7824	<i>Parent-Child Relationship</i>	38-7824A
	Volet 2		Section 2	
DFGA	<i>Budget et consommation</i>	38-2530	<i>Budgeting and Consumer Issues</i>	38-2530A
DFGA	<i>Droits et responsabilités au travail</i>	38-3076	<i>Rights and Responsibilities in the Workplace</i>	38-3076A
	Volet 3			
DFGA	<i>Vivre en santé</i>	38-3031		
DFGA	<i>Vivre en forme</i>	38-2994		
DFGA	<i>Bien-être psychologique</i>	38-3030		
	Volet 4		Section 4	
DFGA	<i>Bilan et choix professionnels</i>	38-2987		
SOFAD(DFD)	<i>Bilan et choix professionnels</i>	3202-01		
DFGA	<i>À la recherche d'un emploi</i>	38-2985	<i>Job Search Strategies</i>	38-2985A
	Volet 5			
DFGA	<i>Processus de lecture et de recherche d'information</i>	38-2986		
	Volet 6			
DFGA	<i>Le sens de ma vie et la résurrection</i>	38-3084		
DFGA	<i>Mon expérience religieuse et l'Église catholique</i>	38-2995		
DFGA	<i>Jésus, qui es-tu?</i>	38-3086		

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES				
SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT	TITRE	CODE DE DOCUMENT
DFGA	Définitions du domaine d'examen :		Definitions of Domain :	
DFGA	<i>Connaissance de soi I</i>	38-3787	<i>Self-Knowledge I</i>	38-3452-01A
DFGA	<i>Travail en groupe</i>	38-3788	<i>Working in Groups</i>	38-3452-02A
DFGA	<i>Bilan et choix professionnels</i>	38-3452-01		
DFGA	<i>Vivre en forme</i>	38-7594	<i>Keeping Fit</i>	38-7594A
DFGA	<i>Communication</i>	38-7609	<i>Communication</i>	38-7609A
DFGA	<i>Connaissance de soi II</i>	38-7610	<i>Self-Knowledge II</i>	38-7610A
DFGA	<i>Budget et consommation</i>	38-7612	<i>Budgeting and Consumer Issues</i>	38-7612A
DFGA	<i>Droits et responsabilités au travail</i>	38-7613	<i>Rights and Responsibilities in the Workplace</i>	38-7613A
	<i>Droits et responsabilités comme citoyen, citoyenne</i>	38-7615	<i>Rights and Responsibilities as a Citizen</i>	38-7615A
DFGA	<i>Vivre en santé</i>	38-7616	<i>Keeping Healthy</i>	38-7616A
DFGA	<i>Bien-être et sexualité</i>	38-7617	<i>Sexuality and Well-Being</i>	38-7617A
DFGA	<i>Bien-être psychologique</i>	38-7618	<i>Psychological Well-Being</i>	38-7618A
DFGA	<i>À la recherche d'un emploi</i>	38-7619	<i>Job Search Strategies</i>	38-7619A
	<i>Processus de lecture et de recherche d'information</i>	38-7621	<i>Reading and Research Techniques</i>	38-7621A
DFGA	<i>Relation parent-enfant</i>	38-7611	<i>Parent-Child Relationship</i>	38-7611A
DFGA	<i>Le sens de ma vie et de la résurrection</i>	38-7622		
DFGA	<i>Mon expérience religieuse et l'église catholique</i>	38-7623		
DFGA	Document d'information			
	<i>Recueil des fiches descriptives du matériel et des activités complémentaires aux cours de développement personnel et social</i>	38-3458		

ÉDUCATION PHYSIQUE

LISTE DE COURS DES SECTEURS			
FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
APH-4032-2	Éducation à l'activité physique (module I)	PHA-4032-2	Physical Education Activities (module I)
APH-4033-1	Éducation à l'activité physique (module II)	PHA-4033-1	Physical Education Activities (module II)
APH-4034-1	Éducation à l'activité physique (module III)	PHA-4034-1	Physical Education Activities (module III)
APH-4035-1	Éducation à l'activité physique (module IV)	PHA-4035-1	Physical Education Activities (module IV)

COURS D'ÉTABLISSEMENT

LISTE DE COURS DES SECTEURS			
FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
APH-1001-1	Éducation physique, 1 ^{re} sec. : programme local	PHA-1001-1	Physical Education, Sec. I : Local Programme
APH-1002-2	Éducation physique, 1 ^{re} sec. : programme local	PHA-1002-2	Physical Education, Sec. I : Local Programme
APH-2001-1	Éducation physique, 2 ^e sec. : programme local	PHA-2001-1	Physical Education, Sec. II : Local Programme
APH-2002-2	Éducation physique, 2 ^e sec. : programme local	PHA-2002-2	Physical Education, Sec. II : Local Programme
APH-3001-1	Éducation physique, 3 ^e sec. : programme local	PHA-3001-1	Physical Education, Sec. III : Local Programme
APH-3002-2	Éducation physique, 3 ^e sec. : programme local	PHA-3002-2	Physical Education, Sec. III : Local Programme
APH-4041-1	Éducation physique, 4 ^e sec. : programme local	PHA-4041-1	Physical Education, Sec. IV : Local Programme
APH-4042-2	Éducation physique, 4 ^e sec. : programme local	PHA-4042-2	Physical Education, Sec. IV : Local Programme
APH-5041-1	Éducation physique, 5 ^e sec. : programme local	PHA-5041-1	Physical Education, Sec. V : Local Programme
APH-5042-2	Éducation physique, 5 ^e sec. : programme local	PHA-5042-2	Physical Education, Sec. V : Local Programme

ÉDUCATION PHYSIQUE

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES		
SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT
DFGA	<i>Le mode de vie. Guide de l'adulte et du formateur</i>	38-7750
DFGA	<i>Module 1, cahier d'apprentissage</i>	38-7751
DFGA	<i>Module 1, cahier théorique</i>	38-7752
DFGA	<i>Module 2, cahier d'apprentissage</i>	38-7753
DFGA	<i>Module 2, cahier théorique</i>	38-7754
DFGA	<i>Module 3, cahier d'apprentissage</i>	38-7755
DFGA	<i>Module 3, cahier théorique</i>	38-7756
DFGA	<i>Module 4, cahier d'apprentissage</i>	38-7757
DFGA	<i>Module 4, cahier théorique</i>	38-7758

ENGLISH LANGUAGE ARTS

LISTE DE COURS	
NOUVEAU PROGRAMME	
CODE SAGE	TITRE
ENG-1061-3 ENG-1062-3	Language in Everyday Life Language and Self-Expression
ENG-2061-3 ENG-2062-3	Language for Creativity Language, Media and Communication
ENG-3061-3 ENG-3062-3	Language to Inform Language for Comment and Persuasion
ENG-4061-3 ENG-4062-3	Language for Enjoyment Language in Work and Society
ENG-5061-3 ENG-5062-3	Language in Drama and Literature Language and Learning

LISTE DE COURS	
ANCIEN PROGRAMME	
CODE SAGE	TITRE
ENG-P001-6 ENG-P002-3 ENG-P003-3 ENG-P004-3	English* 204 * English* 205 ✓ English* 206 ✓ English* 207 ✓

* L'astérisque placé dans le titre indique qu'il s'agit de la plus récente version du programme.

ENGLISH LANGUAGE ARTS

LISTE DE COURS		COURS D'ÉTABLISSEMENT
CODE SAGE	TITRE	
ENG-1021-1	English Language Arts Sec. I : Local Program	
ENG-1022-2	English Language Arts Sec. I : Local Program	
ENG-1023-3	English Language Arts Sec. I : Local Program	
ENG-1024-4	English Language Arts Sec. I : Local Program	
ENG-2021-1	English Language Arts Sec. II : Local Program	
ENG-2022-2	English Language Arts Sec. II : Local Program	
ENG-2023-3	English Language Arts Sec. II : Local Program	
ENG-2024-4	English Language Arts Sec. II : Local Program	
ENG-3021-1	English Language Arts Sec. III : Local Program	
ENG-3022-2	English Language Arts Sec. III : Local Program	
ENG-3023-3	English Language Arts Sec. III : Local Program	
ENG-3024-4	English Language Arts Sec. III : Local Program	
ENG-4051-1	English Language Arts Sec. IV : Local Program	
ENG-4052-2	English Language Arts Sec. IV : Local Program	
ENG-4053-3	English Language Arts Sec. IV : Local Program	
ENG-4054-4	English Language Arts Sec. IV : Local Program	
ENG-5151-1	English Language Arts Sec. V : Local Program	
ENG-5152-2	English Language Arts Sec. V : Local Program	
ENG-5153-3	English Language Arts Sec. V : Local Program	
ENG-5154-4	English Language Arts Sec. V : Local Program	

ENGLISH LANGUAGE ARTS

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES		
SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT
DFGA	Program : <i>Program of Study</i>	38-3926
DFGA	Pedagogical Guide : <i>General Pedagogical Guide</i>	38-3927
DFGA	Reference : <i>Grammar Reference Guide</i>	38-3928
DFGA	Learning Guides : <i>Language in Everyday Life</i>	38-3929
DFGA	<i>Language and Self-Expression</i>	38-3930
DFGA	<i>Language for Creativity</i>	38-3931
DFGA	<i>Language, Media and Communication</i>	38-3932
DFGA	<i>Language for Comment and Persuasion</i>	38-3933
DFGA	<i>Language to Inform, Part 1</i>	38-3934
DFGA	<i>Language to Inform, Part 2</i>	38-3935
DFGA	<i>Language for Enjoyment</i>	38-3936
DFGA	<i>Language in Work and Society</i>	38-3937
DFGA	<i>Language in Drama and Literature</i>	38-3938
DFGA	<i>Language and Learning</i>	38-3939

ENTRÉE EN FORMATION (SERVICES D')
--

LISTE DE COURS DES SECTEURS			
FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
SEF-Z001-0	Connaissance de la vie du centre	À VENIR	
SEF-Z002-0	Participation des ressources externes		
SEF-Z003-0	Projet professionnel		
SEF-Z004-0	Remise en forme vocationnelle		
SEF-Z005-0	Culture du monde du travail		
SEF-Z006-0	Projet de vie		
SEF-Z008-0	Responsabilisation et prise en charge		
SEF-Z010-0	Méthodes d'étude et d'apprentissage		
SEF-Z011-0	Projet de formation et compétences personnelles		
SEF-Z012-0	Mise en forme intellectuelle		
SEF-Z013-0	Intégration au centre de formation		
SEF-Z014-0	Gestion de l'apprentissage individualisé		
SEF-Z015-0	Planification de son projet de formation		
SEF-Z016-0	Stratégies d'étude et de passation d'examen		

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES				
SOURCE	TITRE		CODE DE DOCUMENT	
DFGA SOFAD(DFD) SOFAD(DFD)	Guides d'apprentissage : <i>Initiation au système d'apprentissage individualisé</i> <i>Initiation au système d'apprentissage individualisé</i> <i>An Introduction to Individualized Learning</i>		38-3083 32-00-01 33-00-01A	
SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT	TITRE	CODE DE DOCUMENT
DFGA	Définition du domaine d'examen : <i>Initiation au système d'apprentissage individualisé</i>	38-7620	Definition of Domain : <i>An Introduction to Individualized Learning</i>	38-7620A

**FORMATION À L'INTÉGRATION
SOCIALE (SERVICES DE)**

NOUVEAU PROGRAMME

LISTE DE COURS DES SECTEURS

FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
FIN-Z001-0	Habiletés cognitives de base 1	SIE-Z001-0	Basic Cognitive Skills 1
FIN-Z002-0	Habiletés cognitives de base 2	SIE-Z002-0	Basic Cognitive Skills 2
FIN-Z003-0	Habiletés de communication 1	SIE-Z003-0	Communicative Skills 1
FIN-Z004-0	Habiletés de communication 2	SIE-Z004-0	Communicative Skills 2
FIN-Z005-0	Habiletés personnelles et sociales 1	SIE-Z005-0	Personal and Social Skills 1
FIN-Z006-0	Habiletés personnelles et sociales 2	SIE-Z006-0	Personal and Social Skills 2
FIN-Z007-0	Habiletés mathématiques de base 1	SIE-Z007-0	Basic Math Skills 1
FIN-Z008-0	Habiletés mathématiques de base 2	SIE-Z008-0	Basic Math Skills 2
FIN-Z009-0	Psychomotricité 1	SIE-Z009-0	Psychomotor Skills 1
FIN-Z010-0	Psychomotricité 2	SIE-Z010-0	Psychomotor Skills 2
FIN-Z011-0	Gestion du quotidien 1	SIE-Z011-0	Day-to-Day Management 1
FIN-Z012-0	Gestion du quotidien 2	SIE-Z012-0	Day-to-Day Management 2
FIN-Z013-0	Habiletés domestiques 1	SIE-Z013-0	Household Skills 1
FIN-Z014-0	Habiletés domestiques 2	SIE-Z014-0	Household Skills 2
FIN-Z015-0	Habiletés familiales 1	SIE-Z015-0	Family Skills 1
FIN-Z016-0	Habiletés familiales 2	SIE-Z016-0	Family Skills 2
FIN-Z017-0	Habiletés de travail 1	SIE-Z017-0	Work Skills 1
FIN-Z018-0	Habiletés de travail 2	SIE-Z018-0	Work Skills 2
FIN-Z019-0	Sexualité 1	SIE-Z019-0	Sex Education 1
FIN-Z020-0	Sexualité 2	SIE-Z020-0	Sex Education 2
FIN-Z021-0	Soins personnels 1	SIE-Z021-0	Personal Care 1
FIN-Z022-0	Soins personnels 2	SIE-Z022-0	Personal Care 2
FIN-Z023-0	Utilisation de ressources communautaires 1	SIE-Z023-0	Using Community Ressources 1
FIN-Z024-0	Utilisation de ressources communautaires 2	SIE-Z024-0	Using Community Ressources 2
FIN-Z025-0	Généralisation des apprentissages 1	SIE-Z025-0	Generalization of Learning 1
FIN-Z026-0	Généralisation des apprentissages 2	SIE-Z026-0	Generalization of Learning 2

**FORMATION À L'INTÉGRATION
SOCIALE (SERVICES DE)**

ANCIEN PROGRAMME

LISTE DES COURS DES SECTEURS

FRANCOPHONE *		ANGLOPHONE **	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
FIN-Z027-0	Sensibilisation au marché du travail	SIE-Z027-0	Introduction to the Job Market
FIN-Z028-0	Croissance personnelle	SIE-Z028-0	Personal Growth
FIN-Z029-0	Sexualité	SIE-Z030-0	Sexuality
FIN-Z030-0	Psychomotricité	SIE-Z029-0	Psychomotor Activity
FIN-Z031-0	Langage et communication	SIE-Z031-0	Language and Communication
FIN-Z032-0	Utilisation des ressources communautaires	SIE-Z032-0	Using Community Ressources
FIN-Z033-0	Vie résidentielle	SIE-Z033-0	Home Life
FIN-Z034-0	Hygiène, soins corporels et bien-être physique	SIE-Z034-0	Hygiene, Personal Care and Physical Well-Being
FIN-Z035-0	Alimentation	SIE-Z035-0	Food and Nutrition
FIN-Z036-0	Initiation à la consommation et à l'autonomie financière	SIE-Z036-0	Introduction to Consumer Education and Financial Independence
FIN-Z037-0	Élaboration du plan de formation	SIE-Z037-0	Development of an Educational Plan
FIN-Z038-0	Intégration au marché du travail	SIE-Z038-0	Integration to the Job Market
FIN-Z039-0	Travail en groupe	SIE-Z039-0	Working in Groups
FIN-Z040-0	Projets particuliers	SIE-Z040-0	Special Projects

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES

SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT
	À VENIR	

* Il s'agit ici des anciens cours du Programme d'insertion à la vie communautaire des adultes ayant une déficience intellectuelle moyenne (PIVC).

** Il s'agit ici des anciens cours du programme The Integration in Community Life Program for Moderately Intellectually Impaired Adults.

FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT
--

LISTE DE COURS	
NOUVEAU PROGRAMME	
CODE SAGE	TITRE
FRA-P031-3	Français, langue d'ens. présec., compr. lecture, prod. écrite 1
FRA-P032-3	Français, langue d'ens. présec., compr. lecture, prod. écrite 2
FRA-P033-4	Français, langue d'ens. présec., compr. lecture, prod. écrite 3
FRA-1031-3	Français, langue d'ens., 1 ^{re} sec., compr. lecture, prod. écrite 1
FRA-1032-2	Français, langue d'ens., 1 ^{re} sec., compr. lecture, prod. écrite 2
FRA-1033-1	Français, langue d'ens., 1 ^{re} sec., compr. écoute, prod. orale
FRA-2031-3	Français, langue d'ens., 2 ^e sec., compr. lecture, prod. écrite 1
FRA-2032-2	Français, langue d'ens., 2 ^e sec., compr. lecture, prod. écrite 2
FRA-2033-1	Français, langue d'ens., 2 ^e sec., compr. écoute, prod. orale
FRA-3031-3	Français, langue d'ens., 3 ^e sec., production écrite 1
FRA-3032-2	Français, langue d'ens., 3 ^e sec., compr. lecture, prod. orale A
FRA-3033-2	Français, langue d'ens., 3 ^e sec., compr. lecture, prod. orale B
FRA-3034-1	Français, langue d'ens., 3 ^e sec., compr. lecture, en écoute A
FRA-3035-1	Français, langue d'ens., 3 ^e sec., compr. lecture, en écoute B
FRA-3036-1	Français, langue d'ens., 3 ^e sec., compr. lecture, en écoute C
FRA-3037-3	Français, langue d'ens., 3 ^e sec., production écrite 2
FRA-4061-3	Français, langue d'ens., 4 ^e sec., compr. lect. écoute p. écr. 1
FRA-4062-3	Français, langue d'ens., 4 ^e sec., compr. lect. écoute p. écr. 2
FRA-5141-1	Français, langue d'ens., 5 ^e sec., compr. lecture
FRA-5142-2	Français, langue d'ens., 5 ^e sec., production écrite
FRA-5143-3	Français, langue d'ens., 5 ^e sec., compr. lect-éc. prod. écr. or.
FRA-5144-2	Français, langue d'ens., 5 ^e sec., compr. lecture prod. écrite
FRA-5145-1	Français, langue d'ens., 5 ^e sec., compr. en écoute

FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT

LISTE DE COURS	
CODES DE MISE À L'ESSAI DU NOUVEAU PROGRAMME	
CODE SAGE	TITRE
FRA-P023-#	Français, langue maternelle, présecondaire I
FRA-P024-#	Français, langue maternelle, présecondaire II
FRA-1013-3	Français, langue mat., 1 ^{re} sec., compréhension, production
FRA-1014-5	Français, langue mat., 1 ^{re} sec., compréhension, production
FRA-1015-2	Français, langue mat., 1 ^{re} sec., production de l'oral
FRA-2011-3	Français, langue mat., 2 ^e sec., compréhension, production
FRA-2012-5	Français, langue mat., 2 ^e sec., compréhension, production
FRA-2013-2	Français, langue mat., 2 ^e sec., production de l'oral
FRA-3005-2	Français, langue mat., 3 ^e sec., compréhension
FRA-3006-2	Français, langue mat., 3 ^e sec., compréhension de l'écrit
FRA-3007-2	Français, langue mat., 3 ^e sec., compréhension
FRA-3008-2	Français, langue mat., 3 ^e sec., compréhension
FRA-3009-2	Français, langue mat., 3 ^e sec., compréhension de l'écrit
FRA-3010-5	Français, langue mat., 3 ^e sec., production de l'écrit
FRA-4040-5	Français, langue mat., 4 ^e sec., compréhension, production
FRA-4041-5	Français, langue mat., 4 ^e sec., compréhension, production
FRA-5121-1	Français, langue mat., 5 ^e sec., compréhension de l'écrit
FRA-5122-1	Français, langue mat., 5 ^e sec., compréhension de l'écrit
FRA-5123-3	Français, langue mat., 5 ^e sec., production de l'écrit
FRA-5124-1	Français, langue mat., 5 ^e sec., production de l'oral
FRA-5125-1	Français, langue mat., 5 ^e sec., compréhension de l'écrit
FRA-5126-1	Français, langue mat., 5 ^e sec., compréhension de l'oral

FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT
--

LISTE DE COURS	
ANCIEN PROGRAMME	
CODE SAGE	TITRE
FRA-P010-6	Français 504
FRA-P011-6	Français 505
FRA-P012-6	Français 506
FRA-P013-3	Français 507
FRA-P014-6	Programme d'appoint en français, langue maternelle
FRA-P015-6	Programme d'appoint en français, langue maternelle
FRA-1002-3	Français 511
FRA-1003-3	Français 512
FRA-2002-3	Français 521
FRA-2003-3	Français 522
FRA-3003-3	Français 531
FRA-3004-3	Français 532
FRA-5103-4	Français 551
FRA-5104-4	Français 552
FRA-5105-4	Français 553
FRA-5106-4	Français 554

LISTE DE COURS	
COURS D'ÉTABLISSEMENT	
CODE SAGE	TITRE
FRA-1021-1	Français, langue mat., 1 ^{re} sec. : programme local
FRA-1022-2	Français, langue mat., 1 ^{re} sec. : programme local
FRA-1023-3	Français, langue mat., 1 ^{re} sec. : programme local
FRA-1024-4	Français, langue mat., 1 ^{re} sec. : programme local

FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT
--

LISTE DE COURS		COURS D'ÉTABLISSEMENT
CODE SAGE	TITRE	
FRA-2021-1	Français, langue mat., 2 ^e sec. : programme local	
FRA-2022-2	Français, langue mat., 2 ^e sec. : programme local	
FRA-2023-3	Français, langue mat., 2 ^e sec. : programme local	
FRA-2024-4	Français, langue mat., 2 ^e sec. : programme local	
FRA-3011-1	Français, langue mat., 3 ^e sec. : programme local	
FRA-3012-2	Français, langue mat., 3 ^e sec. : programme local	
FRA-3013-3	Français, langue mat., 3 ^e sec. : programme local	
FRA-3014-4	Français, langue mat., 3 ^e sec. : programme local	
FRA-4051-1	Français, langue mat., 4 ^e sec. : programme local	
FRA-4052-2	Français, langue mat., 4 ^e sec. : programme local	
FRA-4053-3	Français, langue mat., 4 ^e sec. : programme local	
FRA-4054-4	Français, langue mat., 4 ^e sec. : programme local	
FRA-5131-1	Français, langue mat., 5 ^e sec. : programme local	
FRA-5132-2	Français, langue mat., 5 ^e sec. : programme local	
FRA-5133-3	Français, langue mat., 5 ^e sec. : programme local	
FRA-5134-4	Français, langue mat., 5 ^e sec. : programme local	

DOCUMENTS PRODUITS PAR LA DFGA (MAIS NON PUBLIÉS)		
SOURCE	TITRE	TYPE DE DOCUMENT
DFGA DFGA	Matériel de mise à l'essai : <i>Lire et écrire) Article documentaire ou chronique) Annexes 1, 2 et 3 (FRA-1013-3)</i> <i>Lire, écouter et écrire des textes à dominante expressive (FRA-1014-5)</i>	Disquette originale) WP 5.1 Vidéogramme GFR 712 «Québec Magazine» Cassette audio (original) GFR 712 : Face A «Michel Gauthier», Face B «France Castel» Disquette originale) WP 5.1

FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT
--

DOCUMENTS PRODUITS PAR LA DFGA (MAIS NON PUBLIÉS)		
SOURCE	TITRE	TYPE DE DOCUMENT
DFGA DFGA DFGA	<i>Parle parle) Jase jase (dominante expressive) (FRA-1015-2)</i> <i>La quête (conte, légende et récit fantastique) (FRA-2011-3)</i> <i>La nouvelle) Le fait divers) Le compte rendu) La table ronde (FRA-2012-5)</i>	Disquette originale) WP 5.1 Disquette originale) WP 5.1 Vidéogramme GFR 722 «Table ronde) Montréal ce soir avec Simon Durivage» Cassette audio (original) GFR 711) Face A : «Activités d'écoute» (Jos Maquillon, Jeanne Sauvé n'est plus, Échec du test de français, Un geste de trop, Clinton, président des USA)
DFGA DFGA DFGA	<i>Parle parle) Jase jase (dominante informative) (FRA-2013-2)</i> <i>Journal, magazine et bulletin de nouvelles ou émission d'information (FRA-3005-2)</i> <i>Roman de série) Roman à grand tirage (FRA-3006-2)</i>	Disquette originale) WP 5.1 Disquette originale) WP 5.1 Cassette audio (original) GFR 732 : «Les romans» (Faces A et B)
DFGA	<i>Pub, quand tu nous tiens (FRA-3007-2)</i>	Vidéogramme GFR 733 A) «Le message publicitaire» (Bell Canada) Vidéogramme GFR 733 B) «4 messages publicitaires» Cassette audio GFR 733 A) «Message publicitaire» (Face A)
DFGA DFGA DFGA DFGA	<i>Poèmes et chansons (FRA-3008-2)</i> <i>Extrait d'une correspondance, d'un récit de voyage ou d'une œuvre littéraire (FRA-3009-2)</i> <i>Le pouvoir des mots (FRA-3010-5)</i> <i>Odyssée 741) L'information au cœur des changements (FRA-4040-5)</i>	Disquette originale) WP 5.1 Cassette Disquette originale) WP 5.1
DFGA	<i>La nouvelle, le roman, le récit et le monologue québécois (FRA-4041-5)</i>	Vidéogramme GFR 741 «Et la baleine... Jonas» Vidéogramme GFR 741 «À bien y penser» Disquette originale) WP 5.1 Cassette audio (original) GFR 742 : «9 pratiques d'écoute»
DFGA DFGA DFGA DFGA DFGA DFGA	<i>Le roman et la nouvelle tirés de la littérature francophone (FRA-5121-1)</i> <i>Ce que gens pensent (FRA-5122-1)</i> <i>Penser pour écrire (FRA-5123-3)</i> <i>Parle parle) Jase jase (dominante argumentative) (FRA-5124-1)</i> <i>Textes à dominante poétique) Poème classique ou contemporain (FRA-5125-1)</i> <i>Écoute d'un document à dominante dramatique (FRA-5126-1)</i>	Disquette originale) WP 5.1 Disquette originale) WP 5.1 Disquette originale) WP 5.1

FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT
--

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES		
SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT
DFGA	Nouveau programme Programme d'études : <i>Programme d'études, français, langue d'enseignement</i>	38-7710
	Définitions du domaine d'examen :	
DFGA	<i>Compréhension en lecture et production écrite (FRA-P031-3)</i>	38-8746
DFGA	<i>Compréhension en lecture et production écrite (FRA-P032-3)</i>	38-8747
DFGA	<i>Compréhension en lecture et production écrite (FRA-P033-4)</i>	38-8748
DFGA	<i>Compréhension en lecture et production écrite (FRA-1031-3)</i>	38-8749
DFGA	<i>Compréhension en lecture et production écrite (FRA-1032-2)</i>	38-8750
DFGA	<i>Compréhension en écoute et production orale (FRA-1033-1)</i>	38-8751
DFGA	<i>Compréhension en lecture et production écrite (FRA-2031-3)</i>	38-8752
DFGA	<i>Compréhension en lecture et production écrite (FRA-2032-2)</i>	38-8753
DFGA	<i>Compréhension en écoute et production orale (FRA-2033-1)</i>	38-8754
DFGA	<i>Production écrite (FRA-3031-3)</i>	38-8755
DFGA	<i>Compréhension en lecture et production orale (FRA-3032-2)</i>	38-8756
DFGA	<i>Compréhension en lecture et production orale (FRA-3033-2)</i>	38-8757
DFGA	<i>Compréhension en lecture et en écoute (FRA-3034-1)</i>	38-8758
DFGA	<i>Compréhension en lecture et en écoute (FRA-3035-1)</i>	38-8759
DFGA	<i>Compréhension en lecture et en écoute (FRA-3036-1)</i>	38-8760
DFGA	<i>Production écrite (FRA-3037-3)</i>	38-8761
DFGA	<i>Compréhension en lecture et en écoute et production écrite (FRA-4061-3)</i>	38-8762
DFGA	<i>Compréhension en lecture et en écoute et production écrite (FRA-4062-3)</i>	38-8763
DFGA	<i>Compréhension en lecture (FRA-5141-1)</i>	38-8764
DFGA	<i>Production écrite (FRA-5142-2)</i>	38-8765
DFGA	<i>Compréhension en lecture et en écoute et production écrite et production orale (FRA-5143-3)</i>	38-8766
DFGA	<i>Compréhension en lecture et production écrite (FRA-5144-2)</i>	38-8767
DFGA	<i>Compréhension en écoute (FRA-5145-1)</i>	38-8768

FRANCISATION (SERVICES DE)

LISTE DE COURS

La liste de cours est la même que pour le programme de French, Second Language; seuls les codes alphanumériques sont différents. Le matériel de français, langue d'enseignement, peut aussi être utilisé à l'occasion de même que tout autre matériel jugé nécessaire.

CODE SAGE	TITRE
LAN-1001-4	Français, langue seconde 01
LAN-1002-4	Français, langue seconde 11
LAN-2001-4	Français, langue seconde 21
LAN-3003-4	Français, langue seconde 31
LAN-4048-4	Français, langue seconde 41
LAN-5071-4	Français, langue seconde 51
LAN-5072-4	Français, langue seconde 52
LAN-5073-4	Français, langue seconde 53
LAN-5074-8 (cours à option)	Communication écrite, Lire pour écrire

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES

SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT
DFGA	Programme : <i>Programme de French, Second Language</i>	38-7625
DFGA	Guides d'organisation : <i>Guide</i>	38-7628

FRANCISATION (SERVICES DE)

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES		
SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT
	Guides et cassettes :	
	Préalable au tronc commun	
DFGA	<i>Guide d'enseignement</i>	38-7680-01
DFGA	<i>Guide d'apprentissage</i>	38-7680-02
DFGA	Cassette. <i>Activités d'écoute (1 à 16). Bain d'écoute (1 à 3)</i>	38-7680-03
DFGA	Cassette. <i>Exercices phonétiques (1 à 21)</i>	38-7680-04
DFGA	Cassette. <i>Exercices phonétiques (22 à 42)</i>	38-7680-05
DFGA	Cassette. <i>Exercices phonétiques (43 à 78)</i>	38-7680-06
	Niveau 1	
DFGA	<i>Guide d'enseignement</i>	38-1000-01
DFGA	<i>Guide d'apprentissage</i>	38-1000-02
DFGA	Cassette	38-1000-03
DFGA	Cassette	38-1000-04
DFGA	Cassette	38-1000-05
DFGA	Cassette	38-1000-06
DFGA	Cassette	38-1000-07
DFGA	Cassette	38-1000-08
DFGA	Cassette	38-1000-09
DFGA	Cassette	38-1000-10
	Niveau 2	
DFGA	<i>Guide d'enseignement</i>	38-7576-01
DFGA	<i>Guide d'apprentissage</i>	38-7576-02
DFGA	Cassette	38-7576-03
DFGA	Cassette	38-7576-04
DFGA	Cassette	38-7576-05
DFGA	Cassette	38-7576-06
DFGA	Cassette	38-7576-07
DFGA	Cassette	38-7576-08

FRANCISATION (SERVICES DE)

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES		
SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT
	Niveau 3	
DFGA	<i>Guide d'enseignement</i>	38-7595
DFGA	<i>Guide d'apprentissage</i>	38-7595-03
DFGA	Cassette	38-7595-01
DFGA	Cassette	38-7595-02
	Niveau 4	
DFGA	<i>Guide d'enseignement</i>	38-7604
DFGA	<i>Guide d'apprentissage</i>	38-7604-03
DFGA	Cassette	38-7604-01
DFGA	Cassette	38-7604-02
	Niveau 5	
DFGA	<i>Guide d'enseignement</i>	38-3450-09
DFGA	<i>Guide d'apprentissage</i>	38-3450-08
DFGA	Cassette	38-3450-10
DFGA	Cassette	38-3450-11
DFGA	Cassette	38-3450-12
	Recherche et développement :	
DFGA	<i>Guide de ressources didactiques pour la classe multiethnique</i>	38-3488
DFGA	<i>Enseigner le français aux alloglottes</i>	38-3161
DFGA	<i>Les hispanophones et leur français</i>	38-3159
DFGA	<i>Les commissions scolaires et la population immigrante, 10 ans de réflexion</i>	38-3160
DFGA	<i>Guide de lecture et d'auto-perfectionnement à l'intention des formateurs et des formatrices d'adultes allophones</i>	38-7629
DFGA	<i>Portrait du formateur et de la formatrice d'adultes</i>	38-3163

FRANCISATION (SERVICES DE)

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES		
SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT
DFGA	Cours à option, Communication écrite, Lire pour écrire (LAN-5074-8)	38-3436
DFGA	Test de classement, version de groupe	38-7698-01
DFGA	Test de classement, Version individualisée	38-3402
DFGA	Guide d'utilisation	38-7669
DFGA	Guide d'enseignement, Version de groupe	38-7669-02 (cassette)
DFGA	Le téléphone juridique, Les bélugas du Saint-Laurent	38-7669-03 (cassette)
DFGA	Instructions aux étudiants, Version individualisée	38-3436-01
DFGA	Guide d'apprentissage, Version de groupe	38-7698
DFGA	Guide d'apprentissage, Version individualisée	
	Définitions du domaine d'examen et définition du domaine du test de classement :	
DFGA	Français, langue seconde. Définition du domaine du test de classement (LAN-1002-4 à LAN-5072-4)	38-3461
DFGA	Français, langue seconde. Définition du domaine d'examen (LAN-1001-4)	38-5528
DFGA	Français, langue seconde. Définition du domaine d'examen (LAN-1002-4)	38-3450-01
DFGA	Français, langue seconde. Définition du domaine d'examen (LAN-2001-4)	38-3450-02
DFGA	Français, langue seconde. Définition du domaine d'examen (LAN-3003-4)	38-3450-03
DFGA	Français, langue seconde. Définition du domaine d'examen (LAN-4048-4)	38-3450-04
DFGA	Français, langue seconde. Définition du domaine d'examen (LAN-5071-4)	38-3450-05
DFGA	Français, langue seconde. Définition du domaine d'examen (LAN-5072-4)	38-3450-06
DFGA	Français, langue seconde. Définition du domaine d'examen (LAN-5074-8)	38-3450-07

FRENCH, SECOND LANGUAGE

LISTE DE COURS	
PROGRAMME OFFICIEL	
CODE SAGE	TITRE
FRE-1091-6	French, Second Language 801
FRE-1092-6	French, Second Language 811
FRE-2091-6	French, Second Language 821
FRE-3091-6	French, Second Language 831
FRE-4091-6	French, Second Language 841
FRE-5091-6	French, Second Language 851
FRE-5092-6	French, Second Language 852
FRE-5093-6	French, Second Language 853
FRE-5094-# LAN-5074-8 Cours à option	French, Second Language 854 Communication écrite, Lire pour écrire

LISTE DE COURS	
COURS D'ÉTABLISSEMENT	
CODE SAGE	TITRE
FRE-P001-1	French, Second Language Presecondary : Local Program
FRE-P002-2	French, Second Language Presecondary : Local Program
FRE-P003-3	French, Second Language Presecondary : Local Program
FRE-P004-4	French, Second Language Presecondary : Local Program
FRE-4051-1	French, Second Language Secondary IV : Local Program
FRE-4052-2	French, Second Language Secondary IV : Local Program
FRE-4053-3	French, Second Language Secondary IV : Local Program
FRE-4054-4	French, Second Language Secondary IV : Local Program
FRE-5081-1	French, Second Language Secondary V : Local Program
FRE-5082-2	French, Second Language Secondary V : Local Program
FRE-5083-3	French, Second Language Secondary V : Local Program
FRE-5084-4	French, Second Language Secondary V : Local Program

FRENCH, SECOND LANGUAGE

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES		
SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT
DFGA	Programme : <i>Programme de French, Second Language</i>	38-7625
DFGA	Guide d'organisation : <i>Guide</i>	38-7628
	Guides et cassettes : Préalable au tronc commun	
DFGA	<i>Guide d'enseignement</i>	38-7680-01
DFGA	<i>Guide d'apprentissage</i>	38-7680-02
DFGA	<i>Cassette. Activités d'écoute (1 à 16). Bain d'écoute (1 à 3)</i>	38-7680-03
DFGA	<i>Cassette. Exercices phonétiques (1 à 21)</i>	38-7680-04
DFGA	<i>Cassette. Exercices phonétiques (22 à 42)</i>	38-7680-05
DFGA	<i>Cassette. Exercices phonétiques (43 à 78)</i>	38-7680-06
	Niveau 1	
DFGA	<i>Guide d'enseignement</i>	38-1000-01
DFGA	<i>Guide d'apprentissage</i>	38-1000-02
DFGA	<i>Cassette</i>	38-1000-03
DFGA	<i>Cassette</i>	38-1000-04
DFGA	<i>Cassette</i>	38-1000-05
DFGA	<i>Cassette</i>	38-1000-06
DFGA	<i>Cassette</i>	38-1000-07
DFGA	<i>Cassette</i>	38-1000-08
DFGA	<i>Cassette</i>	38-1000-09
DFGA	<i>Cassette</i>	38-1000-10

FRENCH, SECOND LANGUAGE

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES		
SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT
DFGA	Niveau 2	
DFGA	<i>Guide d'enseignement</i>	38-7576-01
DFGA	<i>Guide d'apprentissage</i>	38-7576-02
DFGA	Cassette	38-7576-03
DFGA	Cassette	38-7576-04
DFGA	Cassette	38-7576-05
DFGA	Cassette	38-7576-06
DFGA	Cassette	38-7576-07
DFGA	Cassette	38-7576-08
	Niveau 3	
DFGA	<i>Guide d'enseignement</i>	38-7595
DFGA	<i>Guide d'apprentissage</i>	38-7595-03
DFGA	Cassette	38-7595-01
DFGA	Cassette	38-7595-02
	Niveau 4	
DFGA	<i>Guide d'enseignement</i>	38-7604
DFGA	<i>Guide d'apprentissage</i>	38-7604-03
DFGA	Cassette	38-7604-01
DFGA	Cassette	38-7604-02
	Niveau 5	
DFGA	<i>Guide d'enseignement</i>	38-3450-09
DFGA	<i>Guide d'apprentissage</i>	38-3450-08
DFGA	Cassette	38-3450-10
DFGA	Cassette	38-3450-11
DFGA	Cassette	38-3450-12

FRENCH, SECOND LANGUAGE

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES		
SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT
DFGA	Cours à option, Communication écrite, Lire pour écrire (FRE-5094-#) (LAN-5074-8)	
DFGA	Test de classement, version de groupe	38-3436
DFGA	Test de classement, Version individualisée	38-7698-01
DFGA	Guide d'utilisation	38-3402
DFGA	Guide d'enseignement, Version de groupe	38-7669
DFGA	Le téléphone juridique, Les bélugas du Saint-Laurent	38-7669-02 (cassette)
DFGA	Instructions aux étudiants, Version individualisée	38-7669-03 (cassette)
DFGA	Guide d'apprentissage, Version de groupe	38-3436-01
DFGA	Guide d'apprentissage, Version individualisée	38-7698
Définitions du domaine d'examen et définition du domaine du test de classement :		
DFGA FSL	French, Second Language. Définition du test de classement (FRE-1092-6 à FRE-5091-6)	38-3461
DFGA FSL	French, Second Language. Définition du domaine d'examen (FRE-1091-6))	38-5528
DFGA FSL	French, Second Language. Définition du domaine d'examen (FRE-1092-6)	38-3450-01
DFGA FSL	French, Second Language. Définition du domaine d'examen (FRE-2091-6)	38-3450-02
DFGA FSL	French, Second Language. Définition du domaine d'examen (FRE-3091-6)	38-3450-03
DFGA FSL	French, Second Language. Définition du domaine d'examen (FRE-4091-6)	38-3450-04
DFGA FSL	French, Second Language. Définition du domaine d'examen (FRE-5091-6)	38-3450-05
DFGA FSL	French, Second Language. Définition du domaine d'examen (FRE-5092-6)	38-3450-06
DFGA FSL	French, Second Language. Définition du domaine d'examen (FRE-5094-8)	38-3450-07

GÉNÉRAL

LISTE DE COURS DES SECTEURS

FRANCOPHONE

ANGLOPHONE

CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
SCT-4017-1	Système international de poids et mesures	TSC-4017-1	Metric System

GÉOGRAPHIE

LISTE DE COURS DES SECTEURS			
FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
GEO-5019-3	Une perspective géographique du monde	GGR-4008-3	Geography
GEO-5021-3	Le monde de demain	GGR-5019-3	A Geographic Perspective of the World
GEO-5022-3	Étude du milieu	GGR-5021-3	The World of Tomorrow
GEO-5023-3	L'homme et son environnement	GGR-5022-3	Study of the Environment
GEO-5024-3	Étude de la population du Québec et du Canada	GGR-5023-3	People and Their Environment
		GGR-5024-3	Study of the Population of Quebec and Canada

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES		
SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT
DFGA	Programme : <i>Sciences humaines, Recueil de programmes de matière : géographie</i>	38-0751 et 38-0751A
DFGA	Guide de gestion : <i>Guide du gestionnaire en sciences humaines</i>	38-2992
DFGA	Guides d'apprentissage : <i>Étude du milieu</i>	38-2874
DFGA	<i>L'homme et son environnement</i>	38-2875 et 38-2875A
DFGA	<i>Une perspective géographique du monde</i>	38-2872
DFGA	<i>Le monde de demain</i>	38-2873
DFGA	<i>Étude de la population du Québec et du Canada</i>	38-2329
DFGA	<i>Cahier de cartes</i>	38-2895 et 38-2895A
DFGA	Définitions du domaine d'examen : <i>Étude du milieu (GEO-5022-3)</i>	38-3148
DFGA	<i>L'homme et son environnement (GEO-5023-3)</i>	38-3145
DFGA	<i>Une perspective géographique du monde (GEO-5019-3)</i>	38-2872-01
DFGA	<i>Le monde de demain (GEO-5021-3)</i>	38-3146
DFGA	<i>Étude de la population du Québec et du Canada (GEO-5024-3)</i>	38-8327

HISTOIRE

NOUVEAU PROGRAMME**LISTE DE COURS DES SECTEURS**

FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
HIS-4016-2	His. Qué. Can. : Des premières nations à l'union du Haut et du Bas Canada ✓	HST-4016-2	Hst Que Can : From First Nations To Union of Upper Lower Canada ✓
HIS-4017-2	His. Qué. Can. : De la Confédération à nos jours ✓	HST-4017-2	Hst Que Can : From Confederation To The Present Time ✓

ANCIEN PROGRAMME**LISTE DE COURS DES SECTEURS**

FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
HIS-4012-2 HIS-4013-1 ✓✓	Division du travail et organisations ouvrières Immigration canadienne et québécoise	HST-4012-2 HST-4013-1	Division of Labour and Worker Organizations Immigration in Canada and Quebec ✓✓
HIS-5035-2 HIS-5036-2 HIS-5037-2 HIS-5038-2 HIS-5039-2 HIS-5040-2 HIS-5041-2 HIS-5042-2 HIS-5043-3	Les influences mondiales sur le Québec et le Canada Les sociétés autochtones Technologie et mode de vie Les structures politiques L'univers et le monde en formation Les premières sociétés humaines Les sociétés esclavagistes Les sociétés féodales La période moderne	HST-5032-3 HST-5034-6 HST-5035-2 HST-5036-2 HST-5037-2 HST-5038-2 HST-5039-2 HST-5040-2 HST-5041-2 HST-5042-2 HST-5043-3	History of Canada History of Quebec and Canada World Influences on Quebec and Canada The Amerindian Societies Technology and Way of Life Political Structures Formation of the Universe and the World The First Human Societies Slave-Ownning Societies Feudal Societies Modern Period

✓ Ce cours sera activé à la suite de l'approbation du programme d'histoire du Québec et du Canada.

✓✓ Ce code sera fermé le 31 décembre 1996.

HISTOIRE

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES				
SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT	TITRE	CODE DE DOCUMENT
DFGA	Programme : <i>Sciences humaines, Programme de matière : histoire</i>	38-0750		
DFGA	Guide de gestion : <i>Guide du gestionnaire en sciences humaines</i>	38-2992		
DFGA	Guides d'apprentissage : <i>Les sociétés autochtones</i>	38-0361		
DFGA	<i>Technologie et mode de vie</i>	38-2890	<i>History : Technology and Way of Life</i>	38-7585A
DFGA	<i>Division du travail et organisations ouvrières ✓</i>	38-7586	<i>History Program. Division of Labour and Workers' Organizations</i>	38-7586A
DFGA	<i>Les structures politiques</i>	38-7747		
DFGA	Définitions du domaine d'examen : <i>Division du travail et organisations ouvrières (HIS-4012-2)</i>	38-7580	<i>Division of Labour and Labour and Workers' Organizations (HST-4012-2)</i>	38-7580A
DFGA	<i>His Que Can : Des premières nations à l'union du Haut et du Bas Canada (HIS-4016-2)</i>	38-7744	<i>His Que Can : From First Nations to Union of Upper Lower Canada (HST-4016-2)</i>	38-7744A
DFGA	<i>His Que Can : De la Confédération à nos jours (HIS-4017-2)</i>	38-7745	<i>His Que Can : From Confederation to the Present Time (HST-4017-2)</i>	38-7745A
DFGA	<i>Les sociétés autochtones (HIS-5036-2)</i>	39-0909-036-07		
DFGA	<i>Technologie et mode de vie (HIS-5037-2)</i>	39-0909-037-07		
DFGA	<i>Les structures politiques (HIS-5038-2)</i>	38-7748		

✓ Ce guide a été mis à la disposition des commissions scolaires pour l'année 1996-1997; il n'a cependant pas fait l'objet d'une révision linguistique.

HISTOIRE

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES				
SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT	TITRE	CODE DE DOCUMENT
DFGA	<i>Les influences mondiales sur le Québec et le Canada (HIS-5035-2)</i>	39-0909-035-07		
DFGA	<i>L'univers et le monde en formation (HIS-5039-2)</i>	39-0909-039-07		
DFGA	<i>Les premières sociétés humaines (HIS-5040-2)</i>	39-0909-040-07		
DFGA	<i>Les sociétés esclavagistes (HIS-5041-2)</i>	39-0909-041-07		
DFGA	<i>Les sociétés féodales (HIS-5042-2)</i>	39-0909-042-07		
DFGA	<i>La période moderne (HIS-5043-3)</i>	39-0909-043-07		

**INTÉGRATION
SOCIOPROFESSIONNELLE
(SERVICES D')**

LISTE DES NOUVEAUX CODES DE COURS DES SECTEURS			
FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
ISP-P001-1	Culture du marché du travail	SVI-P001-1	The Culture of Work
ISP-P002-1	Métiers et professions	SVI-P002-1	Trades and Occupations
ISP-P003-1	Réalités du monde du travail	SVI-P003-1	Realities in the World of Work
ISP-P004-2	Bilan et fonctions de travail	SVI-P004-2	Functions of Work
ISP-P005-1	Lieux de recherche d'emploi	SVI-P005-1	Where to Look for Work
ISP-P006-1	Méthodes d'insertion	SVI-P006-1	How to Enter the Job Market
ISP-P007-2	Connaissance et affirmation de soi	SVI-P007-2	Self-Knowledge and Assertiveness
ISP-P008-1	Habiletés cognitives	SVI-P008-1	Cognitive Skills
ISP-P009-1	Sens du travail bien fait	SVI-P009-1	Sense of Accomplishment
ISP-P010-1	Le travail répétitif	SVI-P010-1	Repetitive Tasks
ISP-P011-3	Stage de qualification professionnelle I	SVI-P011-3	Practicum : Vocational Qualification I
ISP-P012-3	Stage de qualification professionnelle II	SVI-P012-3	Practicum : Vocational Qualification II
ISP-P013-3	Stage de qualification professionnelle III	SVI-P013-3	Practicum : Vocational Qualification III
ISP-P014-3	Stage de qualification professionnelle IV	SVI-P014-3	Practicum : Vocational Qualification IV
ISP-P015-3	Stage de qualification professionnelle V	SVI-P015-3	Practicum : Vocational Qualification V
ISP-P016-3	Stage de qualification professionnelle VI	SVI-P016-3	Practicum : Vocational Qualification VI
ISP-1001-1	Collecte d'information scolaire et professionnelle	SVI-1001-1	Collecting Educational and Vocational Information
ISP-1002-3	Stage d'exploration de l'environnement	SVI-1002-3	Practicum : Exploring the Environment
ISP-1003-1	Initiation au marché du travail	SVI-1003-1	Introduction to the World of Work
ISP-1004-1	Processus de recherche d'information	SVI-1004-1	Information Research Techniques
ISP-1005-2	Bilan et choix professionnel	SVI-1005-2	Career Choice Education
ISP-1006-1	Stage de validation au choix professionnel	SVI-1006-1	Practicum : Validating Career Choice
ISP-1007-1	Stage d'exploration des lieux de recherche d'emploi	SVI-1007-1	Practicum : Where to Look for Work
ISP-1008-1	Méthode de recherche d'emploi	SVI-1008-1	How to Look for Work
ISP-1009-1	Mise en marche de soi	SVI-1009-1	How to Market your Skills

**INTÉGRATION
SOCIOPROFESSIONNELLE
(SERVICES D')**

LISTE DES NOUVEAUX CODES DE COURS DES SECTEURS			
FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
ISP-1010-2	Stage d'utilisation des méthodes d'insertion	SVI-1010-2	Practicum : How to Adapt to the Job Market
ISP-1011-2	Activité non traditionnelle	SVI-1011-2	Non-Traditional Activities
ISP-1012-2	Connaissance des ressources professionnelles au travail	SVI-1012-2	Professional Resources at Work
ISP-1013-1	Le droit au travail	SVI-1013-1	Rights at Work
ISP-1014-1	Plan d'action	SVI-1014-1	Plan of Action
ISP-1015-1	Autonomie et initiative	SVI-1015-1	Independence and Initiative
ISP-1016-1	Adaptabilité aux changements	SVI-1016-1	Adapting to Change
ISP-1017-1	Ténacité	SVI-1017-1	Persistence
ISP-1018-1	Confiance en soi	SVI-1018-1	Self-Confidence
ISP-1019-1	Sens des responsabilités	SVI-1019-1	Gaining a Sense of Responsibility
ISP-1020-1	Communication orale au travail	SVI-1020-1	Oral Communication Skills at Work
ISP-1021-1	Communication écrite au travail	SVI-1021-1	Written Communication Skills at Work
ISP-1022-1	Travail en équipe	SVI-1022-1	Working in Teams
ISP-1023-1	Stratégie de résolution de problèmes	SVI-1023-1	Problem-Solving Strategies
ISP-1024-1	Adaptation au travail	SVI-1024-1	Adapting to Work
ISP-1025-1	Gestion de soi au quotidien	SVI-1025-1	Work Management Skills
ISP-1026-1	Motivation personnelle	SVI-1026-1	Personal Motivation
ISP-1027-1	Orientation stratégique	SVI-1027-1	Strategic Orientation
ISP-1028-1	Culture organisationnelle	SVI-1028-1	Culture of the Organization
ISP-1029-1	Stage d'acquisition des compétences socioprofessionnelles	SVI-1029-1	Practicum : Acquiring Socio-Vocational Skills
ISP-1030-4	Défi d'emploi	SVI-1030-4	Meeting the Job Challenge
ISP-1031-2	Stage au soutien au placement	SVI-1031-2	Practicum : Meeting the Job Challenge
ISP-1032-2	Maintien à l'emploi	SVI-1032-2	Keeping a Job
ISP-2001-1	Processus cognitif	SVI-2001-1	Cognitive Processes

**INTÉGRATION
SOCIOPROFESSIONNELLE
(SERVICES D')**

LISTE DES NOUVEAUX CODES DE COURS DES SECTEURS			
FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
ISP-3001-3	Stage de qualification professionnelle I	SVI-3001-3	Practicum : Vocational Qualification I
ISP-3002-3	Stage de qualification professionnelle II	SVI-3002-3	Practicum : Vocational Qualification II
ISP-3003-3	Stage de qualification professionnelle III	SVI-3003-3	Practicum : Vocational Qualification III
ISP-3004-3	Stage de qualification professionnelle IV	SVI-3004-3	Practicum : Vocational Qualification IV
ISP-3005-3	Stage de qualification professionnelle V	SVI-3005-3	Practicum : Vocational Qualification V
ISP-3006-3	Stage de qualification professionnelle VI	SVI-3006-3	Practicum : Vocational Qualification VI

LISTE DES ANCIENS CODES DE COURS DES SECTEURS ✓			
FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
ADM-0459-1	Sensibilisation à l'entrepreneurship		
HIS-4012-2	Division du travail et organisations ouvrières		
PER-4030-1	Réalités du monde du travail		
PER-4032-1	Travail en groupe		
PER-4033-2	Aptitudes physiques au travail		
PER-4051-3	Droits et place des femmes au travail		
PER-4053-1	Méthodes de travail		
PER-4058-2	Instrumentation particulière		
PER-4059-7	Collecte d'information scolaire et professionnelle		
PER-4061-1	Découverte de modèles		

✓ Ces codes deviendront inactifs le 30 juin 1997. Un document *Info/sanction* adultes paraîtra à cet effet.

**INTÉGRATION
SOCIOPROFESSIONNELLE
(SERVICES D')**

LISTE DES ANCIENS CODES DE COURS DES SECTEURS ✓			
FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
PER-5035-1	Communication au travail		
PER-5036-2	Responsabilités au travail		
PER-5037-2	Connaissance des ressources professionnelles au travail		
PER-5038-2	Travail et environnement		
PER-5105-2	Activité non traditionnelle et condition féminine		
PER-5106-2	Connaissance et affirmation de soi		
PER-5107-1	Choix professionnel		
PER-5108-1	Plan d'action		
SCE-5022-2	Le monde du travail : c'est tout un job		
SCH-3010-2	Développement du potentiel intellectuel I		
SCH-3025-1	Intégration socioprofessionnelle : travail en équipe		
SCH-3026-1	Intégration socioprofessionnelle : autonomie et initiative		
SCH-3027-1	Intégration socioprofessionnelle : ténacité		
SCH-3028-1	Intégration socioprofessionnelle : confiance en soi		
SCH-3029-1	Intégration socioprofessionnelle : sens des responsabilités		
SCH-3030-1	Intégration socioprofessionnelle : sens du travail bien fait		
SCH-3031-1	Intégration socioprofessionnelle : travail répétitif		
SCH-3032-1	Intégration socioprofessionnelle : mise en marché de soi		
SCH-3033-1	Intégration socioprofessionnelle : connaissance des lieux de recherche d'emploi		

✓ Ces codes deviendront inactifs le 30 juin 1997. Un document *Info/sanction* adultes paraîtra à cet effet.

**INTÉGRATION
SOCIOPROFESSIONNELLE
(SERVICES D')**

LISTE DES ANCIENS CODES DE COURS DES SECTEURS ✓			
FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
SCH-3034-1	Flexibilité et adaptabilité aux changements		
SCH-3035-1	Intégration socioprofessionnelle : adaptation au travail		
SCH-3036-2	Maintien en emploi		
SCH-3037-1	Initiation au marché du travail		
SCH-3038-3	Stage de connaissance de l'environnement		
SCH-3039-2	Stage d'insertion professionnelle I		
SCH-3040-1	Culture du marché du travail		
SCH-5055-2	Bilan et choix professionnel		
SCH-5056-1	À la recherche des ressources et des services d'aide		
SCH-5057-1	Méthode de recherche d'emploi		
SCH-5058-4	Défi-emploi		

COURS D'ÉTABLISSEMENT			
LISTE DES CODES DE COURS DES SECTEURS			
FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
ISP-P021-1	ISP) Habiletés cognitives : programme local	SVI-P021-1	SVI) Cognitive Skills : Local Programme
ISP-1041-1	ISP) Droit au travail : programme local	SVI-1041-1	SVI) Rights at Work : Local Programme
ISP-1042-1	ISP) Communication orale au travail : programme local	SVI-1042-1	SVI) Oral Communication Skills at Work : Local Programme
ISP-1043-1	ISP) Communication écrite au travail : programme local	SVI-1043-1	SVI) Written Communication Skills at Work : Local Programme
ISP-1044-1	ISP) Stratégie de résolution de problèmes : programme local	SVI-1044-1	SVI) Problem Solving Strategies : Local Programme
ISP-1045-2	ISP) Stage de soutien au placement : programme local	SVI-1045-2	SVI) Practicum : Meeting the Job Challenge : Local Programme
ISP-2011-1	ISP) Processus cognitif : programme local	SVI-2011-1	SVI) Cognitive Processes : Local Programme

✓ Ces codes deviendront inactifs le 30 juin 1997. Un document *Info/sanction* paraîtra à cet effet.

**INTÉGRATION
SOCIOPROFESSIONNELLE
(SERVICES D')**

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES		
SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT
DFGA DFGA DFGA	Programmes : <i>Formation préparatoire à l'emploi</i> <i>Initiation aux métiers non traditionnels</i> <i>Programmes de développement personnel et social</i>	38-3025 et 38-3025A 38-7817 et 38-7817A 38-2975
DFGA DFGA DFGA DFGA DFGA	Guides : <i>Guide d'organisation</i> <i>Guide andragogique : Formation préparatoire à l'emploi</i> <i>Guide andragogique pour les programmes Acquisition du DES et Mise à niveau</i> <i>Guide andragogique : Initiation aux métiers non traditionnels</i> <i>Guide d'accompagnement : Relation d'aide</i>	38-3024 et 38-3024A 38-3033 38-3079 38-3045 38-3027
DFGA DFGA DFGA DFGA DFGA DFGA DFGA	<i>Histoire) Division du travail et organisations ouvrières</i> <i>Vie économique) Le monde du travail, c'est tout un job</i> <i>Sessions de sensibilisation à l'entrepreneursip</i> <i>Sensibilisation à l'entrepreneursip; trousse pédagogique. Guide de l'animateur et de l'animatrice</i> <i>Sensibilisation à l'entrepreneursip; trousse pédagogique. Journal de bord de la participante et du participant</i> <i>Sensibilisation à l'entrepreneursip (15 heures); guide administratif pour l'implantation dans les commissions scolaires</i> <i>Sensibilisation à l'entrepreneursip. Plus d'un demi-million de québécoises et québécois l'ont fait. Pourquoi pas vous? 15 heures pour explorer votre potentiel entrepreneurial</i>	38-7586 38-7590 17-9900-04 17-9924-1 17-9924-2 17-9924-3 17-9924-5
DFGA	Activités d'encadrement : <i>Mise à niveau et Diplôme d'études secondaires</i>	38-3026 et 38-3026A
DFGA	Cahier d'exercices : <i>Relation d'aide</i>	38-3028 (ne devrait pas paraître en anglais)

**INTÉGRATION
SOCIOPROFESSIONNELLE
(SERVICES D')**

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES				
SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT	TITRE	CODE DE DOCUMENT
DFGA	Définitions du domaine d'examen : Formation préparatoire à l'emploi <i>Réalités du monde du travail (PER-4030-1)</i>	38-8194	Definitions of Domain : Preemployment Training : Adults at Work (PRS-4030-1)	38-8194A
DFGA	<i>Communication au travail (PER-5035-1)</i>	38-8195	Communication at Work (PRS-5035-1)	38-8195A
DFGA	<i>Responsabilités au travail (PER-5036-2)</i>	38-8196	Responsibilities at Work (PRS-5036-2)	38-8196A
DFGA	<i>Travail en groupe (PER-4032-1)</i>	38-8197	Teamwork (PRS-4032-1)	38-8197A
DFGA	<i>Connaissance des ressources professionnelles (PER-5037-2)</i>	38-8198	Professional Services and Resources (PRS-5037-2)	38-8198A
DFGA	<i>Travail et environnement (PER-5038-2)</i>	38-8199	The World of Work (PRS-5038-2)	38-8199A
DFGA	<i>Stage d'intégration professionnelle (PER-5101-5)</i>	38-8200	Practicum in a Workplace (PRS-5101-5)	38-8200A
DFGA	Définitions du domaine d'examen : Transition-Travail <i>Méthodes de travail (PER-4053-1)</i>			38-8074
DFGA	<i>Droits et place des femmes au travail (PER-4051-3)</i>			38-8075
DFGA	Initiation aux métiers non traditionnels <i>Activité non traditionnelle et condition féminine (PER-5105-2)</i>			38-8288
DFGA	<i>Connaissance et affirmation de soi (PER-5106-2)</i>			38-8289
DFGA	<i>Cueillette d'information scolaire et professionnelle (PER-4059-7)</i>			38-8290
DFGA	<i>Atelier d'exploration des métiers non traditionnels (PER-4060-8)</i>			38-8291
DFGA	<i>Découverte de modèles (PER-4061-1)</i>			38-8292
DFGA	<i>Stage d'exploration (PER-4062-2)</i>			38-8293
DFGA	<i>Choix professionnel (PER-5107-1)</i>			38-8294
DFGA	<i>Plan d'action (PER-5108-1)</i>			38-8295

**INUKTITUT,
LANGUE D'ENSEIGNEMENT**

LISTE DE COURS	
CODE SAGE	TITRE
INU-4008-3	Inuktitut, langue maternelle
INU-4009-3	Inuktitut, langue maternelle
INU-5008-3	Inuktitut, langue maternelle
INU-5009-3	Inuktitut, langue maternelle

LANGUES ÉTRANGÈRES

LISTE DE COURS DES SECTEURS			
FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
LAN-4039-6	Espagnol	LNG-4039-6	Spanish
LAN-5064-6	Espagnol 151	LNG-5064-6	Spanish 251

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES		
SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT
DFGA	<i>Espagnol, langue seconde</i>	38-2128

MATHÉMATIQUES

NOUVEAU PROGRAMME

LISTE DE COURS DES SECTEURS

FRANCOPHONE		ANGLOPHONE		CLASSE AU SECTEUR DES JEUNES
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE	
MAT-P014-3*	Math. : Mathématiques	MTH-P014-3*	Mathematics	
MAT-P015-1**	Math. : Les nombres naturels			
MAT-P016-1**	Math. : Les mesures			
MAT-P017-1**	Math. : Résolution de problèmes			
MAT-P018-2**	Math. : Notions de fractions			
MAT-P019-2**	Math. : Nombres décimaux et notions de pourcentage			
MAT-P020-1**	Math. : Préparation à l'algèbre			
MAT-P021-1**	Math. : Ensembles de nombres et sous-ensembles			
MAT-1005-2	Math. : Opérations sur les nombres entiers	MTH-1005-2	Math. : Operations on Integers	116
MAT-1006-2	Math. : Opérations sur les fractions	MTH-1006-2	Math. : Operations on Fractions	116
MAT-1007-2	Math. : Opérations sur les décimaux et le pourcentage	MTH-1007-2	Math. : Decimals and Percent	116
MAT-2006-2	Math. : Équations et inéquations I	MTH-2006-2	Math. : Equations and Inequalities I	216
MAT-2007-2	Math. : Géométrie I	MTH-2007-2	Math. : Geometry I	216
MAT-2008-2	Math. : Statistiques et probabilités I	MTH-2008-2	Math. : Statistics and Probability I	216
MAT-3001-2	Math. : Opérations sur les polynômes	MTH-3001-2	Math. : Operations on Polynomials	314
MAT-3002-2	Math. : Géométrie II	MTH-3002-2	Math. : Geometry II	314
MAT-4065-2	Math. : Droite I	MTH-4065-2	Math. : Straight Lines I	416
MAT-4066-1	Math. : Géométrie III	MTH-4066-1	Math. : Geometry III	416
MAT-4067-2	Math. : Équations et inéquations II	MTH-4067-2	Math. : Equations and Inequalities II	416
MAT-4068-1	Math. : Trigonométrie I	MTH-4068-1	Math. : Trigonometry I	416
MAT-4058-1	Math. : Factorisation	MTH-4058-1	Math. : Factoring	436
MAT-4059-1	Math. : Opérations sur les fractions algébriques	MTH-4059-1	Math. : Operations on Algebraic Fractions	436

* Ce code a trois unités, cependant il équivaut à 50 heures.

** Ces codes servent pour la mise à l'essai du programme.

MATHÉMATIQUES

NOUVEAU PROGRAMME**LISTE DE COURS DES SECTEURS**

FRANCOPHONE		ANGLOPHONE		CLASSE AU SECTEUR DES JEUNES
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE	
MAT-4060-1	Math. : Droite II	MTH-4060-1	Math. : Straight Lines II	436
MAT-4061-2	Math. : Logique, ensembles et relations	MTH-4061-2	Math. : Logic, Set Theory and Relations	436
MAT-5083-1	Math. : Optimisation	MTH-5083-1	Math. : Optimization	514
MAT-5084-2	Math. : Statistiques et probabilités II	MTH-5084-2	Math. : Statistics and Probability II	514
MAT-5085-1	Math. : Géométrie IV	MTH-5085-1	Math. : Geometry IV	514
MAT-5076-1	Math. : Coniques I	MTH-5076-1	Math. : Conics I	536
MAT-5077-1	Math. : Équations et inéquations III	MTH-5077-1	Math. : Equations and Inequalities III	536
MAT-5078-1	Math. : Fonctions	MTH-5078-1	Math. : Functions	536
MAT-5079-1	Math. : Coniques II	MTH-5079-1	Math. : Conics II	536
MAT-5080-1	Math. : Fonctions exponentielles et logarithmiques	MTH-5080-1	Math. : Exponential and Logarithmic Functions	536
MAT-5081-2	Math. : Trigonométrie II	MTH-5081-2	Math. : Trigonometry II	536
MAT-5082-2	Math. : Géométrie IV et V	MTH-5082-2	Math. : Geometry IV and V	536

ANCIEN PROGRAMME**LISTE DE COURS DES SECTEURS**

FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
MAT-P001-4	Les fractions	MTH-P001-4	Fractions
MAT-P002-3	Les décimales	MTH-P002-3	Decimals
MAT-P003-3	La règle de 3 et le pourcentage	MTH-P003-3	The Rule of 3 and Percentages

MATHÉMATIQUES

ANCIEN PROGRAMME**LISTE DE COURS DES SECTEURS**

FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
MAT-P004-2	Le système international d'unités	MTH-P004-2	The International System of Weights
MAT-P005-2	La géométrie fonctionnelle	MTH-P005-2	Functional Geometry
MAT-P006-3	La résolution de problèmes	MTH-P006-3	Problem Solving
MAT-P007-3	L'arith. fonctionnelle à l'aide d'une calculatrice	MTH-P007-3	Functional Arith. with the Help of a Calculator
MAT-P008-3	Mathématiques modernes 114	MTH-P008-3	Modern Mathematics 214
MAT-P009-3	Mathématiques modernes 116	MTH-P009-3	Modern Mathematics 216
		MTH-1001-3 ¹	Modern Mathematics 221
		MTH-1002-3 ¹	Modern Mathematics 222
		MTH-2001-3 ¹	Modern Mathematics 223
		MTH-2004-3 ¹	Modern Mathematics 224
		MTH-4052-3 ¹	Mathematics 241
		MTH-4053-3 ¹	Mathematics 242
		MTH-4054-3 ¹	Mathematics 243
		MTH-4057-3 ¹	Modern Mathematics 225
		MTH-4064-3 ¹	Introduction to Descriptive Mathematics 244
		MTH-5052-3	Modern Mathematics* 252 ²
MAT-5053-3	Mathématiques modernes* 153 ²	MTH-5053-3	Modern Mathematics* 253 ²
MAT-5054-3	Mathématiques modernes* 154 ²	MTH-5054-3	Modern Mathematics* 254 ²
MAT-5055-3	Mathématiques modernes* 155 ²	MTH-5055-3	Modern Mathematics* 255 ²

1. Ces codes de cours deviendront inactifs le 31 décembre 1996.

2. L'astérisque placé dans le titre indique qu'il s'agit de la plus récente version du programme.

MATHÉMATIQUES

COURS D'ÉTABLISSEMENT**LISTE DE COURS DES SECTEURS**

FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
MAT-1011-1	Mathématiques 1 ^{re} secondaire : programme local	MTH-1011-1	Mathematics Secondary I : Local Program
MAT-1012-2	Mathématiques 1 ^{re} secondaire : programme local	MTH-1012-2	Mathematics Secondary I : Local Program
MAT-1013-3	Mathématiques 1 ^{re} secondaire : programme local	MTH-1013-3	Mathematics Secondary I : Local Program
MAT-1014-4	Mathématiques 1 ^{re} secondaire : programme local	MTH-1014-4	Mathematics Secondary I : Local Program
MAT-2011-1	Mathématiques 2 ^e secondaire : programme local	MTH-2011-1	Mathematics Secondary II : Local Program
MAT-2012-2	Mathématiques 2 ^e secondaire : programme local	MTH-2012-2	Mathematics Secondary II : Local Program
MAT-2013-3	Mathématiques 2 ^e secondaire : programme local	MTH-2013-3	Mathematics Secondary II : Local Program
MAT-2014-4	Mathématiques 2 ^e secondaire : programme local	MTH-2014-4	Mathematics Secondary II : Local Program
MAT-3011-1	Mathématiques 3 ^e secondaire : programme local	MTH-3011-1	Mathematics Secondary III : Local Program
MAT-3012-2	Mathématiques 3 ^e secondaire : programme local	MTH-3012-2	Mathematics Secondary III : Local Program
MAT-3013-3	Mathématiques 3 ^e secondaire : programme local	MTH-3013-3	Mathematics Secondary III : Local Program
MAT-3014-4	Mathématiques 3 ^e secondaire : programme local	MTH-3014-4	Mathematics Secondary III : Local Program
MAT-4071-1	Mathématiques 4 ^e secondaire : programme local	MTH-4071-1	Mathematics Secondary IV : Local Program
MAT-4072-2	Mathématiques 4 ^e secondaire : programme local	MTH-4072-2	Mathematics Secondary IV : Local Program
MAT-4073-3	Mathématiques 4 ^e secondaire : programme local	MTH-4073-3	Mathematics Secondary IV : Local Program
MAT-4074-4	Mathématiques 4 ^e secondaire : programme local	MTH-4074-4	Mathematics Secondary IV : Local Program
MAT-5091-1	Mathématiques 5 ^e secondaire : programme local	MTH-5091-1	Mathematics Secondary V : Local Program
MAT-5092-2	Mathématiques 5 ^e secondaire : programme local	MTH-5092-2	Mathematics Secondary V : Local Program
MAT-5093-3	Mathématiques 5 ^e secondaire : programme local	MTH-5093-3	Mathematics Secondary V : Local Program
MAT-5094-4	Mathématiques 5 ^e secondaire : programme local	MTH-5094-4	Mathematics Secondary V : Local Program

MATHÉMATIQUES

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES				
SOURCE	TITRE			CODE DE DOCUMENT
DFGA	Programme : <i>Programme d'études en mathématiques</i>			38-3063 et 38-3063A
DFGA	Guides : <i>Guide andragogique</i>			38-7684 et 38-7684A
DFGA	<i>Guide du gestionnaire</i>			38-3063-01 et 38-3063-01A
SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT	TITRE	CODE DE DOCUMENT
DFGA	Définitions du domaine d'examen :			
DFGA	<i>Opérations sur les nombres entiers (MAT-1005-2)</i>	38-3648	<i>Operations on Integers (MTH-1005-2)</i>	38-3648A
DFGA	<i>Opérations sur les fractions (MAT-1006-2)</i>	38-3649	<i>Operations on Fractions (MTH-1006-2)</i>	38-3649A
DFGA	<i>Les nombres décimaux et le pourcentage (MAT-1007-2)</i>	38-3650	<i>Decimals and Percent (MTH-1007-2)</i>	38-3650A
DFGA	<i>Équations et inéquations I (MAT-2006-2)</i>	38-3651	<i>Equations and Inequalities I (MTH-2006-2)</i>	38-3651A
DFGA	<i>Géométrie I (MAT-2007-2)</i>	38-3652	<i>Geometry I (MTH-2007-2)</i>	38-3652A
DFGA	<i>Statistiques et probabilités I (MAT-2008-2)</i>	38-3653	<i>Statistics and Probability I (MTH-2008-2)</i>	38-3653A
DFGA	<i>Opérations sur les polynômes (MAT-3001-2)</i>	38-3654	<i>Operations on Polynomials (MTH-3001-2)</i>	38-3654A
DFGA	<i>Géométrie II (MAT-3002-2)</i>	38-3655	<i>Geometry II (MTH-3002-2)</i>	38-3655A
DFGA	<i>Droite I (MAT-4065-2)</i>	38-3656	<i>Straight Line I (MTH-4065-2)</i>	38-3656A
DFGA	<i>Géométrie III (MAT-4066-1)</i>	38-7626	<i>Geometry III (MTH-4066-1)</i>	38-7626A
DFGA	<i>Équations et inéquations II (MAT-4067-2)</i>	38-3658	<i>Equations and Inequalities II (MTH-4067-2)</i>	38-3658A
DFGA	<i>Trigonométrie I (MAT-4068-1)</i>	38-7627	<i>Trigonometry I (MTH-4068-1)</i>	38-7627A

MATHÉMATIQUES

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES		
SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT
DFGA	Définitions du domaine d'examen (Suite) :	
DFGA	<i>Factorisation (MAT-4058-1)</i>	38-3660 et 38-3660A
DFGA	<i>Opérations sur les fractions algébriques (MAT-4059-1)</i>	38-3661 et 38-3661A
DFGA	<i>Droite II (MAT-4060-1)</i>	38-3662 et 38-3662A
DFGA	<i>Logique, ensembles et relations (MAT-4061-1)</i>	38-3757 et 38-3757A
DFGA	<i>L'optimisation (MAT-5083-1)</i>	38-7650 et 38-7650A
DFGA	<i>Statistiques et probabilités II (MAT-5084-2)</i>	38-7651 et 38-7651A
DFGA	<i>Géométrie IV (MAT-5085-1)</i>	38-7652 et 38-7652A
DFGA	<i>Équations et inéquations III (MAT-5077-1)</i>	38-7673 et 38-7673A
DFGA	<i>Conique I (MAT-5076-1)</i>	38-7674 et 38-7674A
DFGA	<i>Fonctions (MAT-5078-1)</i>	38-7675 et 38-7675A
DFGA	<i>Conique II (MAT-5079-1)</i>	38-7624 et 38-7624A
DFGA	<i>Trigonométrie II (MAT-5081-2)</i>	38-7685 et 38-7685A
DFGA	<i>Géométrie V (MAT-5082-2)</i>	38-7686 et 38-7686A
DFGA	<i>Fonctions exponentielles et logarithmiques (MAT-5080-1)</i>	38-7687 et 38-7687A

MICRO-INFORMATIQUE

NOUVEAU PROGRAMME**LISTE DE COURS DES SECTEURS**

FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
INF-2002-1	Initiation au micro-ordinateur et à ses périphériques	CMP-2002-1	Introduction to the Microcomputer and Its Peripherals
INF-5055-3	Exploration des champs de la micro-informatique	CMP-5055-3	Exploring Microcomputing Applications
INF-5056-1	Traitement de texte 1	CMP-5056-1	Word Processing I
INF-5057-1	Traitement de texte 2	CMP-5057-1	Word Processing II
INF-5058-1	Tableur 1	CMP-5058-1	Spreadsheets I
INF-5059-1	Tableur 2	CMP-5059-1	Spreadsheets II
INF-5060-1	Base de données) Consultation	CMP-5060-1	Consulting Databases
INF-5061-1	Base de données) Création	CMP-5061-2	Creating Databases
INF-5062-2	Graphisme	CMP-5062-2	Computer Graphics
INF-5063-2	Programmation	CMP-5063-2	Computer Programming
INF-5064-2	Exploitation d'un nouveau champ de la micro-informatique	CMP-5064-2	Using a New Microcomputing Application
INF-5065-2	Approfondissement d'un champ de la micro-informatique	CMP-5065-2	Advanced Microcomputing Applications
INF-5066-2	Intégration de plus d'une application de la micro-inform.	CMP-5066-2	Integrating Different Microcomputing Applications

COURS D'ÉTABLISSEMENT**LISTE DE COURS DES SECTEURS**

FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
INF-1041-1	Micro-informatique 1 ^{re} secondaire : programme local	CMP-1041-1	Computer Science, sec. I : Local Program
INF-1042-2	Micro-informatique 1 ^{re} secondaire : programme local	CMP-1042-2	Computer Science, sec. I : Local Program
INF-1043-3	Micro-informatique 1 ^{re} secondaire : programme local	CMP-1043-3	Computer Science, sec. I : Local Program
INF-1044-4	Micro-informatique 1 ^{re} secondaire : programme local	CMP-1044-4	Computer Science, sec. I : Local Program
INF-2041-1	Micro-informatique 2 ^e secondaire : programme local	CMP-2041-1	Computer Science, sec. II : Local Program
INF-2042-2	Micro-informatique 2 ^e secondaire : programme local	CMP-2042-2	Computer Science, sec. II : Local Program
INF-2043-3	Micro-informatique 2 ^e secondaire : programme local	CMP-2043-3	Computer Science, sec. II : Local Program
INF-2044-4	Micro-informatique 2 ^e secondaire : programme local	CMP-2044-4	Computer Science, sec. II : Local Program

MICRO-INFORMATIQUE

COURS D'ÉTABLISSEMENT**LISTE DE COURS DES SECTEURS**

FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
INF-3041-1	Micro-informatique 3 ^e secondaire : programme local	CMP-3041-1	Computer Science, sec. III : Local Program
INF-3042-2	Micro-informatique 3 ^e secondaire : programme local	CMP-3042-2	Computer Science, sec. III : Local Program
INF-3043-3	Micro-informatique 3 ^e secondaire : programme local	CMP-3043-3	Computer Science, sec. III : Local Program
INF-3044-4	Micro-informatique 3 ^e secondaire : programme local	CMP-3044-4	Computer Science, sec. III : Local Program
INF-4041-1	Micro-informatique 4 ^e secondaire : programme local	CMP-4041-1	Computer Science, sec. IV : Local Program
INF-4042-2	Micro-informatique 4 ^e secondaire : programme local	CMP-4042-2	Computer Science, sec. IV : Local Program
INF-4043-3	Micro-informatique 4 ^e secondaire : programme local	CMP-4043-3	Computer Science, sec. IV : Local Program
INF-4044-4	Micro-informatique 4 ^e secondaire : programme local	CMP-4044-4	Computer Science, sec. IV : Local Program
INF-5051-1	Micro-informatique 5 ^e secondaire : programme local	CMP-5051-1	Computer Science, sec. V : Local Program
INF-5052-2	Micro-informatique 5 ^e secondaire : programme local	CMP-5052-2	Computer Science, sec. V : Local Program
INF-5053-3	Micro-informatique 5 ^e secondaire : programme local	CMP-5053-3	Computer Science, sec. V : Local Program
INF-5054-4	Micro-informatique 5 ^e secondaire : programme local	CMP-5054-4	Computer Science, sec. V : Local Program

MICRO-INFORMATIQUE

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES		
SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT
DFGA	<i>Programme d'études de la micro-informatique</i>	38-8384 et 38-8384A
SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT
	Définitions du domaine d'examen :	
DFGA	<i>Initiation au micro-ordinateur et à ses périphériques</i>	38-8395
DFGA	<i>Exploration des champs de la micro-informatique</i>	38-8387
DFGA	<i>Traitement de texte 1</i>	38-8388
DFGA	<i>Traitement de texte 2</i>	38-8389
DFGA	<i>Tableur 1</i>	38-8393
DFGA	<i>Tableur 2</i>	38-8394
DFGA	<i>Base de données-consultation</i>	38-8390
DFGA	<i>Base de données-crédation</i>	38-8391
DFGA	<i>Graphisme</i>	38-8392

PHYSIQUE

NOUVEAU PROGRAMME

LISTE DE COURS DES SECTEURS

FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
PHY-5041-2 PHY-5042-2 PHY-5043-2	Optique Cinématique Dynamique	PHS-5041-2 PHS-5042-2 PHS-5043-2	Optics Kinematics Dynamics

ANCIEN PROGRAMME

LISTE DE COURS DES SECTEURS

FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
PHY-5018-3 PHY-5019-3 PHY-5034-3	Physique 151 Physique 152 Physique 143 : optique	PHS-4010-3 PHS-4011-3 PHS-5021-3 PHS-5018-3 PHS-5019-3 PHS-5034-3	Physics 241 Physics 242 Physics 254 Physics 251 Physics 252 Physics 243 : Optics

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES

SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT
	À VENIR	

**PRÉPARATION À LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
(SERVICES DE)**

LISTE DE COURS DES SECTEURS			
FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
CRI-1001-6	Langue d'enseignement Crie Crie, langue maternelle, 1 ^{re} secondaire		
CRI-2001-6	Crie, langue maternelle, 2 ^e secondaire		
CRI-3001-6	Crie, langue maternelle, 3 ^e secondaire		
CRI-4005-3	Crie, langue maternelle, 4 ^e secondaire		
CRI-4006-3	Crie, langue maternelle, 4 ^e secondaire		
		ENG-1061-3	English Language Arts : Programme SEAL Language in Everyday Life
		ENG-1062-3	Language and Self-Expression
		ENG-2061-3	Language for Creativity
		ENG-2062-3	Language, Media and Communication
		ENG-3061-3	Language to Inform
		ENG-3062-3	Language for Comment and Persuasion
		ENG-4061-3	Language for Enjoyment
		ENG-4062-3	Language in Work and Society
FRA-1031-3	Français, langue d'enseignement (nouveau programme) Français, langue d'ens. 1 ^{re} sec. compr. lecture, prod. écrite 1		
FRA-1032-2	Français, langue d'ens. 1 ^{re} sec. compr. lecture, prod. écrite 2		
FRA-1033-1	Français, langue d'ens. 1 ^{re} sec. compr. écoute, prod. orale		
FRA-2031-3	Français, langue d'ens. 2 ^e sec. compr. lecture, prod. écrite 1		
FRA-2032-2	Français, langue d'ens. 2 ^e sec. compr. lecture, prod. écrite 2		
FRA-2033-1	Français, langue d'ens. 2 ^e sec. compr. écoute, prod. orale		

**PRÉPARATION À LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
(SERVICES DE)**

LISTE DE COURS DES SECTEURS			
FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
FRA-3032-2	Français, langue d'ens. 3 ^e sec. compr. lecture, prod. orale A		
FRA-3033-2	Français, langue d'ens. 3 ^e sec. compr. lecture, prod. orale B		
FRA-3034-1	Français, langue d'ens. 3 ^e sec. compr. lecture, en écoute A		
FRA-3035-1	Français, langue d'ens. 3 ^e sec. compr. lecture, en écoute B		
FRA-3036-1	Français, langue d'ens. 3 ^e sec. compr. lecture, en écoute C		
FRA-3037-3	Français, langue d'ens. 3 ^e sec. production écrite 2		
FRA-4061-3	Français, langue d'ens. 4 ^e sec. compr. lect. écoute p. écr. 1		
FRA-4062-3	Français, langue d'ens. 4 ^e sec. compr. lect. écoute p. écr. 2		
FRA-5141-1	Français, langue d'ens. 5 ^e sec. compr. lecture		
FRA-5142-2	Français, langue d'ens. 5 ^e sec. production écrite		
FRA-5143-3	Français, langue d'ens. 5 ^e sec. compr. lect. éc. prod. écr. or.		
	Français, langue d'enseignement (codes de mise à l'essai)		
FRA-1013-3	Français, langue mat. 1 ^{re} sec. compréhension, production		
FRA-1014-5	Français, langue mat. 1 ^{re} sec. compréhension, production		
FRA-1015-2	Français, langue mat. 1 ^{re} sec. production de l'oral		
FRA-2011-3	Français, langue mat. 2 ^e sec. compréhension, production		
FRA-2012-5	Français, langue mat. 2 ^e sec. compréhension, production		
FRA-2013-2	Français, langue mat. 2 ^e sec. production de l'oral		
FRA-3005-2	Français, langue mat. 3 ^e sec. compréhension		
FRA-3006-2	Français, langue mat. 3 ^e sec. compréhension de l'écrit		
FRA-3007-2	Français, langue mat. 3 ^e sec. compréhension		
FRA-3008-2	Français, langue mat. 3 ^e sec. compréhension		
FRA-3009-2	Français, langue mat. 3 ^e sec. compréhension de l'écrit		
FRA-3010-5	Français, langue mat. 3 ^e sec. production de l'écrit		
FRA-4040-5	Français, langue mat. 4 ^e sec. compréhension, production		
FRA-4041-5	Français, langue mat. 4 ^e sec. compréhension, production		

**PRÉPARATION À LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
(SERVICES DE)**

LISTE DE COURS DES SECTEURS			
FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
FRA-5121-1	Français, langue mat. 5 ^e sec. compréhension de l'écrit		
FRA-5122-1	Français, langue mat. 5 ^e sec. compréhension de l'écrit		
FRA-5123-3	Français, langue mat. 5 ^e sec. production de l'écrit		
FRA-5124-1	Français, langue mat. 5 ^e sec. production de l'oral		
	Français, langue d'enseignement (ancien programme)		
FRA-1002-3	Français 511		
FRA-1003-3	Français 512		
FRA-2002-3	Français 521		
FRA-2003-3	Français 522		
FRA-3003-3	Français 531		
FRA-3004-3	Français 532		
FRA-5103-4	Français 551		
FRA-5104-4	Français 552		
FRA-5105-4	Français 553		
FRA-5106-4	Français 554		
	Inuktitut		
INU-4008-3	Inuktitut, langue maternelle		
INU-4009-3	Inuktitut, langue maternelle		
	Langue seconde		
	Anglais, langue seconde		
ANG-1001-6	Anglais, langue seconde		
ANG-2001-6	Anglais, langue seconde		
ANG-3007-6	Anglais, langue seconde		
ANG-4036-6	Anglais, langue seconde		

**PRÉPARATION À LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
(SERVICES DE)**

LISTE DE COURS DES SECTEURS			
FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
MAT-1005-2 MAT-1006-2 MAT-1007-2 MAT-2006-2 MAT-2007-2 MAT-2008-2	Mathématiques Math. : Opérations sur les nombres entiers Math. : Opérations sur les fractions Math. : Opérations sur les nombres décimaux et pourcentage Math. : Équations et inéquations I Math. : Géométrie I Math. : Statistiques et probabilités I	FRE-1091-6 FRE-1092-6 FRE-2091-6 FRE 3091-6 FRE-4091-6	French, Second Language French, Second Language 801 French, Second Language 811 French, Second Language 821 French, Second Language 831 French, Second Language 841
		MTH-1005-2 MTH-1006-2 MTH-1007-2	Mathematics (nouveau programme) Math. : Operations on Integers Math. : Operations on Fractions Math. : Decimals and Percent
		MTH-2006-2 MTH-2007-2 MTH-2008-2	Math. : Equations and Inequalities I (First Degree in One Variable) Math. : Geometry I (Straight Lines, Angles & Pythagorean Theorem) Math. : Statistics and Probability I
		MTH-3001-2 MTH-3002-2	Math. : Operations on Polynomials Math. : Geometry II (Perimeter, Area and Volume)
		MTH-4058-1 MTH-4059-1 MTH-4060-1 MTH-4061-2 MTH-4065-2 MTH-4066-1 MTH-4067-2 MTH-4068-1	Math. : Factoring Math. : Operations on Algebraic Fractions Math. : Straight Lines II Math. : Logic, Set Theory and Relations Math. : Straight Lines I Math. : Geometry III Math. : Equations and Inequalities II Math. : Trigonometry I

**PRÉPARATION À LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
(SERVICES DE)**

LISTE DE COURS DES SECTEURS			
FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
		MTH-1001-3 ✓	Mathematics (ancien programme) Modern Mathematics 221
		MTH-1002-3 ✓	Modern Mathematics 222
		MTH-2001-3 ✓	Modern Mathematics 223
		MTH-2004-3 ✓	Modern Mathematics 224
		MTH-4052-3 ✓	Mathematics 241
		MTH-4053-3 ✓	Mathematics 242
		MTH-4054-3 ✓	Mathematics 243
		MTH-4057-3 ✓	Modern Mathematics 225
		MTH-4064-3 ✓	Introduction to Descriptive Mathematics 244



Ce code sera inactif à compter du 31 décembre 1996.

**PRÉPARATION AUX ÉTUDES
POSTSECONDAIRES (SERVICES DE)**

LISTE DE COURS DES SECTEURS			
FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
CHI-5023-3 CHI-5024-3 CHI-5025-3	Chimie Chimie* 151 Chimie* 152 Chimie* 153	CHE-5023-3 CHE-5024-3 CHE-5025-3	Chemistry Chemistry* 251 Chemistry* 252 Chemistry* 253
CHI-5041-2 CHI-5042-2 CHI-5043-3	Les gaz Transfert d'énergie Vitesse de réaction	CHE-5041-2 CHE-5042-2 CHI-5043-2	Gases Transfert of Energy Equilibrium in Chemical Reactions
HIS-4016-2 HIS-4017-2	Histoire (nouveau programme) His Qué Can : Des premières nations à l'union du Haut et du Bas Canada ✓ His Qué Can : De la confédération à nos jours ✓	HST-4016-2 HST-4017-2	History (nouveau programme) Hst Que Can : From First Nations To Union of Upper Lower Canada ✓ Hst Que Can : From Confederation To The Present Time ✓
HIS-5036-2 HIS-5038-2	Histoire (ancien programme) Les sociétés autochtones Les structures politiques	HST-5034-6 HST-5036-2 HST-5038-2	History (ancien programme) History of Quebec and Canada The Amerindian Societies Political Structures
	Langue d'enseignement	ENG-1061-3 ENG-1062-3 ENG-2061-3 ENG-2062-3 ENG-3061-3 ENG-3062-3	English Language Arts : Programme SEAL Language in Everyday Life Language and Self-Expression Language for Creativity Language, Media and Communication Language to Inform Language for Comment and Persuasion



Ces cours sont en attente de l'approbation ministérielle du programme d'études.

**PRÉPARATION AUX ÉTUDES
POSTSECONDAIRES (SERVICES DE)**

LISTE DE COURS DES SECTEURS			
FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
		ENG-4061-3 ENG-4062-3	Language for Enjoyment Language in Work and Society
		ENG-5061-3 ENG-5062-3	Language in Drama and Literature Language and Learning
	Français, langue d'enseignement (nouveau programme)		
FRA-1031-3	Français, langue d'ens. 1 ^{re} sec. compr. lecture, prod. écrite 1		
FRA-1032-2	Français, langue d'ens. 1 ^{re} sec. compr. lecture, prod. écrite 2		
FRA-1033-1	Français, langue d'ens. 1 ^{re} sec. compr. écoute, prod. orale		
FRA-2031-3	Français, langue d'ens. 2 ^e sec. compr. lecture, prod. écrite 1		
FRA-2032-2	Français, langue d'ens. 2 ^e sec. compr. lecture, prod. écrite 2		
FRA-2033-1	Français, langue d'ens. 2 ^e sec. compr. écoute, prod. orale		
FRA-3032-2	Français, langue d'ens. 3 ^e sec. compr. lecture, prod. orale A		
FRA-3033-2	Français, langue d'ens. 3 ^e sec. compr. lecture, prod. orale B		
FRA-3034-1	Français, langue d'ens. 3 ^e sec. compr. lecture, en écoute A		
FRA-3035-1	Français, langue d'ens. 3 ^e sec. compr. lecture, en écoute B		
FRA-3036-1	Français, langue d'ens. 3 ^e sec. compr. lecture, en écoute C		
FRA-3037-3	Français, langue d'ens. 3 ^e sec. production écrite 2		
FRA-4061-3	Français, langue d'ens. 4 ^e sec. compr. lect. écoute p. écr. 1		
FRA-4062-3	Français, langue d'ens. 4 ^e sec. compr. lect. écoute p. écr. 2		
FRA-5141-1	Français, langue d'ens. 5 ^e sec. compr. lecture		
FRA-5142-2	Français, langue d'ens. 5 ^e sec. production écrite		
FRA-5143-3	Français, langue d'ens. 5 ^e sec. compr. lect-éc. prod. écr. or.		
FRA-5144-2	Français, langue d'ens. 5 ^e sec. compr. lecture prod. écrite		
FRA-5145-1	Français, langue d'ens. 5 ^e sec. compr. en écoute		

**PRÉPARATION AUX ÉTUDES
POSTSECONDAIRES (SERVICES DE)**

LISTE DE COURS DES SECTEURS			
FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
FRA-1013-3	Français, langue d'enseignement (codes de mise à l'essai)		
FRA-1014-5	Français, langue mat. 1 ^{re} sec. compréhension, production		
FRA-1015-2	Français, langue mat. 1 ^{re} sec. compréhension, production		
	Français, langue mat. 1 ^{re} sec. production de l'oral		
FRA-2011-3	Français, langue mat. 2 ^e sec. compréhension, production		
FRA-2012-5	Français, langue mat. 2 ^e sec. compréhension, production		
FRA-2013-2	Français, langue mat. 2 ^e sec. production de l'oral		
FRA-3005-2	Français, langue mat. 3 ^e sec. compréhension		
FRA-3006-2	Français, langue mat. 3 ^e sec. compréhension de l'écrit		
FRA-3007-2	Français, langue mat. 3 ^e sec. compréhension		
FRA-3008-2	Français, langue mat. 3 ^e sec. compréhension		
FRA-3009-2	Français, langue mat. 3 ^e sec. compréhension de l'écrit		
FRA-3010-5	Français, langue mat. 3 ^e sec. production de l'écrit		
FRA-4040-5	Français, langue mat. 4 ^e sec. compréhension, production		
FRA-4041-5	Français, langue mat. 4 ^e sec. compréhension, production		
FRA-5121-1	Français, langue mat. 5 ^e sec. compréhension de l'écrit		
FRA-5122-1	Français, langue mat. 5 ^e sec. compréhension de l'écrit		
FRA-5123-3	Français, langue mat. 5 ^e sec. production de l'écrit		
FRA-5124-1	Français, langue mat. 5 ^e sec. production de l'oral		
FRA-5125-1	Français, langue mat. 5 ^e sec. compréhension de l'écrit		
FRA-5126-1	Français, langue mat. 5 ^e sec. compréhension de l'oral		
	Français, langue d'enseignement (ancien programme)		
FRA-1002-3	Français 511		
FRA-1003-3	Français 512		

Document d'information sur les articles du *Régime pédagogique applicable aux services éducatifs pour les adultes en formation générale* 1997-08-29 Annexe C - 26.4

**PRÉPARATION AUX ÉTUDES
POSTSECONDAIRES (SERVICES DE)**

LISTE DE COURS DES SECTEURS			
FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
MAT-1005-2	Mathématiques (nouveau programme)	MTH-1005-2	Mathematics (nouveau programme)
MAT-1006-2	Math. : Opérations sur les nombres entiers	MTH-1006-2	Math. : Operations on Integers
MAT-1007-2	Math. : Opérations sur les fractions	MTH-1007-2	Math. : Operations on Fractions
	Math. : Opérations sur les nombres décimaux et pourcentage		Math. : Decimals and Percent
MAT-2006-2	Math. : Équations et inéquations I	MTH-2006-2	Math. : Equations and Inequalities I (First Degree in One Variable)
MAT-2007-2	Math. : Géométrie I	MTH-2007-2	Math. : Geometry I (Straight Lines, Angles & Pythagorean Theorem)
MAT-2008-2	Math. : Statistiques et probabilités I	MTH-2008-2	Math. : Statistics and Probability I
MAT-3001-2	Math. : Opérations sur les polynômes	MTH-3001-2	Math. : Operations on Polynomials
MAT-3002-2	Math. : Géométrie II	MTH-3002-2	Math. : Geometry II (Perimeter, Area and Volume)
MAT-4058-1	Math. : Factorisation	MTH-4058-1	Math. : Factoring
MAT-4059-1	Math. : Opérations sur les opérations algébriques	MTH-4059-1	Math. : Operations on Algebraic Fractions
MAT-4060-1	Math. : Droite II	MTH-4060-1	Math. : Straight Lines II
MAT-4061-2	Math. : Logique, ensembles et relations	MTH-4061-2	Math. : Logic, Set Theory and Relations
MAT-4065-2	Math. : Droite I	MTH-4065-2	Math. : Straight Lines I
MAT-4066-1	Math. : Géométrie III	MTH-4066-1	Math. : Geometry III
MAT-4067-2	Math. : Équations et inéquations II	MTH-4067-2	Math. : Equations and Inequalities II
MAT-4068-1	Math. : Trigonométrie I	MTH-4068-1	Math. : Trigonometry I
MAT-5076-1	Math. : Conique I	MTH-5076-1	Math. : Conics I
MAT-5077-1	Math. : Équations et inéquations III	MTH-5077-1	Math. : Equations and Inequalities III
MAT-5078-1	Math. : Fonctions	MTH-5078-1	Math. : Functions
MAT-5079-1	Math. : Conique II	MTH-5079-1	Math. : Conics II
MAT-5080-1	Math. : Fonctions exponentielles et logarithmiques	MTH-5080-1	Math. : Exponential and Logarithmic Functions
MAT-5081-2	Math. : Trigonométrie II	MTH-5081-2	Math. : Trigonometry II
MAT-5082-2	Math. : Géométrie IV et V	MTH-5082-2	Math. : Geometry IV and V
MAT-5083-1	Math. : Optimisation	MTH-5083-1	Math. : Optimization
MAT-5084-2	Math. : Statistiques et probabilités II	MTH-5084-2	Math. : Statistics and Probability II
MAT-5085-1	Math. : Géométrie IV	MTH-5085-1	Math. : Geometry IV

FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
	Mathématiques (ancien programme)	MTH-1001-3 ✓ MTH-1002-3 ✓ MTH-2001-3 ✓ MTH-2004-3 ✓ MTH-4052-3 ✓ MTH-4053-3 ✓ MTH-4054-3 ✓ MTH-4057-3 ✓ MTH-4064-3 ✓ MTH-5051-3 MTH-5052-3 MTH-5053-3 MTH-5054-3 MTH-5055-3	Mathematics (ancien programme) Modern Mathematics 221 Modern Mathematics 222 Modern Mathematics 223 Modern Mathematics 224 Mathematics 241 Mathematics 242 Mathematics 243 Modern Mathematics 225 Introduction to Descriptive Mathematics 244 Modern Mathematics* 251 Modern Mathematics* 252 Modern Mathematics* 253 Modern Mathematics* 254 Modern Mathematics* 255
MAT-5053-3 MAT-5054-3 MAT-5055-3	Mathématiques modernes* 153 Mathématiques modernes* 154 Mathématiques modernes* 155		
	Physique		
PHY-5034-3 PHY-5018-3 PHY-5019-3 PHY-5041-2 PHY-5042-2 PHY-5043-2	Physique 143 Physique* 151 Physique* 152 Optique Cinématique Dynamique	PHS-5034-3 PHS-5018-3 PHS-5019-3 PHS-5041-2 PHS-5042-2 PHS-5043-2	Physics* 243 Physics* 251 Physics* 252 Optics Kinematics Dynamics

**PRÉPARATION AUX ÉTUDES
POSTSECONDAIRES (SERVICES DE)**

LISTE DE COURS DES SECTEURS			
FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
SCH-4022-2 ✓ SCH-4023-2 ✓	Sciences humaines et vie politique Sc. hum. : Industrialisation et urbanisation au Qué. 4 ^e sec. Sc. hum. : La démocratie et la culture au Québec, 4 ^e sec.	SST-4022-2 ✓ SST-4023-2 ✓	Human Sciences Soc. Stud. : Industrialization and Urbanization in Quebec Soc. Stud. : Democracy and Culture in Quebec
SCP-4010-2 SCP-4011-2 SCP-4012-2	Sciences physiques (nouveau programme) Sc. Phys. : le nucléaire Sc. Phys. : l'électricité Sc. Phys. : les phénomènes ioniques	PSC-4010-2 PSC-4011-2 PSC-4012-2	Physical Sciences (nouveau programme) Phys. Sc. : Nuclear Technology Phys. Sc. : Electricity Phys. Sc. : Ionic Phenomena

✓ Ces cours sont en attente de l'approbation ministérielle du programme d'études.

SCIENCES HUMAINES ET VIE POLITIQUE

NOUVEAU PROGRAMME

LISTE DE COURS DES SECTEURS

FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
	TITRE	CODE	TITRE
SCH-4022-2 ✓	Sc. hum. : Industrialisation et urbanisation au Québec, 4 ^e sec.	SST-4022-2 ✓	Soc. Stud. Industrialization and Urbanization in Quebec
SCH-4023-2 ✓	Sc. hum. : La démocratie et la culture au Québec, 4 ^e sec.	SST-4023-2 ✓	Soc. Stud. : Democracy and Culture in Quebec

ANCIEN PROGRAMME

LISTE DE COURS DES SECTEURS

FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
SCH-5033-2	Un État bicéphale : l'État québécois, l'État canadien	SST-5011-3	Civics
SCH-5034-3	Qui décide quoi? De l'État à l'électorat	SST-5033-2	Canada and Quebec : A Two-Headed State
SCH-5035-3	Le pouvoir invisible : de la politique à la dynamique	SST-5034-3	Who Decides What? From the State to the Electorate
SCH-5036-2	Le quatrième pouvoir : médias et information	SST-5035-3	Invisible Power : The Hidden Dimension of Politics
SCH-5038-3	Mondovision : l'état des relations internationales	SST-5036-2	The Fourth Estate : The Mass Media
SCH-5039-2	Au-delà des États : les enjeux politiques mondiaux	SST-5038-3	Global Vision : The State of International Relations
		SST-5039-2	Beyond Borders : Issues in Global Politics
		SST-5043-3	Political Life of Quebec

COURS D'ÉTABLISSEMENT



Ces cours sont en attente de l'approbation ministérielle du programme d'études.

SCIENCES HUMAINES ET VIE POLITIQUE

LISTE DE COURS DES SECTEURS

FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
SCH-1001-1	Sciences humaines 1 ^{re} secondaire : programme local	SST-1001-1	Social Studies, Secondary I : Local Program
SCH-1002-2	Sciences humaines 1 ^{re} secondaire : programme local	SST-1002-2	Social Studies, Secondary I : Local Program
SCH-1003-3	Sciences humaines 1 ^{re} secondaire : programme local	SST-1003-3	Social Studies, Secondary I : Local Program
SCH-1004-4	Sciences humaines 1 ^{re} secondaire : programme local	SST-1004-4	Social Studies, Secondary I : Local Program
SCH-2001-1	Sciences humaines 2 ^e secondaire : programme local	SST-2001-1	Social Studies, Secondary II : Local Program
SCH-2002-2	Sciences humaines 2 ^e secondaire : programme local	SST-2002-2	Social Studies, Secondary II : Local Program
SCH-2003-3	Sciences humaines 2 ^e secondaire : programme local	SST-2003-3	Social Studies, Secondary II : Local Program
SCH-2004-4	Sciences humaines 2 ^e secondaire : programme local	SST-2004-4	Social Studies, Secondary II : Local Program
SCH-3021-1	Sciences humaines 3 ^e secondaire : programme local	SST-3021-1	Social Studies, Secondary III : Local Program
SCH-3022-2	Sciences humaines 3 ^e secondaire : programme local	SST-3022-2	Social Studies, Secondary III : Local Program
SCH-3023-3	Sciences humaines 3 ^e secondaire : programme local	SST-3023-3	Social Studies, Secondary III : Local Program
SCH-3024-4	Sciences humaines 3 ^e secondaire : programme local	SST-3024-4	Social Studies, Secondary III : Local Program
SCH-4031-1	Sciences humaines 4 ^e secondaire : programme local	SST-4031-1	Social Studies, Secondary IV : Local Program
SCH-4032-2	Sciences humaines 4 ^e secondaire : programme local	SST-4032-2	Social Studies, Secondary IV : Local Program
SCH-4033-3	Sciences humaines 4 ^e secondaire : programme local	SST-4033-3	Social Studies, Secondary IV : Local Program
SCH-4034-4	Sciences humaines 4 ^e secondaire : programme local	SST-4034-4	Social Studies, Secondary IV : Local Program
SCH-5051-1	Sciences humaines 5 ^e secondaire : programme local	SST-5051-1	Social Studies, Secondary V : Local Program
SCH-5052-2	Sciences humaines 5 ^e secondaire : programme local	SST-5052-2	Social Studies, Secondary V : Local Program
SCH-5053-3	Sciences humaines 5 ^e secondaire : programme local	SST-5053-3	Social Studies, Secondary V : Local Program
SCH-5054-4	Sciences humaines 5 ^e secondaire : programme local	SST-5054-4	Social Studies, Secondary V : Local Program

SCIENCES HUMAINES ET VIE POLITIQUE

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES		
SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT
DFGA	Programme : Sciences humaines, recueil de programme de matière	38-0752
DFGA	Guides : Guide du gestionnaire en sciences humaines	38-2992
DFGA	Guides d'apprentissage : Un état bicéphale : l'État québécois, l'État canadien	38-2823
DFGA	Qui décide quoi? De l'État à l'électorat	38-2867
DFGA	Le pouvoir invisible : de la politique à la dynamique	38-2891
DFGA	Vie politique. Le quatrième pouvoir : médias et information	38-7581
DFGA	Mondovision : l'état des relations internationales	38-7587
DFGA	Définitions du domaine d'examen : Vie politique	
DFGA	Qui décide quoi? De l'État à l'électorat (SCH-5034-3)	38-2867
DFGA	Le pouvoir invisible : de la politique à la dynamique (SCH-5035-3)	38-2891
DFGA	Un état bicéphale : l'état québécois, l'état canadien (SCH-5033-2)	38-3148-03
DFGA	Mondovision : l'état des relations internationales (SCH-5038-3)	38-3148-05
DFGA	Le quatrième pouvoir : médias et information ((SCH-5036-2)	38-7581

SCIENCES PHYSIQUES

NOUVEAU PROGRAMME			
--------------------------	--	--	--

LISTE DE COURS DES SECTEURS			
------------------------------------	--	--	--

FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
SCP-4010-2	Sc. Phys. : le nucléaire	PSC-4010-2	Phys. Sc. : Nuclear Technology
SCP-4011-2	Sc. Phys. : l'électricité	PSC-4011-2	Phys. Sc. : Electricity
SCP-4012-2 ✓	Sc. Phys. : les phénomènes ioniques	PSC-4012-2 ✓	Phys. Sc. : Ionic Phenomena

ANCIEN PROGRAMME			
-------------------------	--	--	--

LISTE DE COURS DES SECTEURS			
------------------------------------	--	--	--

FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
		PSC-4013-3	Sciences 241

✓ Ce cours permet à un élève venant du secteur des jeunes de faire le passage du 416 vers le 436 en sciences physiques.

SCIENCES PHYSIQUES

COURS D'ÉTABLISSEMENT

LISTE DE COURS DES SECTEURS

FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
SCP-4021-1	Sciences physiques, 4 ^e secondaire : programme local	PSC-4021-1	Physical Science, Secondary IV : Local Program
SCP-4022-2	Sciences physiques, 4 ^e secondaire : programme local	PSC-4022-2	Physical Science, Secondary IV : Local Program
SCP-4023-3	Sciences physiques, 4 ^e secondaire : programme local	PSC-4023-3	Physical Science, Secondary IV : Local Program
SCP-4024-4	Sciences physiques, 4 ^e secondaire : programme local	PSC-4024-4	Physical Science, Secondary IV : Local Program
SCP-5011-1	Sciences physiques, 5 ^e secondaire : programme local	PSC-5011-1	Physical Science, Secondary V : Local Program
SCP-5012-2	Sciences physiques, 5 ^e secondaire : programme local	PSC-5012-2	Physical Science, Secondary V : Local Program
SCP-5013-3	Sciences physiques, 5 ^e secondaire : programme local	PSC-5013-3	Physical Science, Secondary V : Local Program
SCP-5014-4	Sciences physiques, 5 ^e secondaire : programme local	PSC-5014-4	Physical Science, Secondary V : Local Program

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES

SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT
DFGA	Programme d'études : Programme d'études. Sciences physiques. 4 ^e secondaire	38-8312 et 38-8312A
	Définitions du domaine d'examen : <i>Le nucléaire : de l'énergie dans la matière</i> <i>L'électricité : êtes-vous au courant?</i> <i>Les phénomènes ioniques : une histoire d'eau</i>	
DFGA	<i>Le nucléaire : de l'énergie dans la matière</i>	38-8817
DFGA	<i>L'électricité : êtes-vous au courant?</i>	38-8818
DFGA	<i>Les phénomènes ioniques : une histoire d'eau</i>	38-8816

VIE ÉCONOMIQUE

LISTE DE COURS DES SECTEURS			
FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
SCE-5017-1	Consommer sans se faire consommer	ECM-5017-1	Consuming Without Being Consumed
SCE-5018-1	Échanger avec les autres pays : ça change quoi?	ECM-5018-1	Trade & Other Countries : What Does It Change?
SCE-5019-3	Faire fructifier son argent, est-ce facile?	ECM-5019-3	Making Your Money Work for You Is Easy
SCE-5021-1	Une société, ça s'organise	ECM-5020-3	Introduction to Economic Life
SCE-5022-2	Le monde du travail : c'est tout un job	ECM-5021-1	A Society Has to Organize
SCE-5023-2	État : problème ou solution	ECM-5022-2	The Business World and How It Works
		ECM-5023-2	The State : Problem or Solution

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES		
SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT
DFGA	Programme : Sciences humaines, Recueil de programmes de matière : Vie économique	38-0753 et 38-0753A
DFGA	Guide de gestion : Guide du gestionnaire en sciences humaines	38-2992
DFGA	Guides d'apprentissage : Une société, ça s'organise	38-2869
DFGA	Le monde du travail : c'est tout un job	38-7590 et 38-2870A
DFGA	État : problème ou solution	38-0823
DFGA	Échanger avec les autres pays, ça change quoi?	38-2977
DFGA	Faire fructifier son argent, est-ce facile?	38-7591 et 38-2871A

VIE ÉCONOMIQUE

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES		
SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT
	Définitions du domaine d'examen :	
DFGA	Consommer sans se faire consommer (SCE-5017-1)	38-7578
DFGA	Faire fructifier son argent, est-ce facile? (SCE-5019-3)	38-7579
DFGA	Le monde du travail : c'est tout un job (SCE-5022-2)	38-7577
DFGA	Une société, ça s'organise (SCE-5021-1)	38-8821
DFGA	État : problème ou solution (SCE-5023-2)	38-8820
DFGA	Échanger avec les autres pays, ça change quoi? (SCE-5018-1)	38-8819
DFGA	Industrialisation et urbanisation au Québec, 4 ^e sec. ✓ ✓✓	38-7760 et 38-7760A
DFGA	La démocratie et la culture au Québec, 4 ^e sec. ✓ ✓✓	38-7761 et 38-7761A

- ✓ Nouveau programme d'études.
 ✓✓ Ces définitions du domaine d'examen seront disponibles lorsque le programme d'études aura été approuvé.

Annexe D

**Liste partielle des documents administratifs
publiés par le ministère de l'Éducation du Québec**

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Loi sur l'instruction publique*, Québec, Les Publications du Québec, 1988.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Circulaire administrative*, Direction de la coordination des réseaux (parution sporadique).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *La formation générale des adultes. Instruction* 1997-1998, Québec, 1997-1998.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Guide d'utilisation du système de sanction des études en formation générale (SAGE)*, Québec, Direction générale des services éducatifs, Direction de la sanction des études, 1995, code ministériel 16-7829.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Guide de gestion de la sanction des études en formation générale pour les adultes et en formation professionnelle*, Québec, Direction générale des services éducatifs, Direction de la sanction des études, 1997-1998, code ministériel à venir.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Guide de la déclaration d'effectif scolaire des adultes en formation générale (SIFCA)*, Québec, Direction des ressources informationnelles, Direction de la gestion des systèmes d'études, 1997-1998, code ministériel à venir.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Info/sanction adultes*, Québec, Direction générale des services éducatifs, Direction de la sanction des études (parution sporadique).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Plan triennal : diffusion des instruments aux fins de l'évaluation des acquis*, Québec, Direction de la formation générale des adultes, 1995, (mise à jour prévue pour 1997-1998).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Règlement sur le régime pédagogique applicable aux services éducatifs pour les adultes en formation générale*, extrait de la Gazette officielle du Québec, Décret 732-94, Québec, Les Publications du Québec, 1994.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Règles budgétaires pour l'année scolaire* 1997-1998, Direction générale du financement et des équipements, 1997 (73-0230).

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA SCIENCE. *Règlement sur le régime des études collégiales. Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, Québec, septembre 1993.

Annexe E

**Liste des responsables
de l'éducation des adultes
dans les directions régionales
du ministère de l'Éducation du Québec**

N°	DIRECTION RÉGIONALE	RESPONSABLE	ADRESSE	TÉLÉPHONE	TÉLÉCOPIEUR
01 11	Bas-Saint-Laurent Gaspésie) Îles-de-la- Madeleine	Normand Pelletier, responsable Michel Doré, directeur régional	Ministère de l'Éducation 376, avenue de la Cathédrale RIMOUSKI (Québec) G5L 5K9	(418) 727-3611 (418) 727-4029	(418) 727-3557
02 10	Saguenay) Lac-Saint-Jean Nord-du-Québec	André Dion, responsable André Dion, directeur régional intérimaire	Ministère de l'Éducation 3750, boulevard du Royaume 2 ^e étage, bureau 202 JONQUIÈRE (Québec) G7X 0A5	(418) 695-7982 (418) 695-7982	(418) 695-7990
03 12	Québec Chaudière-Appalaches	Jacques Couture, responsable Georges-Noël Fortin, directeur régional intérimaire	Ministère de l'Éducation 1020, route de l'Église, 3 ^e étage SAINTE-FOY (Québec) G1V 3V9	(418) 643-1858	(418) 643-0972
04	Mauricie) Bois-Francs	Gérald O'Shaughnessy, responsable Sylvie Turcotte, directrice régionale intérimaire	Ministère de l'Éducation 100, rue Laviolette, 2 ^e étage TROIS-RIVIÈRES (Québec) G9A 5S9	(819) 371-6711	(819) 371-6075
05	Estrie	René A. Pouliot, responsable Marcel Veillette, directeur régional	Ministère de l'Éducation 200, rue Belvédère Nord, bureau 3.05 SHERBROOKE (Québec) J1H 4A9	(819) 820-3903	(819) 820-3947
06 (06.3)	Montréal-Centre	Jacinthe Therrien, responsable Michel de Celles, directeur régional	Ministère de l'Éducation 600, rue Fullum, 6 ^e étage MONTRÉAL (Québec) H2K 4L1	(514) 873-5224 (514) 873-6202	(514) 873-0620

N°	DIRECTION RÉGIONALE	RESPONSABLE	ADRESSE	TÉLÉPHONE	TÉLÉCOPIEUR
07	De l'Outaouais	Denis Bisaillon, responsable Denis Dugal, directeur régional	Ministère de l'Éducation 170, rue de l'Hôtel-de-Ville, 4 ^e étage HULL (Québec) J8X 4C2	(819) 772-3584 (819) 772-3382	(819) 772-3955
08	Abitibi-Témiscamingue	René Paquet, responsable Fernand Laplante, directeur régional intérimaire	Ministère de l'Éducation 180, boulevard Rideau, bureau 2.02 ROUYN-NORANDA (Québec) J9X 1N9	(819) 797-1766 (819) 797-1766	(819) 797-5074
09	Côte-Nord	Carmen Lajoie, responsable Margaret Rioux-Dolan, directrice régionale	Ministère de l'Éducation 106, rue Napoléon, 2 ^e étage SEPT-ÎLES (Québec) G4R 3L7	(418) 968-6420 (418) 964-8420	(418) 964-8504
13 14 15 (06.1)	Laval Lanaudière Laurentides	Colette Gélinas, responsable Michel Monfet, directeur régional	Ministère de l'Éducation 300, rue Sicard, 2 ^e étage, bureau 200 SAINTÉ-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE (Québec) J7E 3X5	(514) 430-3611 (514) 430-3611	(514) 430-4005
16 (06.2)	De la Montérégie	Miville Gagné, responsable Marie-France Benes, directrice régionale intérimaire	Ministère de l'Éducation 201, place Charles-Lemoyne, 6 ^e étage LONGUEUIL (Québec) J4K 2T5	(514) 928-7438 (514) 928-7438	(514) 928-7451
	Dir. Services Anglophones	Barbara Goode, responsable	Ministère de l'Éducation 600, rue Fullum, 9 ^e étage MONTRÉAL (Québec) H2K 4L1	(514) 873-6025	(514) 864-4181

Bibliographie générale

BERNARD, J.L. *L'apprenant adulte*, Montréal, Université de Montréal, 1980.

BOUCHER, F., et J. AVARD. *Réussir ses études*, Boucherville, Éditions de Montagne, 1984.

CÔTÉ, R.L. *Psychologie de l'apprentissage et enseignement. Une approche modulaire d'autoformation*, Chicoutimi, Gaëtan Morin éditeur, 1986.

D'AMBOISE, Marcel. *Réflexions sur l'accueil et référence*, Rivière-du-Loup, Commission scolaire de Rivière-du-Loup.

DANIS, Claudia, et Nicole TREMBLAY. «Principes d'apprentissage des adultes et «autodidaxie»», *Revue des sciences de l'éducation*, vol. XI, n° 3, 1985.

DUFRESNE-TASSÉ, Colette. *L'apprentissage adulte. Essai de définition*, Montréal/Paris, Études vivantes, 1981.

DUFRESNE-TASSÉ, Colette. *Modèle d'intervention pour supporter la motivation de l'étudiant adulte face à l'apprentissage*, Montréal, Université de Montréal, 1984.

DUFRESNE-TASSÉ, Colette. *Onze propositions et quelques considérations sur la motivation de l'étudiant adulte*, coll. «Repères, Essais en éducation, n° 4», Montréal, Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal, 1984.

DUFRESNE-TASSÉ, Colette. *Les tours de main de l'enseignement aux adultes*, Montréal/Paris, Études vivantes, 1981.

ELIAS, J.L., et S. MEAARIAMS. *Penser l'éducation des adultes*, Montréal, Guérin, 1983.

FORGET, J., R. OTIS et A. LEDUC. *Psychologie de l'apprentissage. Théories et pratiques*, Brossard, Behavioria, 1988.

GAGNÉ, R.M. *The Conditions of Learning*, New York, Holt, Rinehart & Winston, 1970.

GAUTHIER, L., et N. POULIN. *Savoir apprendre*, Sherbrooke, Éditions de l'Université de Sherbrooke, 1983.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Loi sur l'instruction publique*, Québec, éd. rév., Les Publications du Québec, 1994.

KIDD, J.R. *L'éducation des adultes*, Paris, Éditions Cujas, 1966.

KNOWLES, M.S. *The Modern Practice of Adult Education. Andragogy versus Pedagogy*, New York, Association Press, 1972.

LA TABLE DES RESPONSABLES DE L'ÉDUCATION DES ADULTES DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC (TREAQ). *L'enseignement individualisé dans les commissions scolaires*, Sainte-Foy, TREAQ, 1991.

LEGENDRE, Renald. *Dictionnaire actuel de l'éducation*, Montréal, Guérin, 1993.

MARCHAND, L. *Introduction à l'éducation des adultes*, Saint-Jean-sur-Richelieu, Éditions Préfontaine, 1982.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Circulaire administrative*, Direction de la coordination des réseaux (parution sporadique).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Document sur les modalités du régime pédagogique applicable aux services éducatifs pour les adultes en formation générale*, Québec, Direction de la formation générale des adultes, 1994.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Énoncé d'orientation pour l'offre des services de conseillanc (document de travail)*, Québec, Direction de la formation générale des adultes, 1993.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Énoncé d'orientation pour la formation de base à l'éducation des adultes (document de travail)*, Québec, Direction de la formation générale des adultes, 1993.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *La formation générale des adultes, Instruction 1996-1997*, Québec, 1995-1996.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *La formation sur mesure*, Direction générale de l'éducation des adultes, 1988.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Guide d'utilisation du système de sanction des études en formation générale (SAGE)*, Québec, Direction générale des services éducatifs, Direction de la sanction des études, 1995.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Guide de formation sur mesure en alphabétisation*, 3^e éd., Québec, Direction de la formation générale des adultes, 1996.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Guide de gestion de la sanction des études en formation générale pour les adultes et en formation professionnelle*, Québec, Direction générale des services éducatifs, Direction de la sanction des études, 1997-1998.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Guide de la déclaration d'effectif scolaire des adultes en formation générale (SIFCA)*, Québec, Direction des ressources informationnelles, Direction de la gestion des systèmes d'études, 1997-1998.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Info/sanction adultes*, Québec, Direction générale des services éducatifs, Direction de la sanction des études (parution sporadique).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Plan triennal : diffusion des instruments aux fins de l'évaluation des acquis*, Québec, Direction de la formation générale des adultes, 1995, (mise à jour prévue pour 1997-1998).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Programme de soutien à l'alphabétisation populaire autonome 1995-1998*, Québec, 1995.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Le programme de soutien à l'éducation populaire autonome 1995-1998*, Québec, 1995.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Règlement sur le régime pédagogique applicable aux services éducatifs pour les adultes en formation générale*, extrait de la Gazette officielle du Québec, Décret 732-94, Québec, Les Publications du Québec, 1994.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Règles budgétaires pour l'année scolaire 1997-1998*, Québec, Direction générale du financement et des équipements, 1997.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *S'entraîner à former des adultes; connaissance du milieu et pratiques dans les commissions scolaires*, Québec, ministère de l'Éducation, 1988.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Vocabulaire de l'éducation*, 2^e éd. rev. et corr., Québec, Les Publications du Québec, 1990.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Vocabulaire relatif à l'évaluation des apprentissages*, Québec, Direction de la formation générale des adultes, Service de l'évaluation, 1993 (document inédit).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET MINISTÈRE DE LA MAIN-D'ŒUVRE, DE LA SÉCURITÉ DU REVENU ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE. *Qui, Quoi, Où, Quand, Comment? Rattrapage scolaire, Alphabétisation et formation générale*,

Québec, Direction de la formation générale des adultes, 1993 (document inédit).

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA SCIENCE. *Règlement sur le régime des études collégiales. Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, Québec, septembre 1993.

PINE, G.J., et P.J. HORNE. «Principles and Conditions for Learning in Adult Education», *Adult Leadership*, vol. 18, n° 4, 1969.

PROULX, R., et J.-M. GINGRAS. *Création de devis éducatifs*, Saint-Hubert, Institut de recherche sur le processus d'apprentissage (IRPA), 1986.

SERVICE RÉGIONAL D'ADMISSION DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN (SRAM). *Guide des études collégiales*, Montréal, 1997, 368 p..

SKINNER, B.F. *La révolution scientifique de l'enseignement*, Bruxelles, Dessart, 1968.

ST-YVES, A. *Psychologie de l'apprentissage-enseignement. Une approche individuelle ou de groupe*, Québec, PUQ, 1982.

Index

Note : Le présent index n'inclut pas le contenu des annexes.

A

Acceptation ou refus d'un adulte (voir admission et inscription)	
Accès aux épreuves	44.3
Accessibilité	1.1
Accueil en classe ou en atelier	19.4-19.5
Accueil et référence	8.1-8.3-8.4-8.5-19.2-19.3-19.4-19.5
Acquis scolaires et extrascolaires (voir reconnaissance des acquis scolaires et extrascolaires)	
Activités de sanction (voir sanction des études)	
Admission (voir admission et inscription)	
Admission et inscription	Voc. 2-1.1-8.1-16.1-17.2-19.1-19.3-19.5-27-28-29-30-31.1-31.2-44.2
Alphabétisation (voir services d'alphabétisation)	9.2
Andragogie	Voc. 2-2.3-2.6
Année de transition de l'ancien au nouveau régime de sanction	47.2
Application progressive des dispositions du régime pédagogique	49.1
Attestation d'équivalence de niveau de scolarité (AENS)	19.3-44.2
Autodidaxie (voir services d'assistance aux autodidactes)	

B

Barèmes de financement pour les services d'alphabétisation	11.2
Barèmes de financement pour les services d'enseignement au premier cycle du secondaire	13.1
Barèmes de financement pour les services d'enseignement au présecondaire	12.1
Barèmes de financement pour les services d'enseignement au second cycle du secondaire	14.1
Barèmes de financement pour les services d'entrée en formation	8.2
Barèmes de financement pour les services d'intégration socioprofessionnelle	15.2
Barèmes de financement pour les services de formation à l'intégration sociale	10.2
Barèmes de financement pour les services de francisation	9.2
Barèmes de financement pour les services de préparation à la formation professionnelle	16.1
Barèmes de financement pour les services de préparation aux études postsecondaires	17.1

C

Caractéristiques andragogiques	2.2-2.3-14.1
Cégep	17.1-17.2
Champ de formation	Voc. 3-Voc. 4-Voc. 7-12.1-12.2-13.1-14.1-16.1-36.1-36.2
Compétence	Voc. 3-Voc. 6-3.1-4.1-10.1-14.1-15.1
Composantes des services d'accueil et d'aide	19.1
Composantes des services d'alphabétisation	11.1
Composantes des services d'appui pédagogique	20.1
Cours	Voc. 3-Voc. 7-Voc. 8-Voc. 9-8.6-12.2-17.2-35.1-36.1-36.2-41.1-41.2-43.2-44.2-46.1-47.2-47.3
Cours correspondant à des programmes d'études élaborés localement (voir programme d'études élaboré localement)	
Cours d'établissement	8.6-34.3-36.2
Coût du matériel	40.1

D

Demande d'admission (voir admission et inscription)	
Démarche andragogique	2.3-2.4-2.5-2.6-3.2-14.1
Dérogation	Voc. 4-1.1-48.1
Détermination des congés	39.1
Diplôme d'études professionnelles (DEP)	17.1
Diplôme d'études secondaires (DES)	Voc. 5-5.2-6.1-9.1-9.3-14.1-17.1-32.1-34.2-34.3-37.1-42.1-44.1-44.2-46.1-47.1-47.2
Discipline	Voc. 3-Voc. 4-Voc. 7-4.1-12.2-36.2
Durée d'une activité de formation	38.1

E

Éducation populaire (voir services d'éducation populaire)	
Enseignement-apprentissage	Voc. 3-Voc. 4-3.2-38.1
Entrée fixe (voir entrées périodiques et sorties variables)	
Entrées périodiques et sorties variables	3.1-15.2
Environnement éducatif	3.1 - 3.2
Étapes de formation — Nomenclature	34.2
Évaluation des apprentissages	Voc. 5-41.2-41.3
Évaluation en vue du classement	41.1

Évaluation formative	Voc. 5-41.1-41.2
Évaluation sommative	Voc. 6-41.1-41.2-42.1-43.2
Examen seulement (voir reconnaissance des acquis scolaires et extrascolaires et passation d'examen seulement)	

F

Formation à distance	18.1
Formation de base	14.1
Formulaire d'inscription (voir admission et inscription)	
Formulaire de demande d'admission (voir admission et inscription)	

G

Gratuité	7.3-18.1-32.1-40.1
<i>Guide d'utilisation du système de sanction des études en formation générale (SAGE)</i>	45.1
<i>Guide d'utilisation du système de sanction des études en formation générale (SAGE)</i> (liste des cours)	8.6-17.2-37.1-43.1
<i>Guide de formation sur mesure en alphabétisation</i>	11.1-11.3
<i>Guide de gestion de la sanction des études en formation générale pour les adultes et en formation professionnelle</i> ..	42.1-45.1-47.3
<i>Guide des études collégiales</i>	17.2

I

<i>Info/sanction adultes</i>	34.3-43.2
Inscription (voir admission et inscription)	
Instruction annuelle	Voc. 7-11.2-12.2-16.1-34.3-46.1-47.2-48.1-49.1

L

Langues officielles d'enseignement	34.4
Langues secondes	34.4
Liste des cours par service d'enseignement (SIFCA)	17.2
Liste des cours SAGE (voir <i>Guide d'utilisation du système de sanction des études en formation générale (SAGE)</i>)	

Literacy	9.3
Loi sur l'instruction publique	2.4-19.2-21-22-23.1-32.1-43.1-44.1

M

Matière	Voc. 7-12.2-14.1-36.1-36.2-47.3
Matières à option	Voc. 7-11.2-12.1-12.2-13.1-14.1-14.2-34.1-34.3-36.2-47.1-47.2
Matières obligatoires	Voc. 7-11.2-12.1-12.2-13.1-14.2-34.1-34.3-36.2-47.2-47.3
Matières obligatoires pour les services d'alphabétisation	11.2
Matières obligatoires pour les services d'enseignement au premier cycle du secondaire	13.1
Matières obligatoires pour les services d'enseignement au présecondaire	12.1
Matières obligatoires pour les services d'enseignement au second cycle du secondaire	14.2
Méthodes docimologiques	41.2
Mise en application de l'article 47 du régime pédagogique	34.2-47.2
Mise en vigueur des modifications au régime pédagogique	50.1
Mise en vigueur du régime pédagogique	50.1
Modalités d'application de l'article 46	46.1
Modalités d'une demande de dérogation (voir dérogation)	

N

Nombre d'heures par unité	37.1
Note de passage	46.1

O

Objectifs des services d'éducation populaire	24-25-26.1-26.2
Ordre d'enseignement collégial (voir cégep)	
Orientations ou principes directeurs des services d'entrée en formation	8.1
Orientations ou principes directeurs des services d'intégration socioprofessionnelle	15.1
Orientations ou principes directeurs des services de formation à l'intégration sociale	10.1
Orientations ou principes directeurs des services de francisation	9.1

P

Passage d'une étape de formation à une autre	34.2
Passation d'examen seulement	19.5-44.1
Personnel nécessaire pour offrir des services d'accueil et d'aide	19.2
Personnel nécessaire pour offrir des services d'appui pédagogique	20.2
Personnel nécessaire pour offrir des services d'entrée en formation	8.2
Personnel nécessaire pour offrir des services d'intégration socioprofessionnelle	15.2
Pièces justificatives pour la demande d'admission (voir admission et inscription)	
Plan triennal de diffusion des instruments aux fins de l'évaluation des acquis	43.1
Politique des services complémentaires	21-22-23.1
Population cible des services d'alphabétisation	11.1-11.3
Population cible des services d'entrée en formation	8.2-8.7
Population cible des services d'intégration socioprofessionnelle	15.1-15.3
Population cible des services de formation à l'intégration sociale	10.1-10.3
Population cible des services de francisation	9.1-9.3
Préalables	17.1-17.2-19.3-35.1
Préalables à la formation professionnelle	16.1
<i>Prior Learning Examination</i>	19.3-19.5-44.2
Profil de formation	Voc. 8-8.1-8.2-8.3-8.4-9.3-10.2-19.1
Programme d'alphabétisation (voir <i>Guide de formation sur mesure en alphabétisation</i>)	
Programme d'études	Voc. 8-3.1-5.1-12.2-34.1-34.3-36.1-36.2-40.1-43.1-44.1
Programme d'études des services de francisation	9.2
Programme de soutien à l'alphabétisation populaire autonome (PSAPA)	24-25-26.1-26.2-26.3
Programme de soutien à l'éducation populaire autonome (PSEPA)	24, 25, 26.1-26.2
Projet de formation	Voc. 8-2.3-5.2-6.1-8.2-8.3-8.4-8.5-8.6-9.3-11.3-15.1-19.1-19.5-21-22-23.1

R

Reconnaissance des acquis scolaires et extrascolaires	8.4-19.3-19.5-42.1-44.1-44.2
<i>Recueil de fiches informatives sur les services d'enseignement et les matières</i>	5.1

Règlement sur le régime d'études collégiales	17.1
Règles d'obtention du DES (voir diplôme d'études secondaires)	
Règles transitoires	47.2
Relevé des apprentissages	44.2-45.1
Répartition des deux cycles du secondaire	33.1
Répartition des services d'appui à la formation	7.1
Répartition des services d'enseignement	6.1
Répartition des services de formation	5.1
Répartition des services éducatifs	2.1-2.2

S

Sanction des études	34.3-42.1-43.2-44.2-45.1
Sciences	34.4
Secteur des jeunes	Voc. 9-46.1
Services complémentaires	2.1-3.2-7.3-20.2-21-22-23.1-23.2
Services d'accueil et d'aide	7.1-8.3-8.4-8.5-19.1-19.2-19.3-19.4-19.5
Services d'accueil et de référence	8.1-8.3-8.4-8.5-19.2-19.3-19.4-19.5
Services d'alphabétisation	6.1-8.5-9.2-11.1-11.2-11.3-24-25-26.2-32.1-34.1-34.2-37.1-45.1
Services d'appui à la formation	3.1-3.2-5.1-5.2-7.1-7.3-8.3-8.4-18.1-19.2-19.3-21-22-23.2-32.1
Services d'appui pédagogique	7.1-20.1
Services d'assistance aux autodidactes	Voc. 3-7.1-18.1
Services d'éducation populaire	2.1-24-25-26.1-26.3
Services d'enseignement	5.1-5.2-6.1-6.2-8.2-15.2-20.1-36.1-36.2-45.1
Services d'enseignement au premier cycle du secondaire	6.1-13.1-32.1-34.1-34.2
Services d'enseignement au présecondaire	6.1-12.1-32.1-34.1-34.2
Services d'enseignement au second cycle du secondaire	6.1-14.1-32.1-34.1-34.2-34.3-47.1
Services d'entrée en formation	6.1-8.1-8.2-8.5-8.6-19.4-19.5-32.1
Services d'intégration socioprofessionnelle	6.1-15.1-15.2-32.1
Services de formation	2.1-3.1-4.1-5.1-5.2-7.3-41.1
Services de formation à l'intégration sociale	6.1-10.1-10.2-32.1

Services de francisation	6.1-9.1-32.1
Services de préparation à la formation professionnelle	6.1-16.1-32.1
Services de préparation aux études postsecondaires	6.1-17.1-32.1
Services éducatifs	1.1-2.1-2.2-2.3-2.6-5.2-7.3-8.3-19.3-27-28-29-30-31.1
Sortie variable	15.2
Soutien andragogique	3.1-7.3-8.2
Soutien pédagogique	3.1
Statut d'adulte	1.1
Suivi global	20.1-20.2
Suivi individuel	20.1-20.2
«Suivi-matière»	20.1-20.2

T

Test d'équivalence de niveau de scolarité (TENS)	19.3-19.5-44.2
Test de développement général (TDG)	19.3-19.5

U

Unité	Voc. 9-9.1-9.2-11.3-34.3-36.1-37.1-41.2-44.1-44.2-45.1-47.1-47.2-47.3
-------------	---

V

Voies de sortie	6.1
-----------------------	-----

